

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité



Ministère du Plan et de la Coopération Internationale

Plan national de développement économique et social 2016-2020

Volume 3 - Annexes

Préface

Les autorités guinéennes viennent de doter le pays d'un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020, après l'expiration du Plan Quinquennal 2011-2015 et du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013-2015. La mise en œuvre de ces deux documents de gestion de développement a permis au pays, sous l'impulsion du Président de la République, le Professeur Alpha CONDE, de renouer avec sa longue tradition de planification des décennies 1960-1980, rompant ainsi avec le pilotage à vue du développement national. Cependant, le contexte politique et sanitaire dans lequel les actions du Plan ont été menées n'a pas favorisé l'atteinte des résultats escomptés.

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, se distingue des générations précédentes de plan. Il pose en effet, les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale qui mettront la Guinée sur une rampe de croissance créatrice de richesse et d'emplois. Il est le premier jalon d'une trajectoire qui doit mener le pays à l'émergence et à la prospérité d'ici à la prochaine génération conformément à la Vision « Guinée 2040 ». Le PNDES 2016-2020 tient aussi compte des principaux Agendas régionaux et internationaux notamment, la Vision 2020 de la CEDEAO, la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du Continent, et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le PNDES est un plan intégrateur des différents cadres stratégiques ou programmatiques de développement à venir mais également en cours, au nombre desquels la Stratégie de Relance et de Résilience Socio-économique, *post-Ebola*, le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable, la Stratégie de Développement du Secteur Privé, le Plan Stratégique de Réformes des Finances Publiques, le Programme de Réforme de l'État et de Modernisation de l'Administration Publique, la Stratégie de Promotion des Investissements, la Politique Nationale de Protection Sociale, et d'autres stratégies ou programmes sectoriels. Ces cadres d'intervention, en ce qu'ils favorisent une meilleure prise en compte du désir de changement des populations guinéennes, deviennent dès lors, des instruments de mise en œuvre du PNDES.

Je tiens à remercier les cadres de l'Administration publique, les représentants du secteur privé et de la société civile, les élus locaux, et les Partenaires Techniques et Financiers pour leur participation de qualité à l'élaboration du PNDES et les invite, par la même occasion, à s'impliquer activement et efficacement dans sa mise en œuvre en faveur du bien-être des populations guinéennes.



Kanny Diallo

Table des matières

Liste des sigles	iv
Annexe 1 : Cadre des résultats	1
Annexe 2 : Synthèse des actions prioritaires	20
Annexe 3 : Note conceptuelle sur le renforcement des capacités	39
Annexe 4 : Plans Régionaux de Développement Économique et Social	63

Liste des sigles

ACGPMP	Administration de Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics
AENF	Alphabétisation et Education Non-Formelle
AFD	Agence Française de Développement
AGP	Agence Guinéenne de Presse
AGUIPE	Agence Guinéenne de Promotion de l'Emploi
ANLC	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption
APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Antirétroviral
BAD	Banque Africaine de Développement
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BERD	Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée
BOCEJ	Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes
BSD	Bureau de Stratégies et de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCC	Cadre de Coordination et de Concertation Gouvernement - PTF
CCER	Cadre de Coordination Economique et des Réformes
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEC	Centre d'Encadrement Communautaire
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CERE	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CNO	Commission Nationale OHADA
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CNPSAE	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale des Agents de l'État
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNTG	Confédération nationale des travailleurs de Guinée
COSIE	Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementales
CPIP	Conférence des Partenaires et Investisseurs Privés de la Guinée
CPRN	Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale
CREFAT	Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de l'Université Thiès
CRMP	Conseil de Régulation des Marchés Publics
DNPP	Direction Nationale du Plan et de la Prospective
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
ELEP	Enquête légère d'évaluation de la pauvreté
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENAP	Ecole Nationale d'Administration Publique
ENP	Etude Nationale Prospective
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FDS	Forces de Défense et de Sécurité

FEC	Facilité Elargie de Crédit
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNDCL	Fonds National de Développement des Collectivités Locales
FNRPE	Fonds National de Relance et de Résilience Post-Ebola
FONIJ	Fonds National pour l'Insertion des Jeunes
GFP	Gestion des finances publiques
GIABA	Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux
HAC	Haute Autorité de la Communication
HCDH	Haut-commissariat aux Droits de l'Homme
IDH	Indice de développement humain
INAMO	Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire
INIDH	Institution Nationale Indépendante des Droits Humains
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ITIE	Initiative de transparence des industries extractives
LMD	Licence – Master – Doctorat
LORF	Loi organique relative aux lois de finances
MA	Ministère de l'Agriculture
MAEGE	Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens et de l'Etranger
MASPFE	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MB	Ministère du Budget
MCce	Ministère du Commerce
MCom	Ministère de la Communication
MCSPE	Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique
MEEF	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
MEPUA	Ministère de l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFPET	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MFPREMA	Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration
MHTA	Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat
MIPPSE	Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé
MJGS	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux
MJ	Ministère de la Jeunesse
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MPAEM	Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MPDN	Ministère à la Présidence chargé de la Défense Nationale
MPTEN	Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique
MS	Ministère de la Santé

MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MT	Ministère des Transports
MTP	Ministère des Travaux Publics
MUNC	Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
MVE	Maladie à virus Ebola
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFID	OPEC Fund for International Development
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OND	Objectif National de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PACV	Projet d'appui aux communautés villageoises
PAGSEM	Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier
PdA	Plan d'Action
PDRPGF	Projet de développement de la rizi/pisciculture en Guinée Forestière
PEJ	Projet Emplois Jeunes
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programmes d'investissements publics
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/ Petites et moyennes industries
PNAFA	Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PNDS	Politique nationale de défense et de sécurité
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIASA	Plan national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire
PNRJ	Politique Nationale de Réforme de la Justice
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBSE	Planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRDES	Plan Régional de Développement Economique et Social
PREF	Programme de Réformes Economiques et Financières
PREFIP	Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques
PSG	Peace building and State building Goals
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVH	Personne Vivant avec un Handicap
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RMDH	Rapport mondial sur le développement humain
RTG	Radiodiffusion Télévision Guinéenne

SBG	Société des bauxites de Guinée
SBK	Société des bauxites de Kindia
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Religieuses
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIGM	Système d'informations géologiques et minières
SNAP	Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires
SNDS	Stratégie Nationale de Développement Statistique
SNP	Système national de planification
SNU	Système des Nations Unies
SOGUIPAMI	Société Guinéenne du patrimoine minier
SSE	Système de suivi et évaluation
SSN	Système statistique national
TBS	Taux brut de scolarisation
THIM	Techniques à haute intensité de main-d'œuvre
TPBS	Taux brut au préscolaire
TPM+	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States AID
VIH	Virus de l'Immunodéficience Acquise

Annexe 1: Cadre des résultats

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable						
Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Résultat stratégique 1 : L'état de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidés	Taux de participation aux élections présidentielles et législatives	68,4%	AD1	75%	CENI	ST/PNDES
	Indice Ibrahim de la Gouvernance	43,7	AD	50	MIF2	ST/PNDES
	Indice de perception de la corruption	25	AD	33	TI3	ST/PNDES
Effet 1.1.1 L'État de droit et l'égal accès de tous à la justice et à l'information sont assurés	Indice Mo Ibrahim de l'Etat de droit	51,4		54,1	MIF	ST/PNDES
	Indice Mo Ibrahim des droits de l'homme	42,4		56,9	MIF	ST/PNDES
	Indice Mo Ibrahim de la parité	53,5		55,8	MIF	ST/PNDES
	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	AD4	AD	AD	MJGC	ST/PNDES
	Taux de satisfaction des usagers par rapport à la justice	20%	28%	35%	Enquête	INS
	Taux d'accès à la presse écrite	16%	18%	20%	Enquête	INS
	Taux d'accès à la télévision	46%	50%	55%	MCom	ST/PNDES
	Taux d'accès à la radio	83%	86%	90%	MCom	ST/PNDES
	Score global en matière de liberté de presse	33,08	34	36	RSF5	ST/PNDES
Effet 1.1.2 L'ancrage démocratique en Guinée est consolidé	Indice Mo Ibrahim de la participation	42,2	48	55,5	MIF	ST/PNDES
	Taux de participation aux élections législative et présidentielle	68,4%	70%	75%	CENI	ST/PNDES
	Nombre de remous sociaux liés aux processus électoraux entre 2015-2020	SO6	0	0	CENI, MSPC	ST/PNDES
	Proportion des femmes parmi les élus nationaux	21,9%	33%	40%	AN	ST/PNDES

1 À déterminer

2 Mo IBRAHIM Foundation (Fondation Mo IBRAHIM)

3 Transparency International

4 À déterminer

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 1.1.3 La défense, la sécurité et la protection civile sont renforcées	Nombre de personnes touchées par des accidents de la circulation pour 100 000 habitants	16,7	14	10	MSPC	ST/PNDES
	Variation du nombre d'homicides volontaires pour 100 000 habitants par rapport à 2015	SO	-25%	-50%	MJGC	ST/PNDES
	Indice Ibrahim de la sécurité nationale	86,0	87	88	MIF	ST/PNDES
	Indice Ibrahim de la sécurité des personnes	29,8	37,0	48,1	MIF	ST/PNDES
Effet 1.1.4. L'unité nationale, la cohésion sociale et l'identité culturelle sont préservées	Nombre de conflits et de remous sociaux enregistrés au cours de 2016-2020	SO	0	0	MSPC, MUNC	ST/PNDES
	Taux de mise en œuvre des recommandations de la CPRN	0%	60%	90%	MUNC, MSPC	ST/PNDES
	Nombre d'activités culturelles de construction identitaire de dimension régionale et nationale organisées par an	AD ⁷	AD	AD	MCSPH, MUNC	ST/PNDES
	Degré de tolérance inter-culture	AD	AD	AD	Enquête	INS
Résultat stratégique 2 : L'action publique est efficace, efficiente, inclusive et durable	CPIA relative à la qualité des politiques et des institutions	3,1	3,2	3,5	BM8	ST/PNDES
Effet 2.1.1. La qualité des services offerts par l'administration publique est améliorée	Taux de satisfaction des usagers de l'administration publique	31%	35%	40%	Enquête	INS
	Note CPIA relative à la qualité de l'administration publique	3,1	3,2	3,5	BM	ST/PNDES
Effet 2.1.2. La redevabilité et la transparence des administrations centrale et locale sont renforcées	Note CPIA de transparence, de redevabilité et de corruption dans le secteur public	2,5	3,0	4,5	BM	ST/PNDES

5 Reporters Sans Frontières

6 SO : Sans Objet

7 À déterminer

8 Banque Mondiale

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 2.1.3. L'efficacité des collectivités locales en matière d'offre de services publics est améliorée	Taux de satisfaction des usagers par rapport aux services fournis par les collectivités locales	AD	35%	40%	Enquête	INS
	Part du budget national alloué aux collectivités	29%	30%	33%	MB, MATD	ST/PNDES
Effet 2.1.4. La gestion du développement local est renforcée	Proportion des collectivités locales disposant d'au moins un instrument de planification	AD ⁹	30%	50%	MATD, MPC	ST/PNDES
	Taux de réalisation des effets attendus des programmes de développement local	SO	40%	60%	MATD, MPC	ST/PNDES
Effet 2.1.5. La participation et la démocratie à la base sont renforcées	Taux de participation aux élections locales	SO	60%	60%	CENI, MATD	INS, ST/PNDES
	Proportion de femmes élues au niveau local	SO	25%	25%	CENI, MATD	INS, ST/PNDES
	Proportion de jeunes élus au niveau local	SO	35%	35%	CENI, MATD	INS, ST/PNDES
	Proportion de conseils locaux fonctionnels avec des élus	SO	100%	100%	CENI, MATD	INS, ST/PNDES
Effet 2.2.1. La stabilité du cadre macroéconomique est consolidée	Déficit budgétaire hors dons (% PIB)	3,3%	3%	3%	MB, MEF	ST/PNDES
	Taux d'inflation	5,2%	6,8%	4,3%	INS	INS
	Réserves de change en nombre de mois d'importations	2,07	3,5	5	BCRG, MEF	ST/PNDES
	Progrès dans l'atteinte des cibles des indicateurs du PEFA	AD	AD	AD	MEF	ST/PNDES
	Score CPIA sur la Gestion économique	3,3	3,5	3,8	BM	ST/PNDES
Effet 2.2.2. Le pilotage du développement est renforcé	Proportion des effets du PNDES pris en charge par des politiques sectorielles	SO	60%	100%	ST/PNDES	ST/PNDES
	Proportion des rapports produits et validés dans le cadre du suivi et évaluation du PNDES	SO	50%	100%	ST/PNDES	ST/PNDES
	Nombre d'organes du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation mis en place	SO	50%	100%	ST/PNDES	ST/PNDES
	Taux de satisfaction des OSC, PTF, OP et collectivités locales par rapport au pilotage du PNDES	SO	60%	70%	Enquête	INS

9 À déterminer

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 2.2.3. L'efficacité du système statistique national est accrue	Elaboration d'une SNDS de 2ème génération	SO	0	1	INS	INS
	Nombre de réunions statutaires	SO	3	3	INS	INS
	Taux de réalisation des enquêtes nationales planifiées	SO		100%	INS	INS
Effet 2.2.4. La diplomatie, la coopération internationale et l'intégration régionale sont renforcées	Proportion de commissions mixtes de coopération planifiées et réalisées	4	8	10	MPCI	ST/PNDES
Effet 2.2.5. L'environnement des affaires est amélioré	Rang de la Guinée dans le Classement Doing business	169	155	150	BM	ST/PNDES
	Taux de financement du secteur privé (% PIB)	9,8%	15%	20%	APIP, MEF	ST/PNDES
	Proportion des entreprises formelles dans l'économie nationale	10%	20%	40%	Enquête	INS
Effet 2.2.6. La gouvernance minière est améliorée	Ratio « Total des recettes minières / Valeur ajoutée du secteur minier »	25,5%	26,5%	27,5%	MMG, MB et MEF	ST/PNDES
	Part des recettes minières dans le total des recettes	19,2%	22,1%	23%	MMG, MB et MEF	ST/PNDES
Effet 2.2.7. Les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion durable de l'environnement sont renforcées	Note CPIA sur les Politiques et Institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,7	4	BM	ST/PNDES

Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Résultat stratégique 3 : la croissance économique est accélérée, inclusive et durable	Taux de croissance économique	4,7%	8,1%	9,6%	INS	ST/PNDES
	Taux de croissance du PIB/habitant	2,4%	6,4%	7,2%	INS	ST/PNDES
	Incidence de la pauvreté monétaire	55,2%	AD ¹⁰	45,2%	INS	ST/PNDES
	Indice de GINI des inégalités de revenu	0,317	AD	0,250	INS	INS
Effet 3.1.1. La productivité du secteur primaire est accrue	Taux de croissance du secteur primaire	4,0%	7,1%	8,1%	INS	INS
Effet 3.1.2. La sécurité alimentaire est assurée	Incidence de pauvreté alimentaire	18,2%	12,0%	9,1%	Enquête	INS
Effet 3.1.3. L'agriculture durable et résiliente au changement climatique est promue	Densité d'utilisation de pesticides agricoles (Kg/ha)	0,3	0,3	0,3	MEEF	ST/PNDES
	Empreinte agricole sur l'environnement	AD	AD	AD	MEEF	INS
	Proportion des superficies agricoles détruites par des catastrophes naturelles	0,11%	0,08%	0,05%	MEEF	ST/PNDES
Effet 3.2.1 Le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie	Part de l'emploi du secteur minier dans l'emploi total	AD	AD	AD	MMG	ST/PNDES
	Part des achats domestiques dans le total des consommations intermédiaires du secteur minier	AD	AD	AD	MMG	ST/PNDES
	Taux de transformation des ressources minières	AD	AD	AD	MMG	ST/PNDES
Effet 3.2.2. La contribution de l'industrie manufacturière à la création d'emplois productifs et de richesse est accrue	Part de l'emploi de l'industrie manufacturière dans l'emploi total	8%	AD	13%	INS	INS
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	8,3%	8,5%	9,5%	INS	INS
	Part de l'agro-industrie dans le PIB	1,8%	2,4%	3,2%	INS	INS

10 À déterminer

Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 3.2.3 L'industrie propre est promue	Emissions de CO2 des industries par unité de valeur ajoutée créée	AD ¹¹	AD	AD	MEEF	INS
	Proportion des industries ayant un système adéquat de gestion de déchets industriels	AD	60%	75%	MEEF	INS
	Taux moyen d'exécution des Plans de Gestion Environnementale des Industries Minières	AD	60%	75%	MEEF	ST/PNDES
Effet 3.3.1 Les infrastructures routières sont fiables et durables	Linéaire de route nationale revêtue (en km)	2 463	2 700	3 500	MTP	ST/PNDES
	Densité de route pour 100 km ² (en km)	17,63	18	20	MTP	ST/PNDES
	Niveau des ressources du Fonds d'Entretien Routier (FER) en milliards GNF	180	360	720	MTP	ST/PNDES
	Taux de couverture des besoins d'entretiens	15%	30%	60%	MTP	ST/PNDES
Effet 3.3.2. Les infrastructures et services des autres modes de transports sont fiables et durables	Nombre moyen de desserte aérienne par jour	AD	AD	AD	MT	ST/PNDES
	Linéaire de quais construits	AD	AD	846 m	MT	ST/PNDES
	Linéaire de chemin de fer (Conakry-Kankan) construit	AD	AD	630 km	MT	ST/PNDES
	Capacité annuelle du PAC en nombre de conteneurs EVP	600 000	AD	1 000 000	MT	ST/PNDES
Effet 3.3.3. Les infrastructures et services de télécommunication sont fiables et durables	Débit national d'internet	AD ¹²	AD	AD	ARPT	ST/PNDES
	Taux d'accès à Internet	AD	AD	AD	ARPT	ST/PNDES
	Taux de couverture téléphonique	AD	AD	AD	ARPT	ST/PNDES

11 À déterminer

Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 3.3.4. Les infrastructures énergétiques sont fiables et durables	Intensité énergétique du PIB (en Kep)	0,55	0,65	0,83	MEH	ST/PNDES
	Ratio d'efficacité énergétique	19%	24%	28,5%	MEH	ST/PNDES
	Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique	AD	8%	15%	MEH	ST/PNDES
Effet 3.3.5. La recherche et l'innovation technologique sont promues et valorisées	Nombre de recherches et/ou technologies générées au profit de l'économie verte	AD	AD	AD	MESRS, MIPPES	ST/PNDES
	Nombre de technologies valorisées au profit de l'économie verte	AD	AD	AD	MESRS, MIPPES	ST/PNDES
Effet 3.4.1. Les conditions pour une meilleure intégration du commerce dans le développement sont créées	Taux de réalisation de la Matrice d'action actualisée révisée de l'EDIC	AD	50%	75%	MCce	ST/PNDES
Effet 3.4.2. La contribution du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat et de la culture à la création de richesse et d'emplois est accrue	Part du tourisme et de l'hôtellerie dans l'emploi total	0,2%	0,6%	1%	INS	INS
	Part de l'artisanat dans l'emploi total	AD ¹³	AD	AD	INS	INS
	Part de la culture dans l'emploi total	AD	AD	AD	INS	INS
	Part du tourisme et de l'hôtellerie dans le PIB	1,7%	2,3%	3%	INS	INS
	Part de l'artisanat dans le PIB	AD	AD	AD	INS	INS
	Part de la culture dans le PIB	AD	AD	AD	INS	INS

12 À déterminer

13 À déterminer

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Résultat stratégique 4 : La qualité du capital humain est améliorée	Espérance de vie à la naissance	58,8	AD	62,6	RGPH	INS
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	123	AD	AD	EDS	INS
	Taux de mortalité maternelle (décès pour 100 000 naissances vivantes)	724	AD	AD	EDS	INS
	Durée moyenne de scolarisation des adultes (années)	2,4	AD	3	Enquête	INS
	Durée attendue de scolarisation (années)	8,7	AD	9,5	Enquête	INS
	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	32%	AD	40%	Enquête	INS
Effet 4.1.1. La transition démographique est accélérée	Indice synthétique de fécondité	5,6	5,3	5,0	RGPH, EDS	INS
	Ratio de dépendance démographique	95,4	94,5	93	RGPH	INS
Effet 4.2.1. L'accès à des services de santé de qualité est assuré	Taux de satisfaction des usagers du système de santé	39%		60%	EDS	INS
	Proportion de femmes enceintes ayant fait au moins 4 CPN	56,6%	65%	70%	EDS	INS
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	45,2%	65%	70%	EDS	INS
	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	26%	50%	90%	EDS	INS
	Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludiques appropriés	28,1%	35%	40%	EDS	INS
Effet 4.2.2. L'état nutritionnel de la mère, de l'enfant et des personnes âgées est amélioré	Taux de malnutrition chronique	26%	AD	21%	EDS	INS
	Taux de malnutrition aiguë	8%	7%	5%	EDS	INS
	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	18%	12%	9,7%	EDS	INS
Effet 4.2.3. La prévalence du VIH et la mortalité liée au VIH/SIDA sont réduites	Taux de prévalence du VIH/SIDA	1,7 (2012)	AD	0,5	CNLS	ST/PNDES
	Taux de variation du nombre de décès liés au VIH	AD ¹⁴	AD	-50%	CNLS	ST/PNDES

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 4.3.1. L'accès des populations à une éducation primaire et secondaire de qualité est garanti	Taux net de scolarisation dans le primaire	57,8%	72,7%	77,5%	Annuaire	ST/PNDES
	Taux net de scolarisation au collège	30,5%	40%	50%	Annuaire	ST/PNDES
	Taux net de scolarisation au lycée	17,4%	25%	35%	Annuaire	ST/PNDES
	Taux d'achèvement des études primaires	25,7%	65%	70,7%	Annuaire	ST/PNDES
	Indice de parité dans le primaire	0,89	0,95	1	Annuaire	ST/PNDES
	Taux d'achèvement du secondaire 1 ^{er} cycle	22,5%	30%	40%	Annuaire	ST/PNDES
	Taux d'achèvement du secondaire 2 ^e cycle	10,3%	20%	30%	Annuaire	ST/PNDES
	Indice de parité au secondaire	0,76	0,85	0,9	Annuaire	ST/PNDES
Effet 4.3.2. L'accès des populations à un enseignement supérieur de qualité et adapté aux besoins de l'économie est assuré	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	826	828	950	Annuaire	ST/PNDES
	Proportion d'étudiants dans des filières des secteurs primaire et secondaire	AD	AD	AD	Annuaire	ST/PNDES
	Indice de parité fille/garçon dans l'enseignement supérieur	0,4	0,5	0,6	Annuaire	INS
Effet 4.3.3. L'accès des populations à un ETFP de qualité et adapté aux besoins de l'économie s'est accru	Poids de l'ETFP dans l'effectif total du système éducatif	1,7%	5%	10%	Annuaire	ST/PNDES
	Proportion d'apprenants de l'ETFP dans des filières du secteur primaire	32,2%	38%	45%	Annuaire	ST/PNDES
	Proportion d'apprenants de l'ETFP dans des filières du secteur secondaire	6,3%	12%	20%	Annuaire	ST/PNDES
	Indice de parité fille/garçon dans l'ETFP	0,86	0,95	1	Annuaire	ST/PNDES
Effet 4.4. 1. L'accès des populations à des services énergétiques de qualité est amélioré	Taux d'accès à l'électricité	24,7%	30%	35%	Enquête	INS
	Taux d'accès des ménages aux énergies renouvelables	1%	6%	10%	Enquête	INS

14 À déterminer

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 4.4.2. L'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	61,8%	70%	75,6%	Enquête	INS
	Proportion de la population utilisant de toilettes hygiéniques	30,7%	35%	38%	Enquête	INS
	Proportion de ménages ayant un système hygiénique de débarras des ordures	9,8%	14%	18%	Enquête	INS
Effet 4.4.3. L'accès des populations à des logements décentes est assuré	Taux d'accès des populations à des logements durables	44,5%	50%	55%	Enquête	INS
	Proportion de populations urbaines vivant dans des bidonvilles	17,3%	AD	10%	INS	ST/PNDES
	Taux d'accès des populations urbaines à un logement décent convenable	21,7%	AD	30%	INS	ST/PNDES

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Résultat stratégique 5 : L'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables sont assurés	Taux de chômage urbain des jeunes	17,8%	AD	9%	Enquête	INS
	Taux de chômage urbain des femmes	8,3%	AD	4%	Enquête	INS
	Taux de chômage urbain des personnes vivant avec un handicap		AD		Enquête	INS
	Ratio emploi/population des femmes	49,6%	AD	55%	Enquête	INS
	Taux de jeunes ni scolarisés ni employés					
	Taux de couverture de la protection sociale	6%	AD	30%	Enquête	INS
Effet 5.1.1. L'emploi productif et l'entrepreneuriat des jeunes sont promus	Taux de chômage urbain des jeunes de 15-35 ans	17,8	14%	9%	Enquête	INS
	Taux de chômage des actifs diplômés du supérieur	34,7%	20%	15%	Enquête	INS
	Taux d'emplois vulnérables des jeunes	92%	90%	85%	Enquête	INS
	Taux de jeunes employeurs ou entrepreneurs	0,7%	1,2%	2%	Enquête	INS
	Taux de chômage des jeunes non scolarisés	AD ¹⁵	AD	AD	Enquête	INS
	Taux de sous-emploi des jeunes	AD	AD	AD	Enquête	INS
Effet 5.1.2. L'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes sont promus	Taux de chômage urbain des femmes	8,3%	6%	4%	Enquête	INS
	Taux d'emplois vulnérables des femmes	95%	91%	85%	Enquête	INS
	Taux de femmes salariées dans l'emploi non agricole	21,3%	25%	30%	Enquête	INS
	Proportion de femmes parmi les employeurs	27,7%	33%	40%	Enquête	INS
	Taux de chômage des femmes non scolarisées	AD ¹⁶	AD	AD	Enquête	INS
	Taux de sous-emploi des femmes	AD	AD	AD	Enquête	INS

¹⁵ À déterminer

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 5.1.3. L'emploi productif et l'entrepreneuriat des personnes vivant avec un handicap (PVH) sont promus	Taux de chômage urbain des PVH	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Taux d'emplois vulnérables des PVH	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Taux de PVH employeurs ou entrepreneurs	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Taux de PVH ni scolarisés ni employés	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Taux de sous-emploi des PVH	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Taux de PVH salariés dans l'emploi non agricole	AD	AD	AD	Enquête	INS
Effet 5.2.1. L'épanouissement social, politique et culturel des jeunes est assuré	Proportion de jeunes filles et garçons membres d'organisations associatives	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Proportion de jeunes filles et garçons membres d'organisations professionnelles	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Proportion de jeunes filles et garçons membres de partis politiques	AD	AD	AD	Enquête	INS
Effet 5.2.2. L'épanouissement social, politique et culturel des femmes est assuré	Proportion de femmes membres d'organisations associatives	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Proportion de femmes membres d'organisations professionnelles	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Proportion de femmes membres de partis politiques	AD ¹⁷	AD	AD	Enquête	INS
Effet 5.2.3. L'épanouissement social, politique et culturel des PVH est assuré	Proportion des PVH membres d'organisations associatives	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Proportion des PVH membres d'organisations professionnelles	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Proportion des PVH membres de partis politiques	AD	AD	AD	Enquête	INS

16 À déterminer

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 5.2.4. La protection de l'enfance est assurée	Nombre d'enfants victimes de violences et de comportements nuisibles à sa croissance	AD	AD	AD	Enquête	INS
	Incidence du travail des enfants de 6-14 ans	38,4%	20%	12%	Enquête	INS
	Taux de scolarisation au préscolaire	8,4%	10%	12,5%	Annuaire	INS
Effet 5.3.1. L'accès à la sécurité sociale est accru	Taux de couverture du système de la sécurité sociale	6%	15%	30%	Enquêtes	INS
Effet 5.3.2. La protection sociale des couches vulnérables est renforcée	Taux de couverture sociale des personnes vulnérables	AD	AD	AD	Enquête	INS

17 À déterminer

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Résultat stratégique 6 : Les ressources naturelles sont gérées de façon rationnelle	Taux du couvert forestier du pays	25,9%	AD	28%	Statistiques sectorielles/MEEF	ST/PNDES
	Proportion d'espèces végétales et animales menacées	1,43%	AD	1,3%	Statistiques sectorielles/MEEF	ST/PNDES
	Proportion d'espèces animales menacées	9,1%	AD	8,5%	Statistiques sectorielles/MEEF	ST/PNDES
	Proportion d'écosystèmes marins protégés	AD ¹⁸	AD	10%	Statistiques sectorielles/MEEF	ST/PNDES
Effet 6.1.1. Les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique sont prises en charge à tous les niveaux de la société	Nombre de séances de sensibilisation réalisées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de personnes sensibilisées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Proportion de femmes, jeunes et leaders communautaires sensibilisés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'émissions réalisées sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de cérémonies religieuses et coutumières au cours desquelles la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont promues	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'établissements ayant intégrés la biodiversité dans les programmes de formation	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES

¹⁸ À déterminer

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 6.1.2. Les pressions directes exercées sur la diversité biologique sont réduites et son utilisation durable encouragée	Superficie des sites mis en défens et en régénération	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Proportion de la population utilisant des foyers améliorés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de projets d'exploitation des écosystèmes aquatiques élaborés et mis en œuvre suivant une base écosystémique	AD ¹⁹	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de cadres formés en évaluation de stocks halieutiques	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de pêcheurs formés sur le respect des plans de pêche	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'hectares des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques cartographiés et caractérisés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'espèces forestières domestiquées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'hectares occupés par les essences forestières domestiquées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes connues et répertoriées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'études disponibles sur le degré d'infestation des aires de distribution par les espèces exotiques envahissantes	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 6.1.3. L'état de la diversité biologique est amélioré par la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique	Superficie des sites mis en défens et en régénération	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Proportion de la population utilisant des foyers améliorés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de projets d'exploitation des écosystèmes aquatiques élaborés et mis en œuvre suivant une base écosystémique	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de cadres formés en évaluation de stocks halieutiques	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de pêcheurs formés sur le respect des plans de pêche	AD ²⁰	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'hectares d'écosystèmes forestiers et d'habitats fauniques cartographiés et caractérisés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'espèces forestières domestiquées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'hectares occupés par les essences forestières domestiquées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes connues et répertoriées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'études disponibles sur le degré d'infestation des aires de distribution par les espèces exotiques envahissantes	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES

19 À déterminer

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 6.1.4. Les avantages retirés pour tous, de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, sont renforcés	Superficie des sites mis en défens et en régénération	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Proportion de la population utilisant des foyers améliorés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de projets d'exploitation des écosystèmes aquatiques élaborés et mis en œuvre suivant une base écosystémique	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de cadres formés en évaluation de stocks halieutiques	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de pêcheurs formés sur le respect des plans de pêche	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'hectares d'écosystèmes forestiers et d'habitats fauniques cartographiés et caractérisés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'espèces forestières domestiquées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'hectares occupés par les essences forestières domestiquées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes connues et répertoriées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'études disponibles sur le degré d'infestation des aires de distribution par les espèces exotiques envahissantes	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES

20 À déterminer

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Effet 6.1.5. La mise en œuvre, au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités est renforcée	Superficie des sites mis en défens et en régénération	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Proportion de la population utilisant des foyers améliorés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de projets d'exploitation des écosystèmes aquatiques élaborés et mis en œuvre suivant une base écosystémique	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de cadres formés en évaluation de stocks halieutiques	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre de pêcheurs formés sur le respect des plans de pêche	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'hectares des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques cartographiés et caractérisés	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'espèces forestières domestiquées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'hectares occupés par les essences forestières domestiquées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes connues et répertoriées	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES
	Nombre d'études disponibles sur le degré d'infestation des aires de distribution par les espèces exotiques envahissantes	AD	AD	AD	MEEF	ST/PNDES

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Résultats attendus	Libellés	Indicateurs				
		Valeurs			Sources	Responsables
		Base	Cibles			
		2015	2018	2020		
Résultat stratégique 7 : Le cadre de vie est protégé	Taux de réduction de la prévalence des maladies liées à la qualité du cadre de vie	SO	-30%	-50%	Statistiques sectorielles, EDS	ST/PNDES
Effet 7.1.1. Le système de gestion des déchets en milieu urbain est amélioré	Taux moyen de production des déchets en milieu urbain par jour et par habitant (kg)	0,6	0,5	0,4	MEEF	INS
	Taux d'accès des populations à des modes d'évacuation sains des ordures ménagères	33,7%	45%	60%	Enquête ménage	INS
	Taux d'accès des populations à des modes d'évacuation sains des eaux usées	10%	20%	30%	Enquête ménage	INS
	Proportion de populations urbaines vivant dans les bidonvilles	59%		40%		
	Taux de collecte des déchets en milieu urbain	< 80%	80%	90%	MEEF	INS
	Taux recyclage des déchets collectés	0%	5%	10%	MEEF	INS
Résultat stratégique 8 : La résilience face aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques sont renforcées	Taux de réalisation des engagements pris dans le cadre de la CPDN/CCNUCC 2015	SO	20%	30%	Statistiques sectorielles/MEEF	ST/PNDES
	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes naturelles pour 100 000 habitants	295	AD	100	Statistiques sectorielles/MEEF	ST/PNDES
Effet 8.1.1. Les capacités de réduction des risques de catastrophes sont renforcées	Nombre de personnes touchées par des catastrophes naturelles pour 100.000 habitants	295	180	100	Statistiques sectorielles/MEEF	ST/PNDES
Effet Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont maîtrisées	Taux d'atténuation des émissions de CO2 par rapport aux projections de la CNI 1994	AD	8%	10%	Statistiques sectorielles/MEEF	ST/PNDES

Annexe 2: Synthèse des actions prioritaires

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable	
Objectif stratégique (OND1) : Lever les facteurs de fragilité politique et sociale de la Guinée tout en promouvant la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale	
Résultat stratégique 1 : L'Etat de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidés	
Domaine 1.1 : Gouvernance politique et sociale	
Effets	Actions prioritaires
Effet 1.1.1. L'État de droit et l'égal accès de tous à la justice et à l'information sont assurés	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement du Ministère de la Justice. • L'amélioration de l'accès à la justice. • L'adaptation du droit à l'évolution de la société et l'accessibilité à la justice • La promotion et le renforcement de l'indépendance et de la responsabilité de la magistrature. • La formation et la valorisation des professionnels de la Justice. • L'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et l'exécution des décisions de justice. • L'amélioration de la justice faite aux femmes et aux personnes vulnérables. • L'humanisation et la modernisation du système pénitentiaire. • La sensibilisation de la population guinéenne à ses droits et devoirs. • Le renforcement des capacités du pays en matière de communication et d'information. • La consolidation de la liberté d'expression.
Effet 1.1.2. L'ancrage démocratique de la Guinée est consolidé	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion d'un cadre de dialogue politique permanent, constructif, inclusif et résilient. • La fiabilisation et la qualification du processus électoral. • Le renforcement des capacités et de l'indépendance des Organisations de la Société civile. • Le renforcement des capacités humaines des partis politiques en matière de dialogue politique et de prévention de conflits politiques. • La promotion de la participation active des femmes et des jeunes à la vie politique.

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable

Objectif stratégique (OND1) : Lever les facteurs de fragilité politique et sociale de la Guinée tout en promouvant la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale

Résultat stratégique 1 : L'Etat de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidés

Domaine 1.1 : Gouvernance politique et sociale

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 1.1.3. La défense, la sécurité et la protection civile sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités institutionnelles, logistiques et humaines des forces de défense et de sécurité. • La consolidation de la discipline et la transparence au sein des forces de défense et de sécurité. • La restauration de la confiance entre la population et les forces de défense et de sécurité. • Le renforcement de la protection civile dans les grands centres urbains. • Le programme d'achèvement des infrastructures militaires. • Le programme de rénovation de bâtiments. • Le programme de reconstruction des PM2 et PM3 du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale. • Le programme de construction du groupe scolaire au BSC (Bataillon Spécial de Conakry). • Le programme de construction et d'équipement du camp Kwame N'KRUMAH, Km³6. • La régularisation de la fourniture de 16 véhicules automobiles au Ministère de la Défense Nationale. • Le programme d'études et de suivi des travaux au BSC.
<p>Effet 1.1.4. L'unité nationale, la cohésion sociale et l'identité culturelle sont préservées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La consolidation de la réconciliation et de la solidarité nationales. • La promotion de l'identité culturelle et le brassage communautaire et ethnique. • Le renforcement des capacités des Organisations de la Société civile en matière de médiation et de prévention des conflits sociaux. • Toutes autres actions complémentaires allant dans le sens de la concrétisation des recommandations de la CPRN.

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable

Objectif stratégique (OND2) : Lever les facteurs de fragilité politique et sociale de la Guinée tout en promouvant la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale

Résultat stratégique 2 : L'action publique est efficace, efficiente, inclusive et durable

Domaine 2.1 : Efficacité de l'État

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 2.1.1. La qualité des services fournis par l'Administration publique est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La redéfinition et à la clarification des missions de l'Etat. • Le renforcement des capacités des principales Institutions de l'Etat (Primature, Secrétariat Général du Gouvernement, ANLC...). • Le renforcement de la coordination et de l'efficacité du travail Gouvernemental. • La rationalisation des structures et des normes de l'Administration publique. • La modernisation et la fiabilisation de la gestion des effectifs et de la masse salariale. • L'amélioration de la gestion des personnels. • La rationalisation du dispositif statutaire. • La valorisation des ressources humaines. • Le renforcement des capacités du Ministère de la Fonction publique.
<p>Effet 2.1.2. La redevabilité et la transparence sont renforcées aussi bien au niveau de l'Etat central que des collectivités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption • Le renforcement des capacités de contrôle et d'inspection des administrations publiques centrale et locale. • L'amélioration des procédures de gestion de l'Administration publique ; et • La promotion de la transparence dans l'attribution des marchés publics.
<p>Effet 2.1.3. L'efficacité des collectivités locales en matière d'offre de services publics est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement d'infrastructures locales fiables, durables et résilientes dans toutes les régions du pays. • L'accélération de la mise en place d'une Fonction publique locale. • Le renforcement des capacités techniques et humaines des administrations locales en matière d'offre de services. • L'accroissement et la modernisation de l'offre de services publics au niveau local.
<p>Effet 2.1.4. La gestion du développement local est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités techniques et humaines des collectivités locales dans la gestion du développement. • L'amélioration de la mobilisation de ressources financières locales. • Le renforcement de la coopération décentralisée. • Le renforcement du processus de planification dans les collectivités locales. • L'instauration d'un audit régulier de la gestion locale.
<p>Effet 2.1.5. La participation et la démocratie à la base sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement du processus de décentralisation en Guinée. • La promotion de la participation des jeunes et des femmes au processus de démocratisation à la base. • La fiabilisation et la qualification du processus électoral local en Guinée. • Le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance locale.

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable

Objectif stratégique (OND2) : Lever les facteurs de fragilité politique et sociale de la Guinée tout en promouvant la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale

Résultat stratégique 2 : L'action publique est efficace, efficiente, inclusive et durable

Domaine 2.2 : Gouvernance économique et environnementale

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 2.2.1. La stabilité du cadre macroéconomique est consolidée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du programme économique et financier en cours ou à venir, soutenu par le FMI. • Les neuf (9) programmes de réformes du PREFIP relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> • la programmation et la préparation du budget, • la mobilisation et la gestion des recettes intérieures, • la mobilisation des ressources extérieures et la gestion de la dette, • la gestion des dépenses publiques, • la gestion du patrimoine de l'Etat, • la gestion de la trésorerie, • la réforme comptable et le système d'information financière, • les finances locales, et • les systèmes de contrôles internes et externes. • Les quatre (4) programmes de soutien du PREFIP aux réformes portant sur : <ul style="list-style-type: none"> • la formation et ressources humaines, • le système d'informatisation, • la réhabilitation des infrastructures, et • la communication.
<p>Effet 2.2.2. Le pilotage du développement est renforcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration des outils de suivi et d'évaluation des actions de développement inscrites au PNDES. • L'animation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du PNDES. • Le développement d'outils de PPBSE (manuel de procédures, guide d'élaboration de politique sectorielle, document-cadre du système national de planification). • Le renforcement des capacités de PPBSE tant au niveau central qu'au niveau sectoriel. • La mise en place d'un système plus performant de gestion des investissements publics.
<p>Effet 2.2.3. L'efficacité du système statistique national est accrue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système statistique national en général et de l'INS en particulier. • La préparation et l'adoption de la SNDS de 2ème génération. • La mise en œuvre du cadre programmatique du système national statistique (PSN et PTA). • La tenue des réunions statutaires des organes clés du SSN (CNS et CTS). • L'animation de la plateforme de dialogue entre le MPCCI et les PTF intervenant dans le domaine de la statistique. • La conception et la mise en place du système d'information statistique pour le suivi et l'évaluation du PNDES.
<p>Effet 2.2.4. La diplomatie, la coopération internationale et l'intégration régionale sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion d'une diplomatie efficace et en phase avec les valeurs nationales. • La promotion d'une coopération internationale efficace et en phase avec les priorités nationales. • Le renforcement des capacités des ministères en charge des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration régionale. • Le renforcement des capacités des organisations des Guinéens de l'Étranger. • La promotion de l'intégration régionale.

Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable

Objectif stratégique (OND2) : Lever les facteurs de fragilité politique et sociale de la Guinée tout en promouvant la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale

Résultat stratégique 2 : L'action publique est efficace, efficiente, inclusive et durable

Effet 2.2.5. L'environnement des affaires est amélioré.	<ul style="list-style-type: none">• L'amélioration de l'accès à des crédits bancaires et des services financiers diversifiés et adaptés aux besoins du secteur privé.• La simplification du système fiscal guinéen en général et du régime fiscal des PME/PMI en particulier.• La simplification des procédures en matière de construction, de transfert de propriété et d'accès à l'eau et à l'électricité.• Le renforcement des capacités du secteur privé.• La formalisation du secteur privé guinéen.
Effet 2.2.6. La gouvernance minière est améliorée.	<ul style="list-style-type: none">• L'adoption des textes d'application du code minier.• Le renforcement des capacités de suivi de l'application du Code, en particulier les capacités de surveillance des règles de transparence et d'intégrité.• La promotion de la recherche géologique en Guinée afin d'améliorer la base de la connaissance géologique.• L'institution d'une inspection périodique et régulière sur le versement et la gestion des recettes minières dévolues à l'État et aux collectivités locales.
Effet 2.2.7. Les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion durable de l'environnement sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none">• L'actualisation du cadre juridique et institutionnel de l'environnement.• Le renforcement des capacités techniques et humaines en matière de protection de l'environnement.• Le développement d'un système efficace d'éducation environnementale.• La promotion de la conformité environnementale.

Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive

Objectif stratégique (OND2) : Mettre en place les conditions structurelles pour impulser la dynamique de transformation durable de l'économie guinéenne

Résultat stratégique 3 : La croissance économique est accélérée, inclusive et durable

Domaine 3.1 : Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 3.1.1. La productivité du secteur primaire est accrue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des investissements structurants en aménagements hydro-agricoles, en aménagements de pâturages, de mares et d'étangs, en stations piscicoles, en dessertes en eau et électricité, et en construction de laboratoires. • L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des filières agricoles destiné à encadrer leur développement, la sécurisation foncière. • La transformation et la commercialisation des produits agricoles. • La facilitation de l'accès aux intrants. • L'opérationnalisation d'un système d'information. • La mise en place d'un dispositif de financement approprié. • La structuration des EAF (Exploitations Agricoles Familiales), des OP, des acteurs publics et des opérateurs privés (commerçants, transformateurs) dans une perspective d'intégration aux marchés. • La promotion des activités de production, de commercialisation et de transformation des filières agricoles (végétale, élevage, pêche et aquaculture).
<p>Effet 3.1.2. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des performances des filières agricoles dans lesquelles interviennent les femmes et les jeunes, par des appuis à la structuration de leurs organisations <i>via</i> à la promotion de GIE²¹, le renforcement des capacités individuelles <i>via</i> à des formations, la fourniture d'intrants, de matériels et d'équipements... • Des actions de plaidoyer pour l'amélioration du statut de la femme (participation aux prises de décisions, accès à la propriété foncière...).
<p>Effet 3.1.3. L'agriculture durable et résiliente au changement climatique est promue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement et la vulgarisation des normes environnementales dans le secteur agro-sylvo-pastoral. • Le renforcement de la gestion des espaces pastoraux et de la transhumance. • La promotion de l'agro-pastoral durable. • La promotion de techniques d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive

Objectif stratégique (OND2) : Mettre en place les conditions structurelles pour impulser la dynamique de transformation durable de l'économie guinéenne

Résultat stratégique 3 : La croissance économique est accélérée, inclusive et durable

Domaine 3.2 : Industries extractive et manufacturière

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 3.2.1. Le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volet stratégique : <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement du secteur minier fondée sur la Vision Minière Africaine et cohérente avec l'Initiative pour un Développement Minier Responsable (IDMR); • Volet opérationnel : <ul style="list-style-type: none"> • la création d'un cadre propice à l'investissement ; • la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures connexes aux mines (chemins de fer et ports) ; • le développement de pôles miniers, composés d'industries extractives et de PME/PMI intégrées au secteur, compétitives et à fortes valeurs ajoutées ; • Volet transformation : <ul style="list-style-type: none"> • la relance de la production d'alumine ; • la promotion de la transformation des autres ressources minières ; • Volet emploi : <ul style="list-style-type: none"> • la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans les métiers de transformation de ressources minières ; • la promotion de l'emploi local dans le secteur minier.
<p>Effet 3.2.2. La contribution de l'industrie manufacturière à la création d'emplois productifs et de richesse est accrue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un cadre stratégique de développement industriel (incluant, entre autres, l'état des lieux, les choix stratégiques et les instruments de politique industrielle). • La promotion de petites et moyennes industries (PMI), surtout en amont et en aval des agropoles régionales et des pôles miniers. • Le développement d'une agro-industrie compétitive, orientée vers la demande nationale et sous régionale. • L'amélioration de l'accès des PME/PMI à des financements adaptés à leurs besoins. • Le lancement prévu : (i) du Programme National de Plateformes Multifonctionnelles, soumis au financement du Fonds National de Relance Résilience Post Ebola (FNRRPE) ; (ii) le Programme Pays de l'ONUDI pour la Guinée ; (iii) le projet de sécurisation des sites des zones industrielles.
<p>Effet 3.2.3. L'industrie propre est promue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement, la vulgarisation et l'application de la réglementation des activités industrielles polluantes. • La promotion des énergies propres dans le secteur industriel. • La restauration des terres et ressources forestières dégradées par les industries minières.

Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive

Objectif stratégique (OND2) : Mettre en place les conditions structurelles pour impulser la dynamique de transformation durable de l'économie guinéenne

Résultat stratégique 3 : La croissance économique est accélérée, inclusive et durable

Domaine 3.3 : Infrastructures économiques, innovation et recherche

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 3.3.1. Les infrastructures routières sont fiables et durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions transversales <ul style="list-style-type: none"> • le recours à la formule d'agence routière à l'instar de la plupart des pays de la sous-région ; • l'opérationnalité de la base de données routières pour la maîtrise de l'état du réseau routier ; • le renforcement des ressources du FER de 2^{ème} génération afin de couvrir les besoins en entretien routier ; • le renforcement du système d'audit de l'éligibilité des opérations du FER de 2ème génération. ; • l'opérationnalité du Laboratoire des Travaux Publics (LBTP) ; • la promotion de l'utilisation des matériaux locaux ; • l'adoption d'une Loi portant protection du patrimoine routier national et des textes d'application. • Constructions/Réhabilitations/Entretien & Appuis institutionnels/Renforcement des capacités ; <ul style="list-style-type: none"> • la construction ou la réhabilitation de 1 011 km de routes nationales et la construction de cinq (5) ponts ; • l'entretien lourd de 4 000 km de routes nationales dégradées ; • l'amélioration de 5 000 km de routes préfectorales et communautaires ; • la construction de 200 km de voies urbaines à Conakry et dans certaines villes de l'intérieur du pays ; • la réhabilitation de quatre (4) postes de pesage ; • l'appui à mille deux cent (1.200) PME et la réorganisation du Centre d'Appui et de Suivi des Entreprises Routières (CASER) ; • la mise en place d'une agence routière et l'appui institutionnel du Département en charge des Travaux Publics ; • la mutualisation des infrastructures routières avec les gros utilisateurs tels que les miniers ; • le toilettage des textes existants ; • le transfert des compétences aux services déconcentrés et Collectivités locales ; • le développement d'un répertoire routier exhaustif ; • le développement de la cartographique, (xiv) le renforcement du contrôle de qualité des travaux ; • le renforcement de services de planification stratégique ; • la réalisation des projets d'études non suivis des travaux.
<p>Effet 3.3.2. Les infrastructures et services des autres modes de transports sont fiables et durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'extension de la capacité du PAC et le développement des débarcadères maritimes et fluviaux. • Le développement des infrastructures et services de transport terrestre, ferroviaire et aérien. • La réalisation du projet Trans guinéen ainsi que l'exploitation des éventuelles opportunités qu'il représente. • La réalisation d'une étude sur l'avenir du port de Conakry et la fonction de brouettage du chemin de fer sur les 38 premiers kilomètres, et d'une étude comparative d'une continuation du développement de la capacité du port de Conakry combinée avec un projet de port sec à la sortie de l'agglomération. • La possibilité de faire valoir un projet de métro de surface dans une future étude d'élaboration d'un plan de déplacement urbain pour l'agglomération de Conakry. • L'approfondissement des études visant à la remise en exploitation d'Air Guinée.
<p>Effet 3.3.3. Les infrastructures et services de télécommunications sont fiables et durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion des conditions de développement de l'économie numérique. • Le développement de la connectivité et des services numériques sur tout le territoire national. • Le développement de l'administration électronique. • L'élaboration d'un cadre stratégique et programmatique de développement à moyen terme du secteur.

Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive	
Objectif stratégique (OND2) : Mettre en place les conditions structurelles pour impulser la dynamique de transformation durable de l'économie guinéenne	
Résultat stratégique 3 : La croissance économique est accélérée, inclusive et durable	
Domaine 3.3 : Infrastructures économiques, innovation et recherche	
Effets	Actions prioritaires
Effet 3.3.4. Les infrastructures énergétiques sont durables et fiables.	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de grands projets hydroélectriques au nombre desquels : Souapiti (515 MW) et Poudaldé (90 MW) et autres projets arrivés à maturation pendant la période couverte par le Plan. • La poursuite et le parachèvement des réformes structurelles institutionnelles engagées dans le secteur tant au niveau central qu'au niveau décentralisé (y compris mise en place de cadre légal et réglementaire approprié et rétablissement de l'équilibre financier de l'EDG). • L'électrification des localités rurales. • Les extensions de réseau dans les zones périurbaines. • La diversification des sources d'énergie en privilégiant les énergies renouvelables, notamment les microcentrales hydroélectriques, l'énergie solaire et éolienne, la biomasse et les combustibles domestiques. • La participation au processus d'interconnexion des réseaux électriques sous-régionaux.
Effet 3.3.5. La recherche et l'innovation technologique sont promues et valorisées.	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion de la recherche orientée vers le développement durable. • La promotion de l'innovation technologique en lien avec les besoins de l'économie verte. • La valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation adaptés aux besoins de l'économie verte.

Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive	
Objectif stratégique (OND2) : Mettre en place les conditions structurelles pour impulser la dynamique de transformation durable de l'économie guinéenne	
Résultat stratégique 3 : La croissance économique est accélérée, inclusive et durable	
Domaine 3.4 : Commerce, tourisme, hôtellerie, artisanat et culture	
Effets	Actions prioritaires
Effet 3.4.1. Les conditions pour une meilleure intégration du commerce dans le développement sont créées.	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'intégration commerciale régionale. • La simplification des politiques commerciales. • La réduction des obstacles au commerce au-delà des frontières. • La réduction de la complexité des procédures administratives. • Le renforcement des capacités humaines des douanes. • La rationalisation des processus de dédouanement. • L'amélioration des infrastructures physiques (aéroports, ports, routes et chemins de fer) et immatérielles ; • Le développement du commerce des biens agricoles. • La promotion du commerce des services. • L'optimisation de la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales.
Effet 3.4.2. La contribution du tourisme, de l'hôtellerie, de la culture et de l'artisanat à la création de richesse et d'emplois productifs est accrue.	<ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation, l'aménagement et la promotion des sites touristiques du pays. • Le développement et la promotion de l'hôtellerie en général et dans les zones touristiques en particulier. • Le développement des filières artisanales à fortes valeurs ajoutées et créatrices d'emplois. • La promotion des produits artisanaux. • La promotion de la culture comme levier de développement du tourisme et de l'hôtellerie.

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain	
Objectif stratégique (OND3) : Valoriser le capital humain	
Résultat stratégique 4 : La qualité du capital humain est améliorée	
Domaine 4.1 : Population et développement	
Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 4.1.1. La transition démographique est accélérée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'accès des jeunes et des adolescents à des services préventifs promotionnels visant à réduire leur taux de fécondité. • Le renforcement de l'accès des populations à des services de planification familiale de qualité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. • La lutte contre l'émigration clandestine des jeunes guinéens. • Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'observation et de gestion des phénomènes démographiques.
Domaine 4.2: Santé et VIH	
Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 4.2.1. L'accès et l'utilisation équitable des services de santé de qualité est assuré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la gouvernance du secteur, notamment le renforcement des capacités financières, techniques et humaines du système de santé pour un accès universel aux soins de santé. • L'élargissement de la couverture sanitaire à l'ensemble de la population. • La mise en place d'un système de santé résilient grâce à des capacités renforcées de prévention, de surveillance et de prise en charge des maladies et des situations d'urgence (Ébola, Tuberculose, etc.). • Le renforcement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels. • L'augmentation de la couverture vaccinale. • L'amélioration de la qualité des services et prestations. • Le recrutement de médecins et l'amélioration de la répartition du personnel médical. • La promotion d'outils innovants de collecte de données pour renforcer le système d'information sanitaire. • Le renforcement du système de santé notamment aux niveaux préfectoral et communautaire pour augmenter l'accès et l'utilisation équitable des services de santé. • La promotion de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées.
<p>Effet 4.2.2. L'état nutritionnel de la mère, de l'enfant et des personnes âgées est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la surveillance nutritionnelle, de la prévention et de la prise en charge des enfants, des femmes et des personnes âgées. • Le renforcement du soutien nutritionnel à ces groupes vulnérables. • La promotion de l'éducation nutritionnelle. • Le renforcement du contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau.

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Objectif stratégique (OND3) : Valoriser le capital humain

Résultat stratégique 4 : La qualité du capital humain est améliorée

Domaine 4.2: Santé et VIH

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 4.2.3. La prévalence du VIH et la mortalité liée au VIH/SIDA sont réduites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La prévention des nouvelles infections aux IST et VIH/SIDA. • La promotion du dépistage précoce. • L'amélioration de l'accès universel des PVVIH aux ARV et à des services de santé de qualité y compris l'appui nutritionnel qui permet d'améliorer l'impact du traitement ARV. • La protection des droits humains des PVVIH. • Le renforcement des capacités nationales de riposte au SIDA.

Domaine 4.3: Éducation et formation

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 4.3.1. L'accès à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité est garanti</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités et de la qualité d'accueil des établissements préscolaire, primaire et secondaire selon les besoins des localités et des apprenants. • L'amélioration de la qualité des enseignements primaire et secondaire à travers la formation des enseignants, l'amélioration des programmes d'enseignement et l'utilisation d'approches pédagogiques centrées sur l'enfant. • L'amélioration du fonctionnement du système éducatif. • L'amélioration de l'offre des services complémentaires à l'offre éducative, comme l'eau et assainissement dans les écoles, les cantines scolaires etc. • Le renforcement de la sensibilisation des communautés accusant un retard dans la scolarisation des enfants et/ou des filles. • L'amélioration de l'accès des jeunes et des adultes (hommes et femmes) analphabètes, non scolarisés et déscolarisés à des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
<p>Effet 4.3.2. L'accès à un enseignement supérieur de qualité et adapté aux besoins de l'économie est assuré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités d'accueil, ainsi que des capacités techniques et humaines de l'enseignement supérieur. • L'amélioration de la qualité des enseignements et des formations supérieurs. • Le renforcement de l'adéquation entre la formation supérieure et les besoins du marché de l'emploi. • L'amélioration de la gouvernance de l'enseignement supérieur. • L'amélioration de l'accès de l'enseignement supérieur aux filles. • La promotion de la recherche universitaire.

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Objectif stratégique (OND3) : Valoriser le capital humain

Résultat stratégique 4 : La qualité du capital humain est améliorée

Domaine 4.3: Éducation et formation

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 4.3.3. L'accès à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité et adapté aux besoins de l'économie s'est accru.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et pédagogiques de l'ETFP ; • L'accroissement et la diversification de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle ; • La promotion de l'accès des filles et garçons à l'enseignement technique et à la formation professionnelle ; • Le développement de mécanisme d'insertion socioprofessionnelle fiable des sortants de l'ETFP.

Domaine 4.4: Cadre de vie domestique

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 4.3.1. L'accès à des services énergétiques de qualité est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'électrification rurale à travers le Bureau d'électrification rurale décentralisée (BERD), la promotion de l'initiative privée et le programme de plateforme multifonctionnelle. • La promotion des énergies renouvelables notamment le biogaz, le gaz butane et le solaire. • L'extension des réseaux d'éclairage public aux zones péri-urbaines.
<p>Effet 4.4.2. L'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement du cadre institutionnel et légal du secteur de l'eau et de l'assainissement. • La réhabilitation et l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable des centres urbains. • La réhabilitation, le développement et l'entretien de points d'eau potable en milieu rural dans tous les villages. • Le renforcement des systèmes de collecte et de traitement des déchets et des eaux usées dans les centres urbains. • L'amélioration de l'accès des ménages des zones rurales et des bidonvilles à des latrines hygiéniques via des technologies simples et fiables. • Le développement et l'entretien de latrines publiques dans les lieux de concentration des centres urbains. • Le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation sur l'assainissement et l'hygiène.
<p>Effet 4.4.3. L'accès à des logements décents est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement spatial et foncier autour de l'équilibre entre les centres urbains et ruraux. • La promotion de la production à grande échelle de logements décents à des coûts abordables. • La restructuration urbaine et le développement des infrastructures urbaines afin d'éradiquer les habitats précaires. • L'amélioration de la gouvernance dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier en Guinée.

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Objectif stratégique (OND4) : Renforcer la lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales

Résultat stratégique 5 : L'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables sont assurés

Domaine 5.1 : Emploi des couches vulnérables

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 5.5.1. L'emploi productif et l'entrepreneuriat des jeunes sont promus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du dispositif d'intermédiation et d'information sur le marché de l'emploi. • L'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés. • Le renforcement de la formation et l'apprentissage des jeunes dans des métiers porteurs d'emplois productifs dans les sous-secteurs de l'industrie et des activités connexes aux mines. • La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes par l'accès à des formations adaptées et à des appuis innovants.
<p>Effet 5.5.2. L'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes sont promus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'autonomisation des femmes. • L'amélioration de l'employabilité des filles/femmes diplômées et leur accès à l'emploi salarié dans les sous-secteurs de l'industrie et des activités connexes aux mines. • Le renforcement de la formation et l'apprentissage des filles/femmes dans des métiers porteurs d'emplois productifs liés aux agropoles et aux pôles miniers. • La promotion de l'entrepreneuriat des femmes par l'accès à des formations, des services financiers et des technologies adaptées. • L'assistance à la formalisation des entreprises féminines (enregistrement et ouverture de comptes bancaires). • Des mentorats pour promouvoir le développement d'entreprises dirigées par les femmes dans les secteurs productifs et profitables de l'économie (traditionnellement dominés par les hommes) comme le secteur minier ou la construction. • L'élargissement des opportunités entrepreneuriales féminines aux activités de pêches et de menuiserie. • La facilitation de l'accès des femmes à des financements plus importants au-delà des programmes de microfinance.
<p>Effet 5.5.3. L'emploi productif et l'entrepreneuriat des personnes vivant avec un handicap (PVH) sont promus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'insertion professionnelle des PVH. • L'amélioration de l'employabilité des PVH diplômées et leur accès à l'emploi salarié. • Le renforcement de la formation et l'apprentissage des PVH dans les créneaux porteurs d'emplois productifs. • La promotion de l'entrepreneuriat des PVH par l'accès à des formations, des technologies et services financiers adaptés.

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Objectif stratégique (OND4) : Renforcer la lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales

Résultat stratégique 5 : L'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables sont assurés

Domaine 5.2 : Épanouissement des couches vulnérables

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 5.2.1. L'épanouissement social, politique et culturel des jeunes est assuré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités des structures et organisations de jeunesse. • La réhabilitation et le développement des infrastructures socio-éducatives et culturelles de jeunesse dans toutes les régions du pays. • La promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des jeunes dans toutes les régions du pays. • La promotion de la participation des jeunes à la vie politique et associative de leur localité.
<p>Effet 5.2.2. L'épanouissement social, politique et culturel des femmes est assuré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités des structures et organisations féminines. • La réhabilitation et le développement des infrastructures socio-éducatives et culturelles destinées aux femmes dans toutes les régions du pays. • La promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des jeunes filles dans toutes les régions du pays. • La promotion de la participation des femmes à la vie politique et associative de leur localité ; (v) la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux jeunes filles.
<p>Effet 5.2.3. L'épanouissement social, politique et culturel des PVH est assuré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités des structures et organisations des PVH. • La promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des PVH dans toutes les régions du pays. • L'amélioration de l'accès des PVH aux transports et aux infrastructures publiques. • La promotion de la participation des PVH à la vie politique ou associative de leur localité.
<p>Effet 5.2.4. La protection de l'enfance est assurée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines des structures en charge de la protection de l'enfance. • La réhabilitation et le développement des infrastructures préscolaires et d'encadrement des enfants. • Le développement et l'opérationnalisation d'un système global et intégré de protection de l'enfance et des droits des enfants.

Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain

Objectif stratégique (OND4) : Renforcer la lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales

Résultat stratégique 5 : L'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables sont assurés

Domaine 5.3 : Protection sociale

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 5.3.1. L'accès à la sécurité sociale est accru.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système de sécurité sociale. • Une couverture sociale effective pour les non-fonctionnaires. • La mise en place d'un dispositif de protection sociale adapté au secteur informel. • La réalisation d'études en vue de la définition des modalités pratiques de mise en place d'une pension sociale. • L'exécution de projets THIMO pour la construction d'installations physiques et de sources d'eau potable ainsi que pour la fourniture de services d'assainissement et d'appui aux structures sanitaires.
<p>Effet 5.3.2. La protection sociale des personnes vulnérables est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme de transferts monétaires et/ou en nature à différents groupes cibles (enfants et femmes enceintes, adolescentes, personnes âgées, ménages les plus pauvres, enfants et adultes en situation de handicap). • La réalisation des THIMO. • Des projets de développement communautaire. • L'accompagnement des personnes vulnérables vers des opportunités d'autonomisation. • L'amélioration de l'accès des personnes vulnérables aux services sociaux de base (santé, éducation, l'eau potable, logement décent, etc.). • La prévention et la gestion des risques et catastrophes.

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Objectif stratégique (OND5) : Protéger, entretenir et valoriser les actifs naturels

Résultat stratégique 6 : les ressources naturelles sont gérées de façon rationnelle

Domaine 6.1 : Gestion durable des écosystèmes

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 6.1.1. Les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique sont prises en charge à tous les niveaux de la société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion d'une prise de conscience par les individus de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable. • L'intégration dans les processus de planification nationaux et locaux de développement des valeurs de la diversité biologique, dans les comptes nationaux et dans les systèmes de notification. • La réforme ou la réduction progressive voire l'élimination des incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, au profit d'incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique conformes aux obligations internationales. • La prise de mesures ou l'application des plans pour assurer une production et une consommation durables ainsi que le maintien dans des limites écologiquement sûres, des incidences d'utilisation des ressources naturelles.
<p>Effet 6.1.2. Les pressions directes exercées sur la diversité biologique sont réduites et son utilisation durable encouragée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction du rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts. • La récolte et la gestion durables de tous les stocks de poissons, d'invertébrés et plantes aquatiques dans le respect de la légalité et suivant des approches fondées sur les écosystèmes. • La gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture dans une perspective de conservation de la diversité biologique. • La réduction de la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique. • L'identification et le classement en ordre de priorité des espèces exotiques envahissantes ainsi que les voies d'introduction.

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel	
Objectif stratégique (OND5) : Protéger, entretenir et valoriser les actifs naturels	
Résultat stratégique 6 : les ressources naturelles sont gérées de façon rationnelle	
Domaine 6.1 : Gestion durable des écosystèmes	
Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 6.1.3. L'état de la diversité biologique est amélioré par la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La conservation des zones terrestres et d'eaux intérieures, des zones marines et côtières. • La protection d'espèces menacées connues contre l'extinction et l'amélioration de l'état de conservation. • La préservation de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres. • L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la réduction au minimum de l'érosion génétique et la sauvegarde de la diversité génétique de ses plantes et animaux.
<p>Effet 6.1.4. Les avantages retirés pour tous, de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, en lien avec les besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables. • L'amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone.
<p>Effet 6.1.5. La mise en œuvre, au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La prise de dispositions en conformité avec la législation nationale et les obligations internationales en vigueur pour respecter les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. • L'amélioration, le transfert, l'application et le large partage des connaissances, de la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement. • L'augmentation, par rapport aux niveaux actuels, des ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNDB.

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel	
Objectif stratégique (OND6) : Promouvoir un cadre de vie sain	
Résultat stratégique 7 : Le cadre de vie est protégé	
Domaine 7.1 : Qualité du cadre de vie	
Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 7.1.1. Le système de gestion des déchets en milieu urbain est amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la collecte des déchets ménagers en milieu urbain. • La promotion du recyclage des déchets collectés afin de créer des emplois verts et protéger l'environnement. • Le renforcement des réseaux d'égouts de la ville de Conakry. • La promotion du traitement et du recyclage par les industries de leurs déchets solides et surtout liquides. • La promotion de l'investissement dans l'immobilier. • La promotion d'une gestion concertée du foncier.

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Objectif stratégique (OND7) : Renforcer la résilience nationale face aux catastrophes tout en luttant contre les changements climatiques

Résultat stratégique 8 : La résilience face aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques sont renforcées

Domaine 8.1 : Gestion des catastrophes

Effets	Actions prioritaires
<p>Effet 8.1.1. Les capacités de réduction des risques de catastrophes sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relativement à la priorité 1 du Cadre d'action de Sendai : <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement des capacités : (i) de prévention et d'alerte des phénomènes hydrométéorologiques ; et (ii) de surveillance de risques épidémiologiques ; • l'élaboration de méthodologies et outils de travail en analyse et évaluation des risques ; • l'élaboration d'un profil de risque de la Guinée sur la base d'une évaluation des risques multi-aléas ; • le renforcement de l'échange d'information et de la communication sur les risques pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) et pour la préparation aux réponses urgentes (PRU) ; • la sensibilisation et la formation en RRC et PRU du personnel des institutions mandatées sur cette thématique ; des médias et du grand public. • Relativement à la priorité 2 du Cadre d'action de Sendai : <ul style="list-style-type: none"> • l'instauration de dialogues politiques accompagnés de réformes institutionnelles et législatives basées sur une cartographie et un diagnostic institutionnel participatif à tous les échelons ; • la mise en place d'une agence unique de gestion des catastrophes et d'une plateforme nationale multisectorielle sur la RRC ; • l'inscription de la thématique de la résilience, de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes dans l'agenda de travail du CCC ; • la sensibilisation des décideurs politiques (Ministres, Parlementaires, Préfets, Maires), des institutions et du public sur les approches préventives ; • l'élaboration d'un programme national de renforcement des capacités en RRC ; • la recherche de financement pour la mise en œuvre des activités de réduction et de prévention des risques auprès des PTF et du secteur privé notamment. • Relativement à la priorité 3 : <ul style="list-style-type: none"> • l'intégration de la RRC dans les instruments de planification nationale et sectorielle au développement. • Relativement à la priorité 4 : <ul style="list-style-type: none"> • la coordination à tous les niveaux et le financement des opérations de PRU ; • la mise en place de systèmes d'alerte précoce et d'équipes d'intervention communautaires ; • la mise en place des outils méthodologiques et opérationnels ainsi que d'un fond d'urgence sécurisé ; • le développement des actions de coopération civilo-militaires ; • la mise à niveau des dix (10) services d'incendie et de secours.

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Objectif stratégique (OND7) : Renforcer la résilience nationale face aux catastrophes tout en luttant contre les changements climatiques

Résultat stratégique 8 : La résilience face aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques sont renforcées.

Domaine 8.1 : Changements climatiques

Effets	Actions prioritaires
Effet 8.1.2. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont maîtrisées.	<ul style="list-style-type: none">• Le renforcement des capacités nationales de lutte contre les changements climatiques.• La promotion des énergies propres et des technologies d'économie d'énergie.• L'atténuation des émissions des GES dans les secteurs des transports et de l'agriculture.• La promotion de l'utilisation des équipements électroménagers ayant des technologies propres.• L'augmentation de la capacité de séquestration de CO2 par le développement de l'agroforesterie.

Annexe 3: Note conceptuelle pour un programme de renforcement des capacités en appui au PNDES

Résumé

1. Contexte	43
2. Concept de capacités	43
2.1. Micro capacités ou capacités individuelles	44
2.2. Méso capacités ou capacités organisationnelles	44
2.3. Macro capacités ou environnement propice	44
3. État des lieux des ressources humaines de l'État	44
3.1. Administration publique politisée, « vieille » et peu performante	44
3.2. Administration incapable de fournir des services publics adéquats	45
3.3. Facteurs explicatifs de la faible performance des ressources humaines	45
4. Etat des lieux des capacités de gestion du développement	46
4.1. Prospective	46
4.2. Planification à moyen terme	48
4.3. Programmation-Budgétisation	49
4.4. Financement du développement	51
4.5. Coordination de l'aide	52
4.6. Suivi et évaluation	53
4.7. Production statistique	54
4.8. Prévisions macroéconomiques	56
5. Identification des composantes d'appuis éventuelles	57
5.1. Composante institutionnelle	57
5.1.1. Volet « recadrage institutionnel du MPCPI ».	57
5.1.2. Volet « systématisation de la PPBSE ».	58
5.1.3. Volet « gestion stratégique du MPCPI »	59
5.1.4. Volet « pilotage du développement».	59
5.2. Composante technique	60
5.2.1. Outils de la PPBSE	60
5.2.2. Outils statistiques	60
5.2.3. Outils de modélisation macroéconomique	60
5.3. Composante humaine	61
5.3.1. Volet « ressources humaines spécialisées »	61
5.3.2. Volet « formation »	61
5.3.3. Volet « cadre de travail »	61
6. Stratégie d'intervention	61
6.1. Renforcer les capacités : un objectif de développement	61
6.2. Renforcer les capacités nécessite un cadre d'actions cohérent et efficace.	62

Résumé

1. Les autorités guinéennes ont doté le pays d'un Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020, dont l'objectif global est de « *promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable* ». Pour concrétiser cette noble ambition, les autorités ont conscience qu'il leur faut renforcer des capacités de gestion du développement qui se sont fortement érodées au fil du temps. C'est pour cela qu'elles ont fait l'option d'accompagner la mise en œuvre du PNDES par un programme intégré et pluriannuel de renforcement des capacités dont la présente note définit le cadre de référence.

Etat des lieux des capacités nationales

2. Un état des lieux des capacités nationales tiré des travaux de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) en 2016, fait ressortir que l'administration publique guinéenne « est trop politisée et gangrenée par des pratiques de corruption et le clientélisme. Les considérations ethniques prévalent sur des critères objectifs dans le recrutement, la promotion et la rémunération des agents. Certains soutiennent que l'administration est trop « vieille » avec des pratiques peu conformes aux exigences de performance des services publics. »

3. Cet état des lieux vient confirmer le diagnostic des capacités pour l'atteinte des OMD, réalisé une dizaine d'années plus tôt, par le Gouvernement guinéen, avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU). Ce diagnostic décrivait déjà un secteur public incapable de fournir des services adéquats, où le détournement de fonds, le népotisme, la défiance à l'égard des procédures normales ainsi que la volonté de « vendre » des services en principe gratuits, sont monnaie courante. « La culture de l'excellence dans le service public n'existe pas. À décharge, les salaires du secteur public sont faibles, et beaucoup de fonctionnaires manquent de motivation : on donne peu parce qu'on en attend peu. D'où cette boutade fréquente chez les Guinéens : L'État fait semblant de payer les fonctionnaires, les fonctionnaires font semblant de travailler pour l'Etat, chacun travaille pour soi ! ». Toutefois, il y a lieu de reconnaître que les conditions de travail des fonctionnaires sont difficiles : bureaux délabrés, accès limité au

téléphone et à l'ordinateur, approvisionnement irrégulier en électricité et en eau....

4. La situation actuelle de l'Administration publique guinéenne résulte de la conjonction de plusieurs faits majeurs qui ont marqué son évolution. Il y eut d'abord la rupture que fut l'indépendance en 1958, avec la réduction brutale des ressources, le départ forcé des cadres, la perte de la mémoire institutionnelle..., et qui s'est traduite par de lourdes conséquences sur la mise en place de la jeune administration nationale. Il y eut ensuite la succession des programmes d'ajustement structurel mis en place pour rétablir les équilibres macro-économiques du pays et qui ont nécessité la réduction des effectifs, avec pour conséquence des pertes importantes de cadres qualifiés, le chômage des jeunes diplômés, le vieillissement de la Fonction publique, la limitation des budgets de fonctionnement. Il y eut enfin l'impact limité des programmes de réforme de l'administration aussi bien en termes d'amélioration qualitative des prestations, de niveau des rémunérations, qu'en termes de compétence et de responsabilisation des agents.

Etat des lieux des capacités de gestion du développement

5. S'agissant, de façon spécifique, des capacités de gestion du développement, l'état des lieux met en évidence des déficits en matière de PPBSE (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation) ainsi qu'en matière de financement du développement, de coordination de l'aide, de production statistique et de prévisions macroéconomique.

6. Concernant les capacités institutionnelles, les déficits s'expriment en termes d'imprécisions dans les textes régissant le MPCI et d'absence de liens fonctionnels clairement établis entre ce dernier et différents autres intervenants dans la chaîne PPBSE (notamment le MEF et les ministères sectoriels). En ce qui concerne les capacités techniques, il s'agit de déficits tant au niveau central qu'au niveau sectoriel, d'outils pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques, programmes et projets. Pour ce qui est des capacités individuelles, la prise en charge des fonctions de PPBSE est limitée par le manque de cadres spécialisés aussi bien à l'échelle des directions nationales du MPCI que des BSD des ministères sectoriels.

7. Mais au-delà des déficits de capacités spécifiques, c'est l'aptitude du MPCCI à assumer efficacement la position stratégique que lui confèrent ses attributions, qui est en jeu. Si au plan de la communication interne, le ministère s'est doté d'un manuel de procédures, la communication externe est à améliorer, et les outils de travail, à moderniser. Par contre, la perspective du suivi et de l'évaluation du PNDES requiert des capacités de pilotage dont doit disposer le MPCCI pour structurer et animer le dialogue sur les performances des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan.

8. Les composantes d'appui susceptibles de prendre en charge ces différents défis sont de trois ordres : (i) la composante institutionnelle ; (ii) la composante technique ; et (iii) la composante humaine.

Composante institutionnelle

Les volets de renforcement à envisager pourraient être : (i) le recadrage institutionnel du MPCCI ; (ii) la systématisation de la PPBSE ; (iii) la gestion stratégique du département ; (iv) le pilotage du PNDES ; et (v) la coordination de l'aide.

Ce qui est ici visé à travers le recadrage institutionnel : (i) c'est d'abord l'intégration, de façon explicite, dans la sphère de compétence du ministère, de la fonction d'évaluation des politiques publiques, mais aussi de celle d'aménagement du territoire, en son acception de planification spatiale ; (ii) c'est ensuite parvenir à une division de travail plus efficace entre le MPCCI et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en matière de programmation et de mobilisation de ressources pour le financement du développement ; (iii) c'est enfin l'amélioration de la gouvernance statistique du pays.

L'ambition à travers la systématisation de la PPBSE est d'avoir un Ministère du Plan qui dispose de toutes les attributions que confère l'exercice des fonctions de PPBSE. Concrètement, il s'agira d'organiser en système : la planification, la programmation, la budgétisation, le suivi et l'évaluation. La systématisation présente l'intérêt d'asseoir des cadres de travail résilients aux changements des structures ministérielles. S'agissant de façon spécifique, du Système National de Planification (SNP), il s'agira de doter le ministère en charge du plan des capacités suffisantes pour : (i) organiser les actions de développement selon différents horizons temporels ; (ii) planifier le développement

aux différents échelons politico-administratifs du pays en conformité avec les prescriptions légales en vigueur, en particulier les dispositions des lois relatives à la décentralisation et à l'administration territoriale déconcentrée ; et (iii) établir les articulations logiques entre les différentes fonctions de la chaîne PPBSE en structurant le SNP en sous-systèmes fonctionnels pertinents.

Sur le plan de la gestion stratégique du MPCCI, la finalité du renforcement est de porter les capacités managériales du département à la hauteur des exigences de performance de toute organisation moderne. L'accent devrait être mis dans cette optique : (i) sur l'ancrage de la lettre de mission (LdM) dans la pratique institutionnelle du MPCCI ; (ii) sur son appropriation par les différentes entités du ministère pour la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs activités ; (iii) la codification des pratiques à travers un manuel de procédures ; (iv) l'instauration de la culture de redevabilité ; et (v) l'amélioration de la visibilité des actions du MPCCI à travers le renforcement de la communication externe mais aussi interne.

Le volet de renforcement des capacités de pilotage du développement, vise à amener le MPCCI à créer les conditions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions de développement. Ces conditions sont de quatre (4) ordres : (i) les arrangements institutionnels entre le MPCCI et les ministères sectoriels pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES ; (ii) l'animation du Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Évaluation (DISE) du PNDES ; (iii) la mise en œuvre du mécanisme de revue du PNDES ; et (iv) la coordination de l'aide.

Composante technique

A travers cette composante, il s'agira de doter le MPCCI et les ministères sectoriels, d'outils de la PPBSE ainsi que des outils statistiques et de prévisions macroéconomiques.

Quatre outils de PPBSE pourraient être ciblés : (i) un document-cadre du système national de planification ; (ii) un manuel de procédures de PPBSE ; (iii) un guide d'élaboration de politique sectorielle ; (iv) un guide de suivi et d'évaluation du PNDES ; et (v) une plateforme intégrée d'informations pour la programmation, le suivi et l'évaluation des projets et programmes du PIP.

Les finalités de disposer de ces outils sont : (i) de systématiser et de standardiser les pratiques ; (ii) contribuer à la résolution des problèmes techniques répétitifs en matière de planification ; et (iii) stabiliser le dispositif organisationnel de gestion du développement.

S'agissant des outils statistiques, les capacités de l'INS devraient être suffisantes pour répondre à la demande de données nécessaires à la gestion du développement et plus particulièrement au suivi du PNDES mais également au suivi des ODD. Cette demande devrait être reflétée dans la SNDS et inscrite dans le Programme Statistique National Pluriannuel (PSN) et ses PTA, pour être satisfaite. Ces outils sont des statistiques (économiques, démographiques, sociales) à jour, provenant de différentes sources (recensements, enquêtes, collectes de routine), et qui, de plus, devront répondre à des exigences de fiabilité et de désagrégation selon les régions et les sexes.

La disponibilité d'outils de prévisions macroéconomiques tient sa justification dans les besoins d'analyses nécessaires aux choix de politique économique ou de cadrage budgétaire. Dans ces conditions, il ne saurait y avoir un outil à tout faire comme c'est le cas actuellement du MSEGUI. Il faudrait au moins trois outils de prévision : un pour le budget économique, un pour la programmation financière (à court terme) et un autre pour le cadrage macroéconomique à moyen terme. En plus des outils de prévision, il est indiqué de disposer d'un modèle exclusivement dédié aux simulations. L'option de construire un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) serait envisageable à cet effet.

Composante humaine

À travers cette composante, il s'agira de parvenir à un renforcement des capacités individuelles, des agents intervenant sur la chaîne PPBSE. A cette fin quatre (4) volets de renforcement de capacités pourraient être envisagés : (i) les ressources humaines spécialisées ; (ii) les formations ; (iii) l'amélioration du cadre de travail.

L'analyse des besoins indique en effet, l'insuffisance ou parfois l'absence de certains profils indispensables à l'exercice des fonctions de la chaîne PPBSE. Il s'agit de statisticiens, de planificateurs, de macroéconomistes, d'économistes sectorielles, de gestionnaires de projets, d'informaticiens, etc. Des

recrutements ciblés sur ces spécialités devront être effectués combinés avec des remises à niveau ou des recyclages pour des agents déjà en position via à des séminaires « à la carte » à organiser in situ.

En matière de formation, les besoins peuvent être regroupés en trois catégories : les besoins en formation sur place, les besoins en formation à l'extérieur et les voyages d'études. Les besoins en formation sur place porteraient essentiellement sur les procédures et les outils de la chaîne PPBSE. Les formations à l'extérieur devront être prises en charge au profit des cadres des organes du DISE en particulier, le ST/PNDES, les BSD, sur la base d'une évaluation des besoins.

À travers le volet relatif à l'amélioration du cadre de travail, il s'agira de : (i) procéder, sur les différents sites abritant les structures du MPCCI, à un état des lieux exhaustif des locaux à usage de bureaux ; (ii) élaborer et de réaliser, suivant une priorité à définir par l'Autorité ministérielle, un plan de rénovation et/ou d'entretien des espaces de travail du MPCCI ; (iii) faire un inventaire des besoins en matériels bureautiques ; (iv) élaborer, sur cette base, un plan d'équipements des services comprenant les outils informatiques et des mobiliers de bureau. Le même exercice devra être fait par les BSD pris individuellement. A charge pour le MPCCI (respectivement les ministères sectoriels) d'initier des projets à inscrire au PIP dans ce sens.

Stratégie d'intervention

La stratégie sous-jacente aux appuis éventuels considère le renforcement des capacités comme une intervention de longue haleine. Il faut du temps pour que le renforcement dans les capacités produise des effets et induise les transformations qualitatives qui caractérisent le développement. C'est dans cette perspective que les appuis au renforcement des capacités doivent cesser d'être une succession ou une juxtaposition d'actions éphémères et isolées. Le mode opératoire doit être une combinaison d'actions bien coordonnées et durables à conduire méthodiquement dans un cadre d'actions cohérent.

Par ailleurs, le constat qui se dégage des expériences passées est que le renforcement des capacités est fragmenté entre plusieurs PTF, avec à terme, des risques d'inefficacité. Pour inverser cette tendance, il faut en plus d'un cadre d'actions cohérent, un partenariat efficace. Et pour qu'il en soit ainsi, ce

partenariat devra se baser sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui sont : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Une voie pour parvenir à un tel partenariat est d'appliquer à la thématique de renforcement des capacités, une approche « sectorielle » ou SWA (Sector Wide Approach).

1. Contexte

Les autorités guinéennes ont doté le pays d'un Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020. L'ambition est d'insuffler un nouvel élan à la Guinée après la grave crise provoquée par la maladie à virus Ébola (MVE), d'accélérer les réformes entreprises depuis l'avènement de la 3ème République et de renforcer la résilience de l'État ainsi que les capacités nationales de gestion du développement.

Tirant les leçons de la mise en œuvre du Plan quinquennal 2011-2015 et se fondant sur la Constitution du pays, la Vision Guinée 2040, le Projet de Société du Président de la République, ainsi que les Agendas africains et internationaux du développement, le PNDES s'est fixé comme objectif global de « *promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable* ».

Pour concrétiser cette noble ambition que porte le Plan, les autorités ont conscience qu'il leur faut renforcer des capacités de gestion du développement qui se sont fortement érodées au fil du temps. En effet, un des facteurs de fragilité de la Guinée est la faiblesse des capacités à tous les niveaux, notamment, le manque d'expertise technique dans de nombreux domaines. En outre, l'analyse rétrospective de la gouvernance réalisée sur les cinq dernières décennies dans le cadre de l'Étude Nationale Prospective (ENP) Guinée 2040, caractérise le pays comme : (i) un État aux capacités limitées pour assumer efficacement ses missions essentielles de service public et de promotion du

bien-être, de sécurité et de prospérité pour tous ; et (ii) une administration minée par la corruption et incapable de fournir des services adéquats, aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Le PNDES offre une opportunité aux autorités pour faire en sorte qu'à l'horizon 2020, l'action publique soit plus efficace, plus efficiente, inclusive et durable. L'un des effets escomptés est un pilotage renforcé du développement (effet 2.2.2 du PNDES). Mais à terme, un déficit persistant de capacités serait de nature à compromettre l'atteinte de ce résultat et partant, réduire les chances de succès du PNDES. Les autorités ont conscience de l'impact négatif potentiel de la survenue d'un tel risque sur la mise en œuvre du Plan. C'est pour cela qu'elles ont fait l'option d'accompagner la mise en œuvre du PNDES par un programme intégré et pluriannuel de renforcement des capacités de PPBSE dont le présent document constitue la note conceptuelle. Celle-ci est organisée en quatre parties : (i) le concept de capacités ; (ii) l'état des lieux des ressources humaines de l'État ; (iii) l'état des lieux des capacités de gestion du développement ; et (iv) l'identification des domaines de renforcement des capacités requises pour une gestion efficace du développement.

2. Concept de capacités

Les capacités nationales désignent l'ensemble des individus et des institutions qui permettent à un pays d'identifier et d'analyser les problèmes de développement, de formuler les solutions y relatives et de les appliquer en vue de réaliser ses objectifs de progrès économique et social. Quant au renforcement des capacités, il est à la fois un processus et une intervention. En tant que processus, le renforcement des capacités est la dynamique par laquelle les particuliers, les organisations, les institutions et les sociétés développent leurs aptitudes (individuellement et collectivement) à exercer des fonctions, résoudre des problèmes et fixer et atteindre des objectifs (PNUD). En tant qu'intervention, le renforcement des capacités est conçu comme un ensemble de mesures prises et/ou des actions programmées afin d'accroître les capacités des individus, des institutions et des systèmes, à remplir leurs rôles et leurs fonctions de

¹ MPCJ & PNUD, 2016. *Evaluation de la fragilité de la Guinée*

manière efficace, efficiente et viable². Les capacités sont généralement analysées selon trois niveaux : micro, méso et macro.

2.1. Micro capacités ou capacités individuelles

Les capacités au niveau micro renvoient aux capacités individuelles, lesquelles correspondent aux ressources humaines disponibles pour la fonction à exercer. Elles font référence aux connaissances, aux expériences, aux attitudes et à toute une série de compétences acquises grâce à des qualifications techniques ou fonctionnelles, l'esprit d'initiatives, l'anticipation, la réactivité, la productivité et l'efficacité de l'individu. Le renforcement des capacités individuelles est un processus d'apprentissage continu consistant en des interventions telles que : (i) l'éducation, la formation en cours d'emploi, le développement formel et informel des aptitudes à accomplir des tâches et à résoudre des problèmes ; (ii) l'habilitation des individus à participer aux prises de décisions et à bien comprendre leur rôle et leur fonction ; et (iii) les incitations basées sur le mérite.

2.2. Méso capacités ou capacités organisationnelles

Les capacités au niveau méso correspondent aux capacités organisationnelles, lesquelles renvoient aux arrangements institutionnels au sein d'une entité ou d'un ensemble d'entités en vue d'atteindre des objectifs de développement. Ces arrangements comprennent : (i) une mission, une vision, des stratégies et des fonctions ; (ii) une structuration et des compétences clairement définies aux différents échelons décisionnels ; (iii) des procédures transparentes de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; (iv) une communication interne et externe fluide ; et (v) un système de redevabilité. Le renforcement des capacités organisationnelles constitue l'ensemble des mesures prises pour définir des cadres organisationnels : (α) qui améliorent la performance des entités ; (β) garantissent, aux dites entités, l'accès aux moyens financiers, à l'information, à la technologie, à l'infrastructure et à d'autres ressources ; et (γ) qui,

en définitive, permettent à l'individu bien formé et productif d'optimiser ses capacités.

2.3. Macro capacités ou environnement propice

Les capacités au niveau macro se résument en l'existence d'un environnement propice, c'est-à-dire un ensemble de règles, procédures et processus que le pays met en place pour réglementer, planifier et gérer son développement, dans le respect des principes de la bonne gouvernance à savoir : la transparence, la responsabilité, la participation, la primauté du droit et l'efficacité. Le renforcement des capacités au niveau macro revient donc à créer un tel environnement. Ce qui implique de prendre en considération quatre (4) questions interdépendantes : (i) les questions institutionnelles (droits de l'Homme et libertés fondamentales, rôles des institutions étatiques, capacités des ressources humaines, obligations redditionnelles...); (ii) les questions socio-politiques (rôle de la Société civile, valeurs et normes sociales, sources de conflits et/ou de stabilité, égalité des sexes...); (iii) les questions économiques (environnement des affaires, secteur formel versus informel, cadre macroéconomique, financement du développement...); et (iv) les questions environnementales (gestion des ressources naturelles, viabilité écologique, préservation de la diversité biologique...).

3. État des lieux des ressources humaines de l'État

Le développement de cette section est inspiré de deux exercices : (i) les consultations populaires réalisées dans le cadre des travaux de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) ; et (ii) l'évaluation des capacités pour l'atteinte des OMD conduite en 2008 par le Gouvernement guinéen avec l'appui du Système des Nations Unies.

3.1. Administration publique politisée, « vieille » et peu performante

Les ressources humaines de l'Etat constituent les capacités individuelles dont dispose l'Etat pour exercer ses fonctions. Elles sont ainsi une composante essentielle de l'Administration publique. Les consultations populaires réalisées dans le cadre des travaux de la Commission Provisoire de Réflexion

² Royaume du Maroc, Agence de Développement Social – Le renforcement des capacités des acteurs, la stratégie. (Non daté)

sur la Réconciliation Nationale (CPRN) font ressortir que l'Administration publique guinéenne « est trop politisée et gangrenée par des pratiques de corruption et le clientélisme ». Les considérations ethniques prévalent sur des critères objectifs dans le recrutement, la promotion et la rémunération des agents. Certains soutiennent que l'administration est trop « vieille » avec des pratiques peu conformes aux exigences de performance des services publics. »

Les populations enquêtées trouvent ainsi : (i) que les agents publics ne sont pas bien formés (55,24%) ; (ii) qu'ils ne sont pas ponctuels à leurs postes (64,80%) ; (iii) que les personnes vulnérables et défavorisées sont sous-représentées dans l'Administration publique (71,55%) ; (iv) qu'il n'y a pas d'équité dans la rémunération des agents publics (60,05%) ; (v) que la qualité de la sécurité sociale est insatisfaisante ; (vi) qu'il n'y a pas de transparence dans le recrutement (80,28%). La conjugaison de tous ces facteurs fait état d'une administration extrêmement lente et, en définitive, très peu performante.

3.2. Administration incapable de fournir des services publics adéquats

Les résultats de ces consultations confirment le diagnostic des capacités pour l'atteinte des OMD, réalisé une dizaine d'années plus tôt par le Gouvernement guinéen, avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU). Ce diagnostic décrivait déjà un secteur public incapable de fournir des services adéquats, aussi bien en termes de qualité que de quantité, où le détournement de fonds, le népotisme, la défiance à l'égard des procédures normales ainsi que la volonté de « vendre » des services en principe gratuits, sont monnaie courante. Les usagers ont une perception globalement négative des fonctionnaires. Ils les trouvent peu performants, enclins à l'absentéisme, à l'irrespect des délais et des procédures en même temps qu'ils font montre d'un manque généralisé de professionnalisme.

« La culture de l'excellence dans le service public n'existe pas. A décharge, les salaires du secteur public sont faibles, et beaucoup de fonctionnaires manquent de motivation : On donne peu parce qu'on en attend peu. D'où cette boutade fréquente chez les Guinéens : l'État fait semblant de payer les fonctionnaires, les fonctionnaires font semblant de travailler pour l'Etat, chacun travaille pour soi ! ».

Toutefois, il y a lieu de reconnaître que les conditions de travail des fonctionnaires sont difficiles. Nombre de Ministères sont installés dans des locaux délabrés, qui manquent du minimum pour un travail moderne décent. L'accès au téléphone et à l'ordinateur est limité ; les fournitures de bureaux et autres consommables informatiques sont insuffisantes. Les services publics doivent en outre subir les contrecoups de l'approvisionnement irrégulier en électricité et en eau.

Du fait d'un blocage prolongé des recrutements, la pyramide des âges s'est inversée à la Fonction publique, avec plus de cadres supérieurs que d'agents d'exécution, plus d'agents proches ou ayant atteint l'âge de la retraite que de jeunes. Le maintien dans les effectifs de fonctionnaires ayant atteint la limite d'âge, non seulement, gonfle le budget de l'Etat, mais en plus, empêche de nouveaux recrutements. Par ailleurs, la qualification des cadres est insuffisante et les formations se font sans coordination globale. Il n'existe pas de gestion prévisionnelle des ressources humaines, les recrutements et mutations ne sont pas effectués sur des critères rationnels. Les avancements sont faits de manière non transparente et irrégulière. De plus le vieillissement des effectifs ne favorise pas l'émergence de savoir-faire et de comportements nouveaux au sein de l'administration.

3.3. Facteurs explicatifs de la faible performance des ressources humaines

La situation actuelle de l'Administration publique guinéenne résulte de la conjonction de plusieurs faits majeurs qui ont marqué son évolution. Il y eut d'abord la rupture que fut l'indépendance en 1958, avec la réduction brutale des ressources, le départ forcé des cadres, la perte de la mémoire institutionnelle... et qui s'est traduite par de lourdes conséquences sur la mise en place de la jeune administration nationale. Les options idéologiques sous la 1^{ère} République, n'ont pas, à leur tour, contribué à poser les fondamentaux d'une administration moderne. Elles ont plutôt conduit à imposer des normes et méthodes d'intervention et de gestion qui se sont avérées, par la suite, inopérantes. Les séquelles du système centralisé et politisé alors en vigueur, continuent à se faire sentir tant dans les mentalités que dans les relations avec le secteur privé, les administrés et la Société civile de manière générale.

Il y eut ensuite la succession des programmes d'ajustement structurel mis en place pour rétablir les équilibres macro-économiques du pays et qui ont nécessité la réduction des effectifs, avec pour conséquence des pertes importantes de cadres qualifiés, le chômage des jeunes diplômés, le vieillissement de la Fonction publique, la limitation des budgets de fonctionnement. Il y eut enfin l'impact limité des programmes de réforme de l'administration aussi bien en termes d'amélioration qualitative des prestations, de niveau des rémunérations, qu'en termes de compétence et de responsabilisation des agents.

4. Etat des lieux des capacités de gestion du développement

En matière de gestion du développement, les capacités désignent les moyens dont dispose un pays pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer ses politiques de développement. Elles consistent en plusieurs éléments, parmi lesquels : (i) le recueil des données statistiques nécessaires à la bonne exécution des politiques économiques; (ii) les moyens permettant de bien planifier les dépenses publiques et la fourniture des services publics aux niveaux central et local; (iii) la capacité du secteur public à absorber l'aide et à mettre en œuvre des projets; (iv) l'efficacité avec laquelle les organismes publics luttent contre la corruption et renforcent la gouvernance.

L'état des lieux des capacités de gestion du développement revient alors à examiner : (i) la situation des fonctions clés de la chaîne PPBSE : Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation ; mais également (ii) celle de quatre autres fonctions qui lui sont sous-jacentes : le financement du développement, la coordination de l'aide, la production statistique et les prévisions macroéconomiques.

Chacune de ces neuf (9) fonctions est passée en revue suivant trois articulations : (i) les concepts ; (ii) les points forts et les points faibles ; et (iii) les points d'entrée pour le renforcement des capacités.

4.1. Prospective

La prospective aide à construire de façon consensuelle une vision partagée du devenir d'un pays. Elle fournit un éclairage sur le long terme aux différents

agents économiques, qu'ils soient publics ou privés, pour opérer leurs choix stratégiques de moyen terme et de court terme. La prospective offre un cadre de référence pour la planification globale, sectorielle et spatiale. Cette fonction, fondamentalement stratégique, est le premier maillon de toute chaîne de planifications, qui se veut efficace. Trois produits sont généralement attendus de la prospective : (i) la vision nationale de développement ; (ii) le schéma national d'aménagement du territoire ; (iii) la stratégie nationale de développement économique, social et environnemental ; et (iv) les « grandes » politiques publiques dans les domaines économique, social, institutionnel, environnemental, culturel et technologique.».

Points forts

- Le regain d'intérêt pour la prospective est l'expression d'une volonté politique affichée (cf. la Déclaration de Politique Générale du 04/05/16 du Premier Ministre).
- La prospective relève dans la pratique du MPC. Cette fonction est exercée à travers la Direction Nationale du Plan et de la Prospective (DNPP). Entre autres attributions, la DNPP est chargée de « réaliser des études prospectives nécessaires à la conception et à l'élaboration de la politique de développement économique, social et culturel. »
- Le MPC a mené à terme l'Etude Nationale Prospective (ENP) dans laquelle s'est engagée la Guinée depuis avril 2012. Le pays dispose à ce jour d'une Vision³ nationale de développement à l'horizon 2040, avec comme objectif général, de bâtir à l'horizon 2040 un pays émergent et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures.
- L'ENP a été conduite selon les standards méthodologiques généralement admis en la matière, ce qui a conféré objectivité et crédibilité à la Vision et facilité son arrimage au PNDES 2016-2020.
- D'importantes ressources documentaires sont rendues disponibles par l'ENP, pour les travaux de recherche ou des réflexions stratégiques sur

3 MPC, Janvier 2017. Guinée Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère. Rapport général – Version provisoire.

le développement de la Guinée. Au nombre de ces ressources, il peut être ainsi mentionné: (i) le rapport⁴ de l'enquête nationale sur les aspirations des populations guinéennes ; (ii) les rapports des analyses rétrospectives dans les domaines démographique, politique, social, économique et environnemental ; (iii) le rapport de l'analyse structurelle et des jeux d'acteurs.

Points faibles

- La fonction de prospective est exercée dans la pratique par le MPCCI, mais en théorie, cette attribution n'est pas explicite dans le texte organique du département. Le décret⁵ régissant le MPCCI ne fait aucune mention explicite à la prospective dans les missions/attributions du MPCCI. Par ailleurs, il existe une asymétrie de contenu entre ce décret et l'arrêté portant attributions et organisation de la DNPP (Direction Nationale du Plan et de la Prospective). Contrairement au décret, l'arrêté assigne clairement des attributions en matière de prospective à la DNPP et à sa division compétente en la matière.
- Le caractère consensuel de la Vision n'est pas assuré. Les contraintes de calendrier et de ressources humaines et financières qui ont marqué la réalisation de l'ENP Guinée 2040, ont limité le degré d'implication des forces vives nationales. L'exercice pourrait paraître pour certains comme un travail intellectuel sans grand intérêt pour la société.
- Le mécanisme de coordination et de pilotage de la Vision gagnerait à être conçu de façon systémique. De ce point de vue, il y a besoin de préciser l'objet du mécanisme proposé, de définir les mandats respectifs des différents organes et de formaliser les arrangements institutionnels. Il s'agit de lacunes de nature à compromettre l'institutionnalisation de la prospective et son utilisation en tant qu'instrument de choix stratégique de long terme.
- La portée pratique de l'ENP et de la Vision n'est pas garantie. Les indications méthodologiques pour l'opérationnalisation de la Vision sont trop génériques. D'un autre côté, le mécanisme

de pilotage fait l'impasse sur les Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) qui, entre autres attributions, sont chargés de conduire les études prospectives à l'échelle ministérielle. Ce vide limite l'opérationnalisation de la prospective et la traduction de la Vision dans les politiques et stratégies sectorielles/thématiques. En outre le rapport de l'ENP semble destiné plus aux utilisateurs du secteur public. Aucune indication méthodologique n'est donnée pour faciliter son exploitation par le secteur privé et la Société civile. Par ailleurs, le rapport ne comporte aucune cible chiffrée de développement à long terme.

Points d'entrée pour le renforcement des capacités

- **Acteurs et arrangements institutionnels.** Il s'agira de procéder à : (i) l'amendement du décret régissant le MPCCI pour y inclure explicitement la prospective dans les attributions du département ; (ii) la refonte du mécanisme de coordination et de pilotage de la Vision pour en faire un véritable système⁶ fonctionnel ; (iii) le recentrage des BSD dans ce système ; (iv) l'ouverture du système aux centres de recherche et aux entités spécialisées des universités ; (v) la formalisation des interactions entre ces différents intervenants en prenant les dispositions réglementaires qui conviennent.
- **Processus, méthodes et outils.** Il s'agira ici : (i) de parachever le processus de construction de la Vision par l'organisation à brève échéance de campagnes de disséminations ciblées sur les institutions de la République, les Collectivités locales et tous les Acteurs Non-Étatiques (secteur privé, Société civile et PTF). Une condition pour assurer la légitimité de la Vision et son adhésion par toutes les forces vives de la société, est de bâtir un consensus autour de ses tenants et aboutissants. Ces campagnes devront y contribuer ; (ii) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication ; (iii) de synthétiser

4 Ministère du Plan & PNUD, 2013.

5 Décret D/2016/121/PRG/SGG du 20 avril 2016

6 Un système dans le cas d'espèce s'entend « ...le cadre de travail institutionnel et technique, regroupant différents intervenants, utilisant des techniques (méthodes, procédures et outils), pour construire la vision nationale de développement et la traduire en actions concrètes dans le temps et dans l'espace, et aux différents échelons administratifs du pays » République Togolaise - Ministère du Plan, du Développement et de l'Aménagement du Territoire et PNUD, 2014. Document-cadre du système national de Planification.

le rapport général de l'ENP de sorte que son contenu soit lisible, compréhensible et facilement exploitable par toutes les parties prenantes ; (iv) d'élaborer un guide d'opérationnalisation de l'ENP et de la Vision et d'organiser sur cette base des formations au profit tant du secteur public, que du secteur privé et de la Société civile ; (iv) de renforcer la DNPP (appui institutionnel et formation des cadres) pour assurer la veille stratégique et l'opérationnalisation de la Vision.

4.2. Planification à moyen terme

La planification est un processus de décision et de gestion visant à définir, à un horizon fixé dans le temps, un état futur désiré de la société, les étapes à suivre pour l'atteindre et les moyens nécessaires pour y parvenir. A moyen terme (c'est-à-dire de 4 à 9 ans), elle définit un cadre stratégique et programmatique pour l'action publique. Elle opérationnalise la Vision et la stratégie qui la sous-tend à travers des plans nationaux de développement à moyen terme, des politiques/stratégies sectorielles, et des plans régionaux.

Points forts

- La Guinée est un pays de tradition planificatrice. Quatre plans de développement ont été mis en œuvre de 1960 à 1984 : le Plan Triennal 1960-1963, le Plan Septennal 1964-1971, le 1er Plan Quinquennal 1973-1978 et le 2ème Plan Quinquennal 1980-1985. De 2002 à 2015, avec l'éligibilité à l'Initiative PPTE, le pays s'est engagé dans les DSRP devenus les cadres de référence pour les actions de développement.
- La planification est une des attributions du MPC. Aux termes du décret le régissant, le MPC est chargé de « concevoir, d'élaborer les plans de développement économique, social et culturel et d'en assurer le suivi et l'évaluation ». Elle exerce cette compétence à travers la DNPP.
- Des BSD sont créés⁷ dans tous les ministères. Ils sont spécifiquement chargés, entre autres : de coordonner l'élaboration de la politique et de la stratégie de développement du Ministère en rapport avec les directions techniques et le Ministère du Plan ;

⁷ Cf. décret n°/2015/044/PRG/SGG du 27 mars 2015,

- Le MPC vient de doter la Guinée d'un Plan de Développement Economique et Social (PNDES) sur la période 2016-2020. Le PNDES constitue la deuxième génération de plans sous la 3ème République, après le Plan Quinquennal 2011-2015.
- Le PNDES est le fruit d'un processus participatif incluant la Primature, les ministères, à travers leurs BSD, le secteur privé, la Société civile, les collectivités locales et les PTF. Il a vocation à opérationnaliser sur la période 2016-2020, la Vision d'une Guinée émergente et prospère à l'horizon 2040.
- Le PNDES est à la fois : (i) l'unique cadre stratégique et/ou programmatique de référence pour toutes les actions de développement au cours de la période 2016-2020 ; (ii) le cadre fédérateur des stratégies thématiques et sectorielles en cours de validité ; et (iii) le support stratégique pour la mobilisation de financement pour le développement.
- Un des principes directeurs du PNDES est la GAR (Gestion Axée des Résultats). Le PNDES est ainsi assorti d'un cadre logique articulé autour d'une hiérarchie d'objectifs, d'une chaîne de résultats d'une batterie d'indicateurs orientés vers les ODD. En outre, il prévoit la mise en place d'un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation dont la mission principale est de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES.

Points faibles

- La planification spatiale est totalement omise dans les attributions du MPC. Or l'espace est le premier angle sous lequel est décliné toute vision à long terme du développement. La perspective des élections locales et le processus de décentralisation en cours suggèrent un recentrage de cet aspect de la planification au sein du MPC.
- Le cadre temporel du PNDES est en déphasage par rapport à la réalité. La période couverte par le Plan va de 2016 à 2020 alors que son adoption finale est prévue pour la fin du mois d'avril 2017 et que la réunion du groupe consultatif pour le financement du PNDES, est envisagée pour le 3ème trimestre. Ce décalage suggère

du pragmatisme dans la conduite des différents exercices de programmation future du budget et de l'aide au développement.

- Le manque de statistiques fiables et actuelles est de nature à rendre inopérants les objectifs chiffrés du Plan, et factice l'application de la GAR. L'élaboration du PNDES n'a pu se baser ni sur des données d'enquêtes récentes, ni sur des données de sources administratives à jour. Le calendrier de déroulement des grandes opérations de collecte comme le MICS n'a pu être aligné sur celui du PNDES.
- L'inexistence d'outils standardisés, de méthodes codifiées et de procédures éprouvées affaiblissent les capacités de coordination du MPC. En particulier, les capacités encore limitées d'appui de la DNPP aux BSD rendent difficile l'élaboration des politiques sectorielles ainsi que des instruments de mise en œuvre. Les documents élaborés témoignent d'une hétérogénéité tant dans les formats que dans les horizons. En général, la réactivité des ministères sectoriels aux demandes du niveau central est lente ou absente. Tous secteurs confondus, les capacités de planification demeurent globalement très faibles: déficit de personnel qualifié en planification, analyse sectorielle, suivi et évaluation, et absence de cadres organiques dédiés aux fonctions de PPBSE.
- Aux niveaux régional et local, les relais n'existent quasiment pas. En particulier, les Directions Régionales du Plan sont dépourvues d'équipements (ordinateurs, véhicules...) et ont besoin de formation pour assurer leur mission de coordination et de suivi des projets. Non seulement cette situation pénalise la remontée de l'information, mais en plus elle rend difficile l'appropriation du PNDES.

Points d'entrée pour le renforcement des capacités

- **Acteurs et arrangements institutionnels.** L'attention devra être portée sur les points suivants : (i) l'extension des compétences du MPC à la planification spatiale tout en évitant les conflits d'attribution avec d'autres ministères ; (ii) la formalisation à brève échéance, via un manuel de procédures, des liens fonctionnels entre les DNPP et le BTAP (Bureau Technique d'Appui à la Programmation) d'une part, les

BSD des ministères sectoriels, d'autre part ; (iii) la réorganisation, à terme, du système national de planification (SNP) pour fixer les différents niveaux (central, sectoriel, régional/préfectoral) de planification, régir les relations fonctionnelles interinstitutionnelles et codifier les procédures.

- **Outils et méthodes.** Elaboration d'un guide de formulation des politiques sectorielles contenant des indications méthodologiques pour la conception et la mise en place de cadres stratégiques/programmatiques d'intervention au niveau sectoriel. Ce guide servira dans un premier temps à réajuster les politiques et stratégies sectorielles en tenant compte des nouvelles orientations du PNDES et, dans un second temps, à la formulation de ces politiques et stratégies dans les ministères qui n'en disposent pas.
- **Capacités individuelles.** Les points ci-après pourraient être envisagés : (i) le renforcement des compétences suivant un plan global à moyen terme de formation de planificateurs ou assimilés assortis d'un programme de recrutement sélectif dans la Fonction publique ; (ii) la remise à niveau à brève échéance des cadres de la DNPP en vue de permettre à cette Direction, d'assurer son mandat d'accompagnement des ministères sectoriels ; et (iii) formation continue de cadres des BSD. Cette remise à niveau ainsi que cette formation étant basées sur une évaluation ciblée des besoins de renforcement de capacités.

4.3. Programmation-Budgétisation

En matière de gestion du développement, il y a trois instruments de programmation : (i) le Programme d'Investissements Publics ; (ii) le Cadre budgétaire à Moyen Terme (CBMT) ; et (iii) les Cadres de Dépenses à Moyen Terme. La programmation des investissements publics est une partie intégrante de la programmation budgétaire pluriannuelle dont le support est le CDMT/CBMT. Dans la perspective de la présente note, l'accent sera mis sur le Programme d'Investissement Public glissant (PIP).

Le PIP est à la fois un programme, une prévision de dépenses et un support de présentation des investissements publics. Le PIP programme est un regroupement de projets de développement sélectionnés suivant les priorités stratégiques du Plan. Le PIP est ensuite une prévision : (i) de

dépenses annuelles inscrites au budget de l'Etat à travers le budget national de développement (BND) ; et aussi (ii) de dépenses pluriannuelles en tant que composantes des CDMT. C'est en cela que le PIP est triennal. Le PIP est aussi un support de présentation des projets d'investissements publics et peut prendre la forme de document au même titre que les autres documents programmatiques.

Points forts

- L'adoption en 2012 de la loi organique relative aux lois des finances (LORLF) et en 2013 du règlement général de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique (RGGBCP), vient renforcer le cadre légal et réglementaire du processus de gestion des finances publiques en général, et des fonctions de suivi et d'évaluation, en particulier.
- La LORF a introduit plusieurs innovations dans la pratique budgétaire au nombre desquelles : (i) la pluriannualité à travers les CDMT et CBMT; (ii) le budget de programme ; (iii) la démarche de performance avec les Projets Annuels de Performance (PAP) et les Rapports Annuels de Performance (RAP) ; (iii) la déconcentration des fonctions d'exécution budgétaire.
- La clarification par décret (en date du 30 mars 2016) des compétences respectives, du Ministère de la Planification et de la Coopération internationale (MPCI), du Ministère du Budget (MB) et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), a permis le recentrage sur le MPCI de la gestion des investissements publics. Le MPCI est ainsi chargé d'élaborer les programmes d'investissements publics et d'en assurer le suivi. Il exerce cette attribution à travers la Direction Nationale des Investissements Publics (DNIP). Par ailleurs le cadrage macroéconomique préalable à la programmation budgétaire pluriannuelle et à la loi de finances initiale est également assuré par le MPCI à travers la DNPP.
- La cohérence du système de gestion du PIP est rétablie à travers la fusion et l'intégration au sein du MPCI, des deux ex-Directions en charge des investissements publics qui relevaient auparavant respectivement du Département du Plan et de celui des Finances. Cette fusion met fin à la redondance des structures et à un processus d'arbitrage à la fois contraignant et inefficace.

- La DNIP a mis en place des mesures pour une meilleure efficacité du processus de préparation du PIP, notamment : (i) l'assistance aux départements sectoriels ; (ii) l'organisation de séminaires de préparation au profit des ministères ; (iii) la diffusion de circulaires pour la préparation du PIP et de fiches de projets ; (iv) la communication d'un calendrier des réunions d'examen et de validation des propositions des départements sectoriels.

Points faibles

- L'insuffisance de maturité technique et financière des projets d'investissement proposés à l'inscription au PIP.
- La programmation de certains projets qui ne répondent pas ou peu aux priorités.
- l L'inexistence d'outils de gestion des investissements tels que : (i) un guide d'utilisation des fiches de projets ; (ii) les plans d'engagement établis en lien avec les besoins prévisibles de trésorerie ; (iii) un cadre intégré d'information pour la programmation, le suivi et évaluation du PIP.
- La communication d'enveloppes, à caractère purement indicatif, soumises à d'importants ajustements au stade de la budgétisation, affectent la crédibilité de la phase de préparation du PIP.
- Des procédures longues et redondantes de contractualisation, de contrôle, de l'élaboration et du paiement des décomptes.
- Un déficit des capacités humaines, tant au niveau central que déconcentré et surtout en matière : (i) de préparation dans les délais requis, des données et des fiches de projets ; (ii) de programmation financière des projets d'investissement.
- L'inexistence de modalités détaillées d'application des dispositions de la LORF, notamment celles relatives aux outils de programmation pluriannuelle (CDMT et CBMT), et à la déconcentration des fonctions d'exécution budgétaire.
- L'absence de perspectives pour la mise en conformité de l'organisation administrative actuelle aux innovations de la LORF en

particulier la nomination des chefs de programme et l'adaptation des structures des ministères aux dispositions du Règlement Général de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique (RGGBCP).

Points d'entrée pour le renforcement des capacités

- **Acteurs et arrangements institutionnels.** Il s'agira : (i) à brève échéance, de renforcer la coordination intersectorielle en matière de programmation. Pour cela, tous les ministères devraient disposer d'un CDMT qui servirait de base à l'élaboration du PIP du secteur et serait discuté au niveau ministériel avant d'être présenté à la DNIP ; (ii) d'associer les DAF (Divisions des Affaires Financières) à l'évaluation financière des projets d'investissement ; (iii) à terme, de construire un système pérenne de gestion de l'investissement pour codifier les liens fonctionnels, stabiliser les structures, rationaliser les pratiques et standardiser les outils.
- **Processus, outils et méthodes.** Il s'agira de : (i) conditionner l'examen de tout projet proposé pour inscription au PIP, à la production d'études de faisabilité techniques et financières et de fiches de projets suffisamment renseignées, conformément au canevas déjà arrêté, tout en tenant compte des capacités réelles de financement de l'État ; (ii) créer un «fonds d'études» suffisamment doté pour financer les études de faisabilité (technique et financière) des projets/programmes, en vue de constituer une banque de projets/programmes matures ; (iii) réaliser une plateforme intégrée d'informations pour la programmation, le suivi et évaluation des projets et programmes du PIP ; et (iv) élaborer en étroite collaboration avec le MEF, un guide de programmation contenant d'indications pour assurer l'articulation entre: le PNDES, le CBMT, les CDMT et les budgets de programmes.
- **Capacités individuelles.** Il s'agira de recruter et de former des agents pour accroître les effectifs de la DNIP tout en assurant la maîtrise par ces derniers de l'utilisation des outils de gestion des investissements.

4.4. Financement du développement

Une fonction connexe à la programmation-budgétisation est celle du financement du développement. La fonction de financement est la finalité de tout exercice de planification et de programmation. Il s'agit d'une fonction stratégique et permanente en ce qu'elle conditionne la réalisation des actions de développement, et implique plusieurs catégories d'acteurs ainsi qu'une diversité de modalités.

La fonction de financement fait appel à la recherche, à la mobilisation et à l'affectation des ressources financières internes et externes nécessaires à la couverture des besoins d'investissement. Les ressources financières internes sont l'épargne intérieure publique et privée. L'épargne intérieure publique dépend des performances fiscales et de la qualité des dépenses publiques. L'épargne intérieure privée dépend des niveaux de revenus et du comportement de consommation des agents économiques privés mais surtout de l'environnement des affaires. Les ressources financières externes proviennent du commerce international, des revenus des facteurs, des transferts courants et en capital publics et privés, des investissements directs étrangers (IDE) et des emprunts.

Points forts

- La mise en place d'un environnement propice aux PPP à travers la prise d'une nouvelle loi PPP et de ses textes d'application, l'identification d'un portefeuille de projet PPP et la création d'une unité « PPP ».
- Le chantier de réformes de la fiscalité contenues dans le PREFIP, ainsi que les initiatives visant à la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources intérieures.
- La perspective de la tenue d'un groupe consultatif pour le financement du PNDES est une opportunité pour insuffler une dynamique nouvelle à une assistance plus structurée au développement.

Points faibles

- Des difficultés à mobiliser des financements : (i) suffisants au regard des besoins ; (ii) adaptés à la nature des investissements ; et (iii) soutenables du point de vue macroéconomique.

- Les faiblesses structurelles de l'économie caractérisée par un déficit d'épargne publique et privée, l'inefficacité du système de gestion des investissements, des flux erratiques d'IDE en lien avec un environnement peu favorable aux affaires.
- La multiplicité des structures en charge de la mobilisation des financements extérieurs et de la gestion des partenariats publics-privés et le manque d'interactions en elles.
- Le faible recouvrement des revenus domestiques en lien avec l'étroitesse de l'assiette, de l'évasion et de la fraude fiscales.
- L'existence de risques fiduciaires dans la chaîne de dépenses et dans le circuit de passation de marchés publics, empêchant l'utilisation des systèmes et des procédures nationaux.

L'absence de politique nationale clairement définie de financement du développement.

Points d'entrée pour le renforcement des capacités

- **Acteurs et arrangements institutionnels.** Une meilleure coordination est requise entre les départements en charge de la coopération internationale, d'une part, et ceux en charge des PPP de l'autre. Dans cette même logique, des arrangements spécifiques doivent être établis entre la Direction Nationale des Investissements Publics (DNIP) et la structure Gouvernementale en charge de l'Administration et de Contrôle des Grands Travaux et des Marchés Publics (ACGPMP), pour formaliser leurs interactions. Par ailleurs, un cadre légal et réglementaire à jour des PPP doit être mis en place et rendu fonctionnel.
- **Processus, outils et méthodes.** Le renforcement des capacités de financement du développement passe par une politique nationale clairement définie, précisant les options stratégiques en matière d'épargne intérieure, d'endettement extérieur, d'aide au développement, d'investissements directs étrangers. La politique nationale de financement du développement qui devra inclure la politique de l'aide mentionnée dans le PNDES, devra en outre, prendre en compte, aussi bien les sources classiques que les sources non-traditionnelles de financement

du développement telles que les Partenariats Publics-Privés (PPP) et les fonds souverains.

- **Capacités individuelles.** Les agents des services compétents doivent être au fait des techniques de négociations en PPP mais également des expériences des pays comparables en matière de mobilisation de ressources pour le financement du développement. Des modules de formation ainsi que des voyages d'études devront être planifiés et réalisés à cet effet.

4.5. Coordination de l'aide

La coordination de l'aide est une fonction sous-jacente à celle du financement du développement. Elle est intimement liée au concept d'aide publique au développement (APD)⁸. L'APD comprend : les prêts/dons projets, les appuis budgétaires, l'assistance technique, l'aide alimentaire, les remises de dettes, ... La coordination de l'aide intègre plusieurs fonctions : l'évaluation des besoins, la négociation/mobilisation, la programmation/planification, la comptabilisation, le suivi et l'évaluation. Elle s'exerce à différents niveaux : (i) au niveau macro, elle porte sur les politiques/stratégies globales; (ii) au niveau méso, elle s'intéresse aux aspects sectoriels ou thématiques ; et (iii) au niveau micro, elle porte sur les projets.

La coordination de l'aide a pour but de permettre une meilleure utilisation et un meilleur suivi de l'APD reçue des partenaires au développement. Elle permet d'éviter la dispersion des efforts et d'instaurer le dialogue dans la perspective d'une efficacité accrue de l'aide. La coordination s'opère à travers : (i) une concertation permanente entre le Gouvernement et ses bailleurs de fonds ; (ii) une maîtrise et une bonne circulation de l'information ; (iii) la création des conditions pour un meilleur alignement de l'aide, une harmonisation des procédures et des modalités d'interventions des bailleurs de fonds, une gestion

⁸ L'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE), définit l'APD comme « l'ensemble des apports de ressources qui sont fournies aux pays en développement (...) par des organismes officiels, (...) et qui, (...) répondent aux critères suivants : (i) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement ; (ii) revêtir un caractère de faveur et comporter un élément de libéralité d'au moins 25 % ». On entend par élément de libéralité, l'écart entre la valeur nominale d'un prêt (ou d'une dette rééchelonnée) et la somme des paiements de service de la dette y afférents, actualisés au taux de 10% par an, en pourcentage de la valeur nominale.

de l'aide orientée vers les résultats et l'exercice de la responsabilité mutuelle.

Point forts

- Le cadre organique actuel du MPCCI, à savoir le décret portant attributions, organisation et fonctionnement, crée les conditions institutionnelles à une prise en charge de la coopération pour le développement dans toutes ces dimensions (coopération bi/multilatérale, coopération sud-sud).
- Le Cadre de Concertation et de Coordination entre le Gouvernement et les partenaires au développement (CCC) sert de plateforme de dialogue avec les autorités et les bailleurs de fonds représentés au plan local. Ce cadre est en outre organisé autour de huit (8) groupes thématiques. Le groupe thématique « Macroéconomie, Finances Publiques et Climat des Affaires » a fait office de comité de pilotage du processus d'élaboration du PNDES.
- Le PNDES consacre ce cadre déjà existant comme l'organe de pilotage du Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Évaluation (DISE) du Plan 2016-2020. Pour s'adapter au contexte du PNDES, il est envisagé que ce cadre soit réaménagé pour servir d'instance pour les revues de performance plénières semestrielles du PNDES. C'est également dans cette perspective que les groupes thématiques ont été redéfinis relativement aux priorités du PNDES.

Points faibles

- Il est à noter des contraintes à une gestion efficace de l'aide, au nombre desquelles : (i) une faible coordination des PTF ; (ii) un alignement insuffisant, (iii) une fragmentation des interventions des PTF, (iv) l'insuffisance de données sur l'aide, (v) une faible application des principes de la gestion axée sur les résultats, (vi) les difficultés liées aux procédures de gestion de l'aide, (vii) une faible prévisibilité et ponctualité de l'aide, (ix) un volume insuffisant de l'assistance en rapport avec les besoins...

Points d'entrée pour le renforcement des capacités

- *Acteurs et arrangements institutionnels.* Il s'agira de réactiver les mécanismes de coordination de l'aide dans la perspective d'un partenariat renforcé pour l'atteinte des résultats

de développement. Les mécanismes à réactiver sont aussi bien les consultations bilatérales et commissions mixtes, les mécanismes de Table Ronde ou de Réunion de Groupe Consultatif, que le mécanisme de suivi et d'évaluation du PNDES. La réactivation de ces différents mécanismes passe par des arrangements institutionnels stables et cohérents pour éviter les duplications, les conflits d'attributions mais surtout pour systématiser les pratiques dans une perspective de pérennisation.

- *Processus, outils et méthodes.* Les processus inhérents à la coordination de l'aide doivent être systématisés et ancrés dans les pratiques comme des fonctions permanentes et non comme des exercices ad hoc ou optionnels (c'est-à-dire qui sont mis en œuvre lorsque les ressources budgétaires sont disponibles). Un moyen d'y parvenir est d'assurer l'animation de ces processus via des instruments appropriés de coordination de l'aide que sont le PNDES, les politiques/stratégies sectorielles/thématiques, le PIP et les cadre de mesures de performance. Ce qui nécessite d'élaborer ces différents instruments et d'en assurer la cohérence, gage de leur opérationnalité. En outre, il est aussi indiqué d'inscrire la coordination dans une stratégie globale de gestion de l'aide conçue comme une composante à part entière de la politique nationale de financement du développement.
- *Capacités individuelles.* Les agents des services compétents ou impliqués dans les mécanismes de coordination de l'aide devront être remis à niveau de façon périodique sur le concept, les arrangements institutionnels, les processus, outils et méthodes. De façon spécifique, les modes et procédures d'intervention des différents PTF devront être appropriés dans une perspective d'efficacité accrue de l'aide.

4.6. Suivi et évaluation

Le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse d'informations pour apprécier comment une activité, un projet, une action, un programme ou une politique, est mis en œuvre par comparaison avec les performances attendues. L'évaluation peut être définie comme une mesure systématique et objective des résultats d'une activité, d'un projet, d'une action, d'un programme ou d'une politique, en vue de déterminer sa pertinence et sa cohérence,

l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus.

Points forts

- Le décret instituant le MPCCI lui assigne des attributions explicites en matière de suivi et d'évaluation. Ces attributions sont prises en charge par plusieurs directions nationales, en particulier le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP) s'agissant du suivi de la pauvreté et des conditions de vie, la DNPP et la DNIP s'agissant du suivi et de l'évaluation des programmes de développement économique et social. Au niveau sectoriel, les compétences en matière de suivi et d'évaluation sont dévolues aux BSD.
- La pratique des lettres de mission au sein du département crée un environnement propice à l'implantation de la culture de la GAR et à l'ancrage des fonctions de suivi et d'évaluation
- Pour le suivi et l'évaluation du PNDES, un dispositif a été mis en place : le DISE (Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Evaluation). La mission principale du DISE est de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES, conformément aux principes directeurs du Plan.
- Le DISE se veut inclusif. Il fait intervenir cinq catégories d'acteurs : (i) le Cadre de Concertation et de Coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au développement (CCC) ; (ii) le Comité Technique de Suivi (CTS) ; (iii) les Groupes Thématiques de Dialogue (GTD) ; (iv) les Ministères à travers les Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) ; et (v) les Régions/Préfectures à travers les Cellules de Suivi et d'Evaluation (CRSE/CPSE).
- L'animation du dialogue sur la performance dans le cadre du DISE se fait à travers un mécanisme de revues articulé autour de revues ministérielles/régionales/préfecturales, de revues thématiques, de revues techniques et de revues plénières. La périodicité de ces différentes revues est semestrielle pour tenir compte du calendrier du cycle budgétaire défini par la LORF.

Points faibles

- Les attributions en matière de suivi et d'évaluation sont diluées au sein du MPCCI entre plusieurs structures. En particulier la fonction d'évaluation (évaluation d'impact et audit de performance) n'est nullement prise en charge.
- Le suivi de la mise en œuvre des réformes, programmes et projets est plus orienté vers le suivi de l'exécution du PIP, au lieu d'être un suivi de la dépense publique en général,
- Le suivi de la pauvreté et des conditions de vie souffre de retard dans la réalisation des enquêtes de ménages et de l'enquête démographique et de santé. Plus précisément, l'ELEP et l'EDS datent toutes de l'année 2012.
- Le suivi de la gestion macroéconomique est affaibli par l'absence d'une coordination efficace, entre le MEF (CTSP, DNEEP), le Ministère du Budget (MB) et le MPCCI (DNPP).
- Les documents de suivi de la performance prévus par la LORF que sont : (i) le Projet Annuel de Performance (PAP) ; et (ii) le Rapport Annuel de Performance (RAP) ne sont pas encore mis en application. De même les outils de suivi de la performance au niveau opérationnel que sont : (iii) le Plan de Travail Annuel ; (iv) le Plan d'Engagement des Dépenses ; (v) le Plan de Passation des Marchés (PPM) ; ainsi que (vi) leur tableau de suivi respectif, ne sont pas d'usage courant.

Points d'entrée pour le renforcement des capacités

- *Acteurs et arrangements institutionnels.* L'attention devra être portée sur les points suivants : (i) le réaménagement à brève échéance, de l'arrêté relatif au Cadre de Concertation et de Coordination (CCC) pour l'adapter au PNDES ; (ii) la mise en place formelle de tous les organes du DISE ; (iii) l'institutionnalisation des fonctions de suivi et d'évaluation à travers une relecture suivie d'un ajustement des textes du MPCCI et, partant, de ces directions ou services compétents ; (iv) la responsabilisation de la Cour des Comptes dans la réalisation des audits de performance.

- **Processus, outils et méthodes.** Les points suivants pourraient être envisagés : (i) l'animation à brève échéance du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du PNDES dans la perspective d'organiser déjà au 3ème trimestre, une première revue du PNDES ; (ii) l'élaboration, l'adoption et la mise en application d'un guide de suivi et d'évaluation du PNDES décrivant les différents processus techniques et présentant les différents outils ; (iii) la mise en place en lien avec les appuis en cours au niveau de l'INS du système d'information pour le suivi de la performance du PNDES.
- **Capacités individuelles.** Il sera nécessaire d'organiser des formations en s'appuyant sur le guide de suivi et d'évaluation qui sera élaboré avec comme bénéficiaires : (i) tous les agents impliqués dans l'animation des organes du DISE ; (ii) les représentants des structures compétentes.

4.7. Production statistique

La production statistique englobe la collecte de données, leur traitement, leur analyse et leur diffusion. Elle est assurée *via* des recensements, des enquêtes ou le recueil des statistiques de routine. La production statistique se situe aussi bien en amont qu'en aval de la chaîne PPBSE. Elle contribue à établir les faits, les relations entre ces faits pour comprendre et cerner les réalités parfois complexes de la société.

La production statistique fournit les éléments nécessaires à l'élaboration et au suivi de politiques de développement efficaces. Elle fait ressortir les domaines dans lesquels les ressources sont les plus indispensables et offre les moyens de suivre les progrès et d'évaluer l'impact des différentes politiques mises en œuvre. Des statistiques fiables améliorent également la transparence et la responsabilité en matière d'élaboration de politiques, deux conditions indispensables à une bonne gouvernance,

L'analyse diagnostique préalable à tout choix stratégique requiert que les données statistiques sur la pauvreté, l'accès aux services sociaux de base, l'empreinte écologique des activités humaines, soient réunies et analysées. Elle requiert en outre la disponibilité des statistiques macroéconomiques telles que : (i) les données de la

comptabilité nationale, notamment celles relatives, à la production, au revenu, à la consommation et à l'épargne de différents agents économiques pris par catégorie ou dans leur globalité ; (ii) l'inflation et la situation monétaire ; (iii) les opérations financières de l'Etat ; et (iv) les opérations avec le reste du monde.

La statistique est un outil essentiel d'aide à la décision. Aussi bien pour les entreprises, les Gouvernements, que pour les citoyens, les données statistiques aident à prendre des décisions éclairées, tout comme elles permettent de tenir des débats informés sur l'avenir et sur la manière d'atteindre les objectifs, particulièrement les objectifs de développement. En matière de gestion du développement, les statistiques sous-tendent toutes les décisions en matière d'allocations budgétaires, de choix des investissements, d'options stratégiques et de gestion axée sur les résultats.

Points forts

- D'importantes opérations statistiques ont été réalisées au cours des dernières années à savoir : (i) les recensements généraux de la population et de l'habitation (RGPH-1983, RGPH-1996 et RGPH-2014) ; (ii) les enquêtes démographiques et de santé (EDS-1992 ; EDS-1999 ; EDS-2005 ; EDS 2012) ; (iii) les enquêtes à indicateurs multiples (MICS-1994 ; MICS-2002 ; MICS-2007 ; MICS-2012 ; MICS-2016) ; (iv) les enquêtes sur la pauvreté (EIBC-1994; EIBEP-2002 ; ELEP-2007 ; ELEP-2012) ; (v) le recensement des infrastructures socio-économiques de base de 2010 ; (vi) l'enquête mobile d'impact d'Ebola sur les Conditions de Vie des Ménages de 2015 ; et (vii) l'enquête rétrospective sur le secteur primaire de 2016.
- La production périodique de statistiques économiques, notamment : (i) la série des comptes nationaux de 2006-2011 ; 2012-2013; 2014-2015 ; (ii) les indices harmonisés des prix à la consommation des ménages (mensuel et annuel) ; (iii) l'indice de statistiques du commerce extérieur (semestriel et annuel) ; (iv) l'indice harmonisé de la production industrielle (trimestriel et annuel) de 2012 à 2014.
- La production d'annuaires statistiques à partir du traitement des données de routine. Il peut être cité dans ce cadre : (i) l'annuaire statistique national

(2011 à 2015) ; (ii) l'annuaire environnemental (2011, 2014, 2015).

- La qualité des données est assurée à travers : (i) les prescriptions de la Loi statistique promulguée en juillet 2014 ; (ii) le compendium des statistiques qui fournit : (α) le recueil des concepts et définitions des terminologies statistiques ; (β) le manuel des codes et nomenclatures ; (γ) le recueil des sources de données statistiques ; (δ) la base de sondage des zones de dénombrement. Par ailleurs, pour chaque opération statistique, les données sont collectées, traitées et analysées conformément à des normes statistiques définies. La méthodologie et les outils de collecte de données sont validés à travers la délivrance d'un visa statistique.
- Le projet d'appui au renforcement des fonctions statistiques de l'Etat – PARFSE sur financement du Fonds Européen de Développement (FED), d'une durée de 36 mois (2016-2016-2018/2019) et avec comme objectifs spécifiques : (i) de renforcer le dispositif institutionnel et organisationnel de l'Institut National de la Statistique (INS) afin d'accroître sa capacité de production et de diffusion statistiques ; (ii) de développer en quantité et en qualité la production de statistiques de routine administratives.

Points faibles

- Les capacités institutionnelles et opérationnelles du système statistique national sont faibles. Les dispositions de la loi statistique ainsi que ses textes d'application tardent à être mis en œuvre affectant la qualité de la gouvernance statistique.
- La disponibilité, la fiabilité et l'actualité des données statistiques empêchent de conduire des analyses diagnostiques et partant d'opérer des choix sur des bases suffisamment objectives.
- La multiplicité des partenaires d'appui à la statistique et le défaut de coordination de leurs diverses interventions sont source d'inefficacité dans la production et l'utilisation des données statistiques.

Points d'entrée pour le renforcement des capacités

- **Acteurs et arrangements institutionnels.** La priorité serait de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines du

système statistique national en général et de l'INS, en particulier.

- **Processus, outils et méthodes.** En ces matières, il serait indiqué de mettre en œuvre les options stratégiques du PNDES consistant à élaborer une 2ème génération de SNDS orientée vers la satisfaction des besoins de suivi des ODD et du PNDES, traduite en un Programme Statistique National Pluriannuel (PSN) puis en Plans de Travail Annuel (PTA) correspondant aux tranches annuelles du PSN.
- **Capacités individuelles.** Il faudrait à ce niveau accroître les effectifs ainsi que leur performance. Les recrutements à opérer dans ce cadre devraient veiller à un meilleur équilibre entre les métiers de la statistique (y inclus la démographie, l'informatique et les métiers connexes) et les autres métiers.

4.8. Prévisions macroéconomiques

Les prévisions macroéconomiques consistent en l'estimation, généralement par des méthodes comptables, statistiques et/ou économétriques appropriées, des valeurs actuelles ou futures des agrégats du secteur réel, des finances publiques, de la situation monétaire et des opérations avec le reste du monde. Les prévisions nécessitent une situation de référence et des hypothèses, voire des scénarios. La situation de référence est construite autour d'un cadre comptable cohérent qui peut servir de base soit à un modèle macroéconomique, soit à une maquette simplifiée de l'économie nationale. Les hypothèses portent sur les performances et les tendances de l'économie nationale, la conjoncture régionale et internationale dans laquelle elle évolue, les orientations stratégiques du Gouvernement, mais aussi des contraintes liées au respect des équilibres financiers internes et externes du pays.

Les prévisions macroéconomiques sont au cœur des exercices de cadrage du plan national et du budget. En effet, la mise en œuvre du plan/programme/budget requiert un volume important, mais pas toujours disponible, de financements intérieurs et extérieurs. C'est pourquoi, il est important de s'assurer que les choix stratégiques, programmatiques et/ou budgétaires sont faits en adéquation avec les moyens financiers disponibles et/ou mobilisables. Le cadrage macroéconomique est l'exercice requis à cette fin. Il sert à analyser les contraintes budgétaires

du Gouvernement en apportant des éléments de réponse à des questions sur le volume des ressources publiques totales : sont-elles disponibles au niveau adéquat ? Sinon quel est le gap ? Est-il finançable ? Si oui, comment le financer tout en maintenant la stabilité macroéconomique du pays⁹ ? Les prévisions macroéconomiques sont également un outil d'orientation et d'aide à la décision.

Points forts

- La fonction de prévision macroéconomique est bien inscrite dans les attributions de structures compétentes du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) d'une part et du Ministère du Plan et de la Coopération internationale (MPCI) de l'autre.
- L'élaboration des PIP ainsi que du budget annuel repose sur le cadrage macroéconomique réalisé par le ministère en charge du plan.
- Les prévisions macroéconomiques sont faites sur la base d'un modèle : le Modèle de Simulation de l'Économie Guinéenne (MSEGUI), en place depuis l'an 2000.
- Le cadrage macroéconomique du PNDES 2016-2020 ainsi que le cadrage du Programme National des Investissements (PNI) qui lui est adossé, ont été élaborés sur la base du MSEGUI.
- La création d'un comité technique interministériel de cadrage macroéconomique comprenant également des représentants de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).

Points faibles

- La division du travail entre la direction compétente du MEF à savoir la Direction Nationale des Etudes Economiques et de la Prévision (DNEEP) et celle du MPCI à savoir la Direction Nationale du Plan et de la Prospective n'est pas explicite.
- Le MSEGUI est le seul outil de prévision servant à la fois aux simulations, à la confection du budget économique (cadrage macroéconomique du budget annuel), à la programmation

financière, au cadrage des investissements et aux projections macroéconomiques réalisées dans le cadre du plan national.

- La nature quasi-comptable du seul MSEGUI limite la portée des analyses économiques en ce que ce modèle ne comporte pas de fonctions de comportements, et est, de ce point de vue, insuffisamment dynamique.

Points d'entrée pour le renforcement des capacités

- *Acteurs et arrangements institutionnels.* Le comité technique de cadrage macroéconomique gagnerait à être fonctionnel pour une meilleure prise en charge de la fonction de prévision macroéconomique. Ce comité doit donc être renforcé par la définition plus précise de sa sphère de compétence et de la division du travail entre les différentes entités.
- *Processus, méthodes et outils.* Le comité technique de cadrage devra également, pour organiser son travail, disposer de supports didactiques pour indiquer les processus de cadrage, les méthodes et les outils, notamment les modèles de prévision ou de simulation. En plus, tous les modèles en vigueur devraient faire l'objet, chacun, d'un manuel décrivant leur fonctionnement.
- *Capacités individuelles.* Des formations à la fois théoriques et pratiques pour un effectif critique de cadres des administrations économiques et financières sont requises pour asseoir des capacités de prévisions macroéconomiques. Les formations théoriques devront permettre de disposer de macroéconomistes, de statisticiens et/ou d'économètres. Les formations pratiques pourraient consister en des remises à niveau et/ou des cours in situ lors de la mise en place et/ou l'utilisation d'outils de prévision.

5. Identification des composantes d'appuis éventuels

Le retour au plan comme instrument de gestion du développement, appelle à répondre à plusieurs défis, à la fois institutionnels, humains et techniques. Les défis institutionnels tiennent, entre autres, à l'instauration d'une approche plus systémique de la gestion du développement au lieu de la

9 Cf. fiche technique n°1 à la page # 4

traditionnelle approche verticale, actuellement en cours. Les défis humains résident en la formation d'un nombre suffisant de cadres pour animer les différents niveaux du système national de planification. Les défis techniques sont relatifs aux choix des méthodes, outils et processus de PPBSE, et leur appropriation par les utilisateurs.

Les composantes d'appui susceptibles de prendre en charge ces différents défis sont de trois ordres : (i) la composante institutionnelle ; (ii) la composante technique ; et (iii) la composante humaine.

5.1. Composante institutionnelle

A travers cette composante, il s'agira de parvenir à un renforcement des capacités institutionnelles du MPCCI. Il faudrait pour cela organiser la composante en les volets de renforcement suivants : (i) le recadrage institutionnel du MPCCI ; (ii) la systématisation de la PPBSE ; (iii) la gestion stratégique du département ; (iv) le pilotage du PNDES ; et (v) la coordination de l'aide.

5.1.1. Volet « recadrage institutionnel du MPCCI »

Ce qui est ici visé : (i) c'est d'abord l'intégration, de façon explicite, dans la sphère de compétence du ministère, de la fonction d'évaluation des politiques publiques, mais aussi de celle d'aménagement du territoire, en son acception de planification spatiale ; (ii) c'est ensuite, parvenir à une division de travail plus efficace entre le MPCCI et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en matière de programmation et de mobilisation de ressources pour le financement du développement ; (iii) c'est enfin, l'amélioration de la gouvernance statistique du pays.

L'institutionnalisation de la planification spatiale et de l'évaluation des politiques publiques est nécessaire pour doter le MPCCI de la plénitude de ses attributions en matière de PPBSE. S'agissant de l'évaluation des politiques publiques, il importerait de mettre en place les conditions pour l'exercice réel et efficace de cette fonction. Plusieurs pistes pourraient être explorées à cet effet : (v) la création d'une direction nationale exclusivement dédiée à l'évaluation des politiques publiques ; (vi) la création d'une entité indépendante d'évaluation relevant de la tutelle du Ministère en charge du Plan. S'agissant de l'aménagement du territoire, la pratique courante privilégie l'aspect urbanistique de

cette fonction, illustré par la compétence dévolue en la matière, au Ministère en charge de la Ville. Or la dimension économique de l'aménagement du territoire suggère d'en faire une fonction de planification spatiale. En ce sens, l'aménagement du territoire devrait permettre de planifier et de coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités dans l'espace géographique.

Une division efficace du travail entre le MPCCI et le MEF. Pour établir des passerelles dans sa collaboration avec le MEF dans un but de complémentarité et de synergie des interventions de ces deux départements ministériels, un audit institutionnel et organisationnel préalable du MPCCI, serait indiqué. Cet audit pourrait servir par la suite à clarifier les compétences entre le Ministère en charge du Plan et celui de l'Économie et des Finances, réajuster les textes et restructurer en conséquence ces deux départements. Les fonctions de programmation et de budgétisation devraient, dans cette perspective, faire l'objet d'une revue pour délimiter les périmètres de responsabilité en matière de cadrage macroéconomique et de cadrage budgétaire, en lien avec l'élaboration de CBMT/CDMT.

L'amélioration de la gouvernance statistique nationale passe par la création de conditions pour assurer la fonctionnalité du Conseil National de la Statistique (CNS) et des autres organes du Système Statistique National (SSN), en conformité avec la loi statistique. En outre, pour remédier à l'incoordination dans le domaine statistique, il conviendrait de mettre en place une plateforme MPCCI-PTF afin de structurer le dialogue sur le développement de la statistique en Guinée. La finalité est de mieux coordonner les appuis à l'INS en vue d'accroître l'efficacité de l'appareil statistique en termes de satisfaction des besoins à moyen et long termes du pays en matière d'information pour le suivi des actions du développement.

5.1.2. Volet « systématisation de la PPBSE »

A travers ce volet de renforcement des capacités, l'ambition est d'avoir un Ministère du Plan qui dispose de toutes les attributions que confère l'exercice des fonctions de PPBSE. Concrètement, il s'agira d'organiser en système : la planification, la programmation, la budgétisation, le suivi et l'évaluation. Cette systématisation de la PPBSE se substituerait ainsi à l'approche fonctionnelle

en pratique actuellement et qui est source de cloisonnement des structures en charge du développement. La systématisation présente l'intérêt d'asseoir des cadres de travail résilients aux changements des structures ministérielles. La finalité est de disposer à terme, d'un système global de gestion du développement, intégrant le Système Statistique National (SSN), le Système de Gestion des Finances Publiques (GFP), le Système National de Planification (SNP) et le Système de Suivi et d'Evaluation (SSE).

Dans le domaine spécifique du SNP, il s'agira d'établir un cadre de travail permanent regroupant l'ensemble des acteurs (institutions et structures), dans lequel des processus codifiés sont mis en œuvre, des techniques (méthodes, procédures et outils) standardisées sont adoptées et appliquées pour planifier le développement. Ce volet du renforcement des capacités institutionnelles du MPCCI devrait aider à mettre en place un tel système. Concrètement, ce volet devrait permettre au Ministère en charge du Plan de disposer de capacités suffisantes pour :

- organiser les actions de développement selon différents horizons temporels, c'est-à-dire encadrer ce qu'il y a à faire à long terme (10 ans et plus), à moyen terme (4 à 9 ans), à court terme (2 à 3 ans) et dans une année ; et comment le faire selon une démarche cohérente ;
- planifier le développement aux différents échelons politico-administratifs du pays en conformité avec les prescriptions légales en vigueur, en particulier les dispositions des lois relatives à la décentralisation et à l'administration territoriale déconcentrée ;
- établir les articulations logiques entre les différentes fonctions de la chaîne PPBSE en structurant le SNP en sous-systèmes fonctionnels pertinents.

5.1.3. Volet « gestion stratégique du MPCCI »

La finalité de ce volet est de porter les capacités managériales du département à la hauteur des exigences de performance de toute organisation moderne. L'accent devrait être mis dans cette optique : (i) sur l'ancrage de la lettre de mission (LdM) dans la pratique institutionnelle du MPCCI ; (ii) sur son appropriation par les différentes entités du ministère pour la programmation, la mise en

œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs activités ; (iii) la codification des pratiques à travers un manuel de procédures ; et (iv) l'instauration de la culture de redevabilité.

Le ministère devra en outre assurer une meilleure visibilité de ses actions. Les nécessités s'expriment ici en termes de communication externe mais aussi interne. Au plan externe, le MPCCI devrait ainsi communiquer sur ses réalisations pour valoriser auprès du public ses produits (vision, plan, programmes et projets de développement), mettre à la disposition de différents intervenants, de ressources documentaires pertinentes pour informer, inspirer et alimenter les choix stratégiques, les options programmatiques et les travaux de recherche en matière de développement.

Au plan interne, le MPCCI devra s'atteler à créer les conditions d'une meilleure appropriation par ses agents, des instruments opérationnels de travail tels que la lettre de mission, les plans de travail, des rapports de performance et le manuel de procédures. Il sera utile, de ce point de vue, de créer des espaces didacticiels virtuels *via* un réseau intranet pour donner l'accès en temps réel, à toutes ces ressources et en faciliter l'exploitation ; de procéder également à une mise en réseau (intranet et internet) des différents services du ministère, dispersés sur plusieurs sites et éloignés du centre décisionnel actuel du département.

5.1.4. Volet « pilotage du développement »

Ce volet de renforcement de capacités vise à amener le MPCCI à créer les conditions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions de développement. Ces conditions sont de quatre (4) ordres : (i) les arrangements institutionnels entre le MPCCI et les ministères sectoriels pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES ; (ii) l'animation du Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Evaluation (DISE) du PNDES ; (iii) la mise en œuvre du mécanisme de revue du PNDES ; et (iv) la coordination de l'aide.

Les arrangements institutionnels seront établis dans le cadre de la systématisation de la PPBSE, l'un des volets de renforcement des capacités institutionnelles. Les différents sous-systèmes de planification, de programmation et de suivi et d'évaluation devraient permettre la formalisation des interactions entre les directions compétentes du MPCCI et les BSD des ministères sectoriels. Les

appuis éventuels devront être ciblés au niveau du MPCCI, sur le DNPP, la DNIP et le Bureau Technique d'Appui aux Programmes (BTAP) ; et au niveau des ministères sectoriels, sur les BSD.

L'animation du DISE passe tout d'abord par la formalisation des différentes instances du dispositif que sont : (i) le Cadre de Concertation et de Coordination (CCC) entre le Gouvernement et les PTF, appelé à être réaménagé pour s'adapter au contexte du PNDES ; (ii) le Comité Technique de Suivi (CTS) ; et (iii) les Groupes Thématiques de Dialogue (GTD). L'animation du dispositif requiert en outre, une pleine opérationnalisation des organes clés du CTS à savoir : (α) le Secrétariat Technique du PNDES (ST/PNDES) ; et (β) ses unités fonctionnelles ; mais également (γ) les secrétariats techniques des GTD. Ce volet de renforcement des capacités institutionnelles devrait être conçu de sorte à avoir dans un délai raisonnable : (i) des structures stabilisées, avec pleine participation des acteurs concernés et les capacités minimales nécessaires ; (ii) des échanges d'informations planifiés, clairement définis, fluides et à périodicité rapprochée ; (iii) un mécanisme pérenne de financement, condition sine qua non du bon fonctionnement des organes, du dispositif ; et (iv) une supervision au niveau central efficace (feuilles de routes globales pour les différents processus, planning des réunions, obtention des produits à temps...) et un contrôle de qualité.

La mise en œuvre du mécanisme de revue du PNDES serait l'illustration du leadership du Gouvernement dans la conduite de ses politiques de développement. Plus spécifiquement, elle traduirait la capacité des autorités à structurer le dialogue sur les performances du PNDES. L'effectivité d'un tel dialogue suppose que le MPCCI soit en mesure d'organiser, suivant le calendrier préétabli par le PNDES, les revues des performances aux différents niveaux à savoir : (i) les revues ministérielles/régionales ; (ii) les revues thématiques au niveau des GTD ; (iii) revues techniques au niveau du CTS ; et (iv) les revues plénières à organiser au niveau du CCC.

La coordination de l'aide est un des principaux leviers du financement du développement. Du fait de son statut de PPTE, de PMA et d'Etat fragile, la Guinée reste, en effet, fortement tributaire de l'aide publique au développement, dont elle devra par ailleurs en assurer l'efficacité. Dans cette perspective, le MPCCI devrait être à même de créer les conditions

pour que les cinq (5) principes de la Déclaration de Paris soient traduits dans les actes. Parallèlement les instruments traditionnels de coordination de l'aide que constituent les mécanismes des tables Rondes et les commissions mixtes de coopération bilatérale, devraient être réactivés.

5.2. Composante technique

A travers cette composante, il s'agira de parvenir à un renforcement des capacités techniques du MPCCI. Il faudra pour cela doter le département des outils de la PPBSE ainsi que des outils statistiques et de prévisions macroéconomiques.

5.2.1. Outils de la PPBSE

L'objet de ce volet de renforcement des capacités, serait de veiller à un bon fonctionnement de la chaîne PPBSE dans la perspective d'une mise en œuvre réussie du PNDES. Les politiques/stratégies sectorielles devront être actualisées, les programmes et projets sectoriels, alignés sur le PNDES, et le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du PNDES, mis en œuvre. Quatre outils pourraient être ciblés : (i) un document-cadre du système national de planification ; (ii) un manuel de procédures de PPBSE ; (iii) un guide d'élaboration de politique sectorielle ; (iv) un guide de suivi et d'évaluation du PNDES ; et (v) une plateforme intégrée d'informations pour la programmation et le suivi et évaluation des projets et programmes du PIP.

Ces différents outils trouvent leur pertinence dans : (i) la nécessité de disposer de lignes directrices pour l'exercice des différentes fonctions de planification ; (ii) la nécessité d'apporter des solutions durables aux difficultés techniques récurrentes liées à l'hétérogénéité des méthodes et la multiplicité des outils de planification au sein de l'Administration publique. Les finalités sont donc : (i) de systématiser et de standardiser les pratiques ; (ii) de contribuer à la résolution des problèmes techniques répétitifs en matière de planification ; et (iii) de stabiliser le dispositif organisationnel de gestion du développement.

5.2.2. Outils statistiques

L'INS devra disposer des capacités requises pour élaborer et mettre à disposition les outils statistiques qui répondent à la demande de gestion du développement et plus particulièrement au suivi du PNDES mais également au suivi des ODD. Cette demande devrait être reflétée dans la SNDS

et inscrite dans le Programme Statistique National Pluriannuel (PSN) et ses PTA, pour être satisfaite. Ces outils sont des données statistiques à jour, provenant de différentes sources (recensements, enquêtes, collectes de routine), et qui, de plus, devront répondre à des exigences de fiabilité et de désagrégation selon les régions et les sexes. Il s'agit : (i) des statistiques économiques, notamment les comptes nationaux, les indices harmonisés des prix à la consommation des ménages, l'indice des statistiques du commerce extérieur (semestriel et annuel), l'indice harmonisé de la production industrielle ; (ii) les statistiques sociales, notamment, les statistiques démographiques, les indices de pauvreté et d'inégalité ainsi que toutes autres données sur le niveau, les conditions, le milieu et la qualité de vie des populations. L'INS devrait être également en mesure de concevoir et de rendre fonctionnel le système d'information pour le suivi des résultats de développement. Les réponses à apporter ici sont en termes de capacités : (i) de production des métadonnées sous-jacentes aux indicateurs du PNDES et des ODD ; (ii) de standardisation des méthodes de calcul de ces indicateurs ; et (iii) d'appui-conseils aux ministères sectoriels, en matière de définition des valeurs cibles des indicateurs de résultats.

5.2.3. Outils de modélisation macroéconomique

Le recours à des modèles adaptés trouve sa justification dans les besoins d'analyses macroéconomiques nécessaires aux choix de politique économique ou de cadrage budgétaire. En effet, les problèmes macroéconomiques à résoudre à l'aide des outils de modélisation sont divers. Il peut s'agir en la matière : (i) de prévisions à court, moyen ou long terme ; (ii) de simulation de mesure de politique économique ; ou (iii) des choix de stratégies alternatives de développement ; ou encore (iv) d'évaluation d'impact de politiques. Dans ces conditions, il ne saurait y avoir un outil à tout faire comme c'est le cas actuellement du MSEGUI. Il faudrait au moins trois outils de prévision : un pour le budget économique, un pour la programmation financière (à court terme) et un autre pour le cadrage macroéconomique à moyen terme. En plus des outils de prévision, il est indiqué de disposer d'un modèle exclusivement dédié aux simulations. L'option de construire un modèle d'équilibre général calculable serait envisageable à cet effet.

5.3. Composante humaine

A travers cette composante, il s'agira de parvenir à un renforcement des capacités individuelles des agents intervenant sur la chaîne PPBSE. A cette fin, trois (3) volets de renforcement de capacités pourraient être envisagés : (i) les ressources humaines spécialisées ; (ii) les formations ; (iii) l'amélioration du cadre de travail.

5.3.1. Volet « ressources humaines spécialisées »

L'analyse des besoins à ce niveau indique l'insuffisance ou parfois l'absence de certains profils indispensables à l'exercice des fonctions de la chaîne PPBSE. Il s'agit de statisticiens, de démographes, de planificateurs, de macroéconomistes, d'économistes sectorielles, de gestionnaires de projets, d'informaticiens, etc. Des recrutements ciblés sur ces spécialités devront être effectués. Ils devront concerner aussi bien les structures du Ministère en charge du Plan, les ministères sectoriels que les directions régionales ou préfectorales. Mis à part les recrutements, des remises à niveau ou des recyclages pourraient être envisagés pour des agents déjà en position via à des séminaires « à la carte » qui pourraient être organisés *in situ* en partenariat avec des centres ou instituts de formation d'envergure régionale ou internationale, à choisir sur une base concurrentielle.

5.3.2. Volet « formation »

Les besoins peuvent être regroupés en trois catégories : les besoins en formation sur place, les besoins en formation à l'extérieur et les voyages d'études. Les besoins en formation sur place portent essentiellement sur les procédures et les outils de la chaîne PPBSE. Les besoins en formation à l'extérieur devront être pris en charge au profit des cadres des organes du DISE en particulier, le ST/PNDES, les BSD. Ces formations porteront sur la planification stratégique, la gestion axée sur les résultats, l'élaboration des politiques publiques, la gestion des bases de données sur les projets et programmes, et l'évaluation des politiques publiques. S'agissant des voyages d'études, ils auraient deux finalités : (i) partager les expériences de pays comparables au plan du développement mais relativement plus avancés en matière de PPBSE ; (ii) apprendre les bonnes pratiques susceptibles de répliquer au plan national.

5.3.3. Volet « cadre de travail »

A travers ce volet, il s'agira de : (i) procéder, sur les différents sites abritant les structures du MPCCI, à un état des lieux exhaustif des locaux à usage de bureaux; (ii) élaborer et de réaliser, suivant une priorité à définir par l'Autorité ministérielle, un plan de rénovation et/ou d'entretien des espaces de travail du MPCCI; (iii) faire un inventaire des besoins en matériels bureautiques; (iv) élaborer sur cette base, un plan d'équipements des services comprenant les outils informatiques et des mobiliers de bureau. Le même exercice devra être fait par les BSD pris individuellement. A charge pour le MPCCI (respectivement les ministères sectoriels) d'initier des projets à inscrire au PIP dans ce sens.

6. Stratégie d'intervention

La stratégie sous-jacente aux appuis éventuels cherche à impulser une dynamique globale de renforcement des capacités de gestion du développement en Guinée. Elle postule que le renforcement des capacités est un objectif de développement. Et atteindre cet objectif requiert un cadre d'action cohérent et un partenariat efficace.

6.1. Renforcer les capacités : un objectif de développement

La problématique des capacités apparaît aussi vaste que celle du développement lui-même, ce qui en change la perspective et le mode opératoire. La perspective du renforcement des capacités ne saurait être ainsi le court terme, mais plutôt le long terme. Il faut du temps pour que les investissements dans les capacités produisent des effets. Il faut encore bien plus pour que ces effets induisent les

transformations qualitatives qui caractérisent le développement. C'est dans cette vision des choses que le mode opératoire en matière de renforcement des capacités doit cesser d'être une succession ou une juxtaposition d'actions éphémères et isolées. Le mode opératoire doit être une combinaison d'actions bien coordonnées et de longue haleine à conduire méthodiquement dans un cadre partenarial efficace regroupant l'Etat, le secteur privé, la Société civile et la communauté des donateurs.

6.2. Renforcer les capacités nécessite un cadre d'actions cohérent et efficace

Le constat qui se dégage des expériences passées est que le renforcement des capacités est fragmenté entre plusieurs PTF avec, à terme, des risques d'inefficacité. Il faut en conséquence l'inscrire dans un cadre d'actions cohérent, ce qui suppose une vision, une politique, des stratégies en la matière, à décliner en plans d'action assortis de budgets. Un tel cadre est un prérequis indispensable pour bâtir un partenariat qui facilite la mobilisation des ressources mais qui est tout aussi efficace en termes de résultats. La fragmentation des appuis des PTF en matière de renforcement des capacités et la dispersion de leurs centres d'intérêts, ne sont pas de nature à optimiser leurs interventions et permettre à celles-ci de commencer par avoir des impacts positifs à très brève échéance. Pour inverser cette tendance, il faut en plus d'un cadre d'actions cohérent, un partenariat efficace. Et pour qu'il en soit ainsi, ce partenariat devra se baser sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui sont : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Une voie pour parvenir à un tel partenariat est d'appliquer à la thématique de renforcement des capacités une approche « sectorielle » ou *SWAp* (*Sector Wide Approach*).

Annexe 4: Plans Régionaux de Développement Économique et Social

Table des matières

1. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Boké	65
1.1. Présentation de la Région	65
1.2. Problématique du développement de la Région	65
1.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES	66
1.3.1. Objectifs	66
1.3.2. Actions prioritaires	66
1.4. Mécanisme de suivi-évaluation	67
2. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Conakry	67
2.1. Présentation de la Région	67
2.2. Problématique du développement de la Région	67
2.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES	68
2.3.1. Objectifs	68
2.3.2. Actions prioritaires	68
2.4. Mécanisme de suivi-évaluation	69
3. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Faranah	70
3.1. Présentation de la Région	70
3.2. Problématique du développement de la Région	70
3.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES	70
3.3.1. Objectifs	70
3.3.2. Actions prioritaires	71
3.4. Mécanisme de suivi-évaluation	
4. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Kankan	71
4.1. Présentation de la Région	71
4.2. Problématique du développement de la Région	72
4.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES	72
4.3.1. Objectifs	72
4.3.2. Actions prioritaires	73
4.4. Mécanisme de suivi-évaluation	
5. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Kindia	73
5.1. Présentation de la Région	73
5.2. Problématique du développement de la Région	74
5.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES	74
5.3.1. Objectifs	74
5.3.2. Actions prioritaires	74
5.4. Mécanisme de suivi-évaluation	75

6. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Labé	76
6.1. Présentation de la Région	76
6.2. Problématique du développement de la Région	76
6.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES	76
6.3.1. Objectifs	76
6.3.2. Actions prioritaires	77
6.4. Mécanisme de suivi-évaluation	77
7. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Mamou	78
7.1. Présentation de la Région	78
7.2. Problématique du développement de la Région	78
7.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES	78
7.3.1. Objectifs	78
7.3.2. Actions prioritaires	79
7.4. Mécanisme de suivi-évaluation	80
8. Synthèse du PRDES de la Région administrative de N'Zérékoré	80
8.1. Présentation de la Région	80
8.2. Problématique du développement de la Région	81
8.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES	81
8.3.1. Objectifs	81
8.3.2. Actions prioritaires	81
8.4. Mécanisme de suivi-évaluation	83

1. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Boké

1.1. Présentation de la Région

La Région administrative de Boké couvre une superficie de 34081 km². Elle comprend 5 préfectures (Boké, Boffa, Fria, Gaoual et Koundara) réparties en 37 collectivités dont 5 communes urbaines et 32 communes rurales. Elle est limitée à l'Ouest par la République de Guinée Bissau et l'Océan Atlantique, à l'Est par la Région administrative de Labé, au Nord par la République du Sénégal, et au Sud par les Régions de Conakry et Kindia.

Son climat est de type soudano-guinéen au Nord et de type tropical adouci par la mousson au Sud, caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse, et une saison sèche beaucoup plus marquée au Nord, dans les préfectures de Gaoual et Koundara.

La pluviométrie reste assez forte avec 2500 mm d'eau par an au Sud et environ 1000 mm au Nord. La saison sèche est marquée par un écart de température au Nord (Koundara et Gaoual) avec la présence de l'harmattan et un temps fortement ensoleillé.

Le relief de la Région est peu accidenté dans sa partie côtière constituée de plaines marécageuses peuplées de palétuviers à densité variable le long du littoral. Plus au Nord, on rencontre une chaîne de coteaux coupée de vallées à végétation arbustive. Les plaines rizicultivables se rencontrent aussi bien au Nord-Est qu'au Sud-Ouest. Les principaux sommets sont le mont Badiar (505m), le mont Malanta (961m) et le mont Niqué (1134m).

La partie continentale de la Région est caractérisée par la présence des bowé, des clairières avec une végétation arbustive abondante. Il faut noter la présence de la forêt classée et du parc Badiar à Koundara.

Selon le RGPH 2014, la population de la Région est de 1.083.147 habitants, soit une densité moyenne de 31.78 habitants/Km². Cette population est majoritairement jeune (53%) et compte 51,3% de femmes.

Le réseau hydrographique très important comprend : (i) le Bassin de Koliba constitué des cours d'eaux Komba et Tominé dans la préfecture de Gaoual ; (ii) le Bassin de Koulountou dans la préfecture de Koundara ; (iii) le Bassin côtier constitué des fleuves Cogon, Tinguilinta et Bourouma dans la préfecture de Boké, Fatala dans la préfecture de Boffa, et le Konkouré qui arrose Fria et Dubréka.

En plus de ces atouts, il faut noter : (i) la présence de nombreuses palmeraies favorisant l'extraction de l'huile de palme et de palmistes ; (ii) un potentiel halieutique important ; (iii) l'existence de grandes étendues de forêts classées et de forêts galeries.

1.2. Problématique du développement de la Région

En dépit de ses potentialités, la Région se heurte à de nombreux problèmes pour son développement : (i) la faiblesse de la production et de la productivité du secteur rural ; (ii) les difficultés d'accès aux intrants et aux crédits ; (iii) le faible développement des infrastructures de base (routes, pistes rurales, eau, électricité, télécommunications...) ; (iv) le faible niveau de recouvrement et la mauvaise gestion des recettes locales ; (v) la croissance rapide de la population ; (vi) le niveau relativement élevé de la pauvreté (59%) ; (vii) le faible développement des PME/PMI, de l'artisanat et des activités commerciales ; (viii) le faible niveau de développement des infrastructures hôtelières et touristiques ; (ix) le faible développement des infrastructures de transport ; (x) le faible accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, assainissement, protection sociale et civile...) ; (xi) la dégradation poussée de l'environnement (due à l'exploitation minière, la déforestation, la carbonisation, la carrière, les effets du changement climatique...) ; (xii) la faible capacité des ressources humaines de l'Administration régionale, préfectorale et sous-préfectorale ; (xiii) la faible qualification de la main d'œuvre ; (xiv) le manque de civisme chez une grande partie de la population ; (xv) le chômage des jeunes ; (xvi) l'insuffisance des infrastructures socio-éducatives, sportives et culturelles.

En outre, la Région connaît des niveaux de développement très déséquilibrés entre le Nord et le Sud en termes d'infrastructures socio-économiques

et d'accès aux services sociaux de base.

Au regard de ces problèmes, les enjeux et défis de développement de la Région se recoupent avec ceux du PNDES et sont d'ordre institutionnel, économique, social, et environnemental.

1.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES

1.3.1 Objectifs

L'objectif général du PRDES est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des populations de Boké, d'opérer la transformation structurelle de l'économie tout en mettant la Région sur la trajectoire du développement durable.

Les objectifs spécifiques sont : (i) l'amélioration de la gouvernance; (ii) l'impulsion d'une dynamique de transformation durable de l'économie régionale; (iii) le développement durable du capital humain ; (iv) la gestion durable du capital naturel.

1.3.2. Actions prioritaires

Les actions prioritaires du PRDES de la Région administrative de Boké sont :

Pilier 1 : Amélioration de la gouvernance

Les actions prévues sont : (i) le renforcement des capacités des ressources humaines ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales et des élus ; (iii) le renforcement du cadre de concertation entre l'administration fiscale et les chambres consulaires ; (iv) le renforcement de la concertation entre les autorités à tous les niveaux, la Société civile et les partis politiques pour la préservation de la paix dans la Région ; (v) la promotion d'une justice pour tous et la lutte contre l'impunité ; (vi) le renforcement des capacités des OSC y compris les médias ; (vii) le renforcement des allocations budgétaires aux services déconcentrés et aux collectivités locales.

Pilier 2 : Transformation économique

Les actions de ce pilier sont : (i) la construction de pistes rurales (100 km à Boké, 60 Km à Boffa, 50 Km à Fria, 100 km à Gaoual, 90 Km à Koundara) ; (ii) le bitumage de 195 km de routes entre Boké et Gaoual ; (iii) la réhabilitation et la construction des infrastructures routières et ouvrages de franchissement dans la Région ; (iv) l'aménagement

des gares routières de Fria, Koundara et Gaoual ; (v) le renforcement des capacités du Bureau Régional des transports terrestres ; (vi) l'appui au programme « Électrification Rurale Décentralisée » ; (vii) la réhabilitation des centrales thermiques existantes de Boké et de Fria ; (viii) la dotation de Koundara d'une centrale thermique ; (ix) l'extension des réseaux électriques de Boké et de Fria ; (x) l'aménagement de 100 ha de bas-fonds et de 800 ha de plaines à Boké (Kanfarandé) ; (xi) la réhabilitation et la construction des infrastructures halieutiques et pastorales ; (xii) le renforcement des capacités des producteurs (agriculture, élevage, pêche, miel...) ; (xiii) la vulgarisation de nouvelles techniques de production durable de sel ; (xiv) la construction des villages artisanaux préfectoraux (Boffa, Fria, Gaoual et Koundara) et le renforcement des capacités des artisans ; (xv) le développement des agro-industries ; (xvi) l'appui à la protection et la viabilisation des zones industrielles réservées ; (xvii) le renforcement des capacités des Chambres consulaires.

Pilier 3: Développement inclusif du capital humain

Les actions de ce pilier sont : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des services de santé, d'hygiène et d'assainissement; (ii) la construction, la réhabilitation et l'équipement des hôpitaux régional et préfectoraux, des centres de santé et des postes de santé ; (iii) le renforcement de l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable ; (iv) la réhabilitation et le renforcement des capacités des institutions d'enseignement et d'alphabétisation ; (v) la promotion de la scolarisation des enfants des éleveurs transhumants et des filles ; (vi) la création, dans les écoles professionnelles et universités, des filières adaptées aux besoins de l'économie régionale ; (vii) le renforcement de la collaboration entre la Faculté des mines et les unités industrielles de CBG, Rusal Fria et la Société minière de Boké (SMB) ; (viii) la création d'emplois jeunes; (ix) la construction de logements sociaux ; (x) la construction et réhabilitation des infrastructures socio-éducatives; (xi) la création et réhabilitation des maisons de jeunes.

Pilier 4: Gestion durable du capital naturel

Les actions de ce pilier sont : (i) la protection et la préservation de la bande côtière ; (ii) la création des comités villageois de surveillance des bassins versants des grands fleuves ; (iii) la restauration

et la protection des forêts avec la participation des communautés ; (iv) la lutte contre la pollution industrielle et la réhabilitation des sites dégradés ; (v) la promotion de l'utilisation des foyers améliorés ; (vi) la vulgarisation et l'application des textes juridiques en matière de protection de l'environnement.

2.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRDES sera assuré par les Cellules régionales et préfectorales/communales de suivi et d'évaluation (CRSE et CPSE/CCSE) mises en place dans toutes les Régions administratives. Ces Cellules constituent des cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Leur mission telle que définie dans le PNDES est de coordonner et d'animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES au niveau local ; de produire les rapports régionaux ou préfectoraux/communaux à transmettre au CTS. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux/communaux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau local, des représentants de la Société civile locale et d'universités régionales, ainsi que des élus locaux.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre. Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

2. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Conakry

2.1. Présentation de la Région

La Région administrative de Conakry est limitée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la préfecture de Dubréka, au Sud par les îles de Kabak, Kakossa et Matakang, et à l'Est par la préfecture de Coyah. Avec une population de 1.666.973 habitants (RGPH 2014), sa superficie est de 308 Km², soit une densité de 5412 habitants/Km². Elle comprend 5 communes : Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma et Matoto. Le relief est représenté par une plaine côtière et une série de collines aux versants à pente

douce et uniforme vers l'Océan. Le climat de type tropical est caractérisé par des températures variant entre un maximum de 37°,5 en avril et un minimum de 24°,6 en août. La pluviométrie moyenne annuelle est évaluée à 4300,7 mm de pluies avec un maximum en juillet-août.

La Région de Conakry possède des atouts indéniables pour son développement socioéconomique. Dans l'ensemble, le secteur privé est développé grâce à l'existence de nombreuses entreprises, notamment TOPAZ, SOBRAGUI, les usines de tôles et d'autres produits orientés essentiellement vers les BTP et l'agroalimentaire. Il faut noter la présence d'un tissu important de PME surtout familiales et de nombreux artisans.

Par ailleurs, le statut de la Région donne aux 5 Communes qui la composent les possibilités d'assumer des missions d'intérêt local à partir de ressources propres (redevances, subventions et autres concours extérieurs). Ce qui fait d'elle la Région la plus urbanisée et la mieux équipée disposant : (i) d'opportunités de diversification des activités économiques ; (ii) d'infrastructures économiques de base ; (iii) d'un tissu industriel en évolution et de nombreuses autres activités dans les domaines de l'artisanat, des PME, du tourisme, etc.

La Région de Conakry concentre à elle seule plus de 60% des activités économiques du pays impulsées entre autres par le Port autonome de Conakry, l'Aéroport international de Gbessia et par son riche patrimoine (mobilier, immobilier, artistique et culturel). Elle est de ce fait la capitale économique du pays.

Enfin, elle est aussi la Capitale politique dans le sens où elle abrite toutes les Institutions nationales administratives et politiques, les Institutions internationales de coopération et de financement ainsi que les Représentations de pays étrangers.

2.2. Problématique du développement de la Région

La Région de Conakry est confrontée à de nombreux problèmes de développement parmi lesquels : (i) l'insalubrité de la Région due à la mauvaise gestion des ordures ménagères ; (ii) les conflits de compétences liés à son statut de circonscription administrative et de collectivité décentralisée ; (iii) la mauvaise répartition des ressources fiscales et

parafiscales entre les services techniques spécialisés du Gouvernement, des Communes et la Direction nationale des Impôts ; (iv) la pollution résultant de l'activité des usines, des gaz rejetés par les véhicules, des déchets non biodégradables... ; (v) le faible développement des infrastructures routières; (vi) le non-respect du code de la route en vue de faciliter la circulation et la sécurité des personnes, des biens et des marchandises ; (vii) l'enclavement des quartiers des Communes de Matoto, Ratoma, Dixinn ; (viii) le chômage, en particulier celui des jeunes ; (ix) le faible accès aux services sociaux de base ; (x) la persistance de l'insécurité ; (xi) le faible aménagement des marchés et des sites touristiques ; (xii) l'occupation illégale des domaines de l'État.

Les enjeux de développement de la Région sont d'ordre institutionnel, économique, social, et environnemental.

2.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES

2.3.1. Objectifs

L'objectif général du PRDES est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des citoyens de Conakry, d'opérer la transformation structurelle de l'économie tout en mettant la Région sur la trajectoire du développement durable.

Les objectifs spécifiques sont : (i) la promotion de la gouvernance ; (ii) la transformation économique durable ; (iii) le développement inclusif du capital humain ; (iv) la gestion durable du capital naturel.

Chacun de ces objectifs spécifiques correspond à un pilier du PNDES.

2.3.2 Actions prioritaires

Pilier 1: Promotion de la gouvernance

Les actions prévues dans le domaine de la promotion de la gouvernance sont : (i) le renforcement des capacités institutionnelles de l'Administration régionale et des 5 Communes ; (ii) la construction et l'équipement de bâtiments modernes pour l'état civil au niveau des cinq (5) Communes ; (iii) la sensibilisation de la population sur l'importance des actes d'état civil ; (iv) le renforcement des capacités des services de sécurité de la Région;

(v) l'application rigoureuse des textes de lois en matière de répartition des ressources fiscales et parafiscales entre les services techniques spécialisés du Gouvernement, des Communes et la Direction nationale des Impôts ; (vi) la construction de l'Hôtel de Ville siège de la future Mairie centrale ; (vii) la construction et l'équipement de la Direction régionale du Plan et du Développement.

Pilier 2: Transformation économique durable

Les actions prioritaires de ce pilier sont :

Élevage. Les actions prioritaires concernent : (i) la construction de boucheries modernes dans les Communes de Dixinn, Matam, Kaloum, Matoto et Ratoma ; (ii) la construction des parcs de transit et de stationnement du bétail ; (iii) l'achat de cinq camions frigorifiques pour le transport de la viande des points de production aux différents points de vente dans les cinq Communes.

Agriculture. Il s'agit de : (i) l'aménagement des plaines agricoles (2450 ha à Sonfonia, 314,5ha à Dabompa-Tombolia, 75 ha pour 39 sites maraîchers); (ii) l'assistance aux agriculteurs des Communes de Conakry en équipements, semences et intrants.

Pêche. Il s'agira de : (i) la construction des débarcadères ; et (ii) l'assistance aux groupements de pêcheurs en matériels de pêche y compris les gilets.

Infrastructures de Transport : (i) le désenclavement des quartiers inaccessibles de la capitale ; (ii) l'aménagement de nouvelles gares routières ; (iii) le bitumage et l'ouverture des routes secondaires.

Tourisme, Hôtellerie et Artisanat. Les actions prioritaires sont : (i) la construction d'un centre artisanal dans chaque Commune de Conakry ; (ii) l'aménagement de sites touristiques.

Pilier 3: Développement inclusif du capital humain

Les actions prioritaires dans ce pilier sont :

Éducation : (i) la construction et l'équipement de 752 salles de classe au primaire et 462 salles de classe au secondaire ; (ii) la construction et l'équipement en TIC d'une bibliothèque polyvalente ; (iii) la construction d'un lycée technique régional ; (iv) l'appui institutionnel à la

mutuelle des enseignants de la Ville de Conakry.

Santé : (i) l'appui à la Direction régionale de la Santé pour la diffusion et la vulgarisation de la Politique nationale de Santé, des guides et manuels de procédures pour la gratuité des soins aux enfants de moins de 5 ans ; (ii) l'appui à l'organisation du monitoring décentralisée des enquêtes complémentaires et les revues semestrielles et annuelles des Plans d'action opérationnels (PAO) ; (iii) l'appui aux Directions régionale et communales de la Santé en équipements ; (iv) l'appui aux activités de supervision intégrée et spécifique à tous les niveaux ; (v) l'appui à la réalisation des enquêtes en SMNI et revue interne du PEV ; (vi) la création et l'aménagement d'unités de néonatalogie et des coins de nouveaux nés dans les structures de santé ; (vii) l'appui à la formation de 80 agents de santé sur la consultation prénatale, la réanimation et la protection lors des SONU (soins obstétricaux néonataux d'urgence) ; (viii) la formation de 600 agents communautaires et leur dotation en matériels, équipements et outils de gestion pour l'offre de soins de qualité ; (ix) la dotation des structures en motos, ambulances, outils de gestion et kits d'accouchement et consommables ; (x) la réalisation des audits de mortalité maternelle et néonatale au niveau des structures de santé ; (xi) l'appui à la mise en œuvre des stratégies avancées dans les formations sanitaires ; (xii) l'appui aux structures communales de Santé à la mise en œuvre des campagnes de vaccination contre la poliomyélite ; (xiii) l'appui aux structures communales de Santé à l'organisation de campagnes de suivi et évaluation contre la rougeole ; (xiv) l'appui aux structures communales de santé à la surveillance des cas de Paralysie Flasque Aigüe (PFA).

Jeunesse : (i) la construction de 5 maisons des jeunes ; (ii) l'aménagement de terrains de proximité.

Cadre de vie : (i) la construction de latrines publiques, de parkings et d'espaces verts dans les 5 Communes de la capitale ; (ii) le renforcement

des capacités de la « Police verte » dans les 5 Communes.

Habitat et logement : (i) la récupération des domaines de l'Etat ; (ii) la construction de logements sociaux.

Pilier 4: Gestion durable du capital naturel

Les actions prioritaires sont : (i) le reboisement et la protection des forêts classées de Enta, Dapomba, Kakimbo ; (ii) le renforcement des capacités des agents chargés de la conservation de la nature ; (iii) l'appui à la Direction régionale de l'Environnement, des Eaux et Forêts pour la vulgarisation des textes légaux et réglementaires (Code de l'environnement, Code forestier...).

2.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRDES sera assuré par les Cellules régionales et préfectorales/communales de suivi et d'évaluation (CRSE et CPSE/CCSE) mises en place dans toutes les Régions administratives. Ces Cellules constituent des cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Leur mission telle que définie dans le PNDES est de coordonner et d'animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES au niveau local ; de produire les rapports régionaux ou préfectoraux/communaux à transmettre au CTS. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux/communaux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau local, des représentants de la Société civile locale et d'universités régionales, ainsi que des élus locaux.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre. Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

3. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Faranah

3.1. Présentation de la Région

La Région administrative de Faranah est limitée à l'Est par la Région administrative de Kankan, à l'Ouest par les Régions administratives de Mamou et Labé et par la République de Sierra Léone, au Nord par la République du Mali et au Sud par la Région administrative de N'Zérékoré et la République de Sierra Léone.

Elle couvre une superficie de 40 122 km² pour une population de 941 554 habitants (RGPH III, 2014) soit une densité moyenne de 23 habitants au km². La Région compte 4 Préfectures : Dabola, Dinguiraye, Faranah et Kissidougou ; 4 Communes urbaines ; 38 Communes rurales ; 61 Quartiers et 364 Districts.

Son relief est peu accidenté, avec une altitude moyenne de 450 m. Les principaux cours d'eau de la Région sont le Niger qui y prend sa source, le Tinkisso, le Mafou, le Niandan, le Bafing et le Banié. La pluviométrie annuelle moyenne dans la Région varie entre 1200 mm et 1700 mm d'eau et peut atteindre 2000 mm à 2500 mm d'eau par an dans sa partie Sud.

Ainsi, avec un important réseau hydrographique, l'existence de bas-fonds et de plaines aménageables, la Région réunit les conditions naturelles pour le développement de son agriculture. Les nombreux cours d'eau et les mares disséminés dans toute la Région sont propices au développement de la pêche et d'activités connexes. L'abondance des pâturages constitue un facteur décisif de développement de l'élevage qui compte un cheptel bovin, ovin et caprin des plus importants de la Guinée. Le potentiel touristique de la Région est avéré, du fait même de l'existence de nombreux sites naturels et d'un tissu hôtelier en expansion.

3.2. Problématique du développement de la Région

Malgré ses potentialités naturelles et économiques, la Région administrative de Faranah est l'une des plus pauvres de la Guinée, avec un taux de pauvreté estimé à 64,8% en 2012. En outre, la Région fait face à de nombreuses contraintes qui entravent son développement. On peut citer, entre autres :

Au plan institutionnel : (i) la faiblesse des services déconcentrés en termes de compétences des ressources humaines ; (ii) la faible synergie entre les administrations déconcentrées et les autres acteurs de développement ; (iii) la faible mobilisation des ressources financières et la mauvaise gestion des budgets ; (iv) les faibles capacités de planification et de gestion du développement local ; (v) la faible capacité technique et en ressources humaines des collectivités décentralisées.

Au plan économique : (i) l'enclavement des zones de production ; (ii) le faible aménagement des domaines hydro agricoles ; (iii) la faible utilisation des intrants agricoles ; (iv) le faible niveau de mécanisation de la production ; (v) les difficultés d'accès aux micros crédits.

Au plan social : (i) l'insuffisance de l'offre de services socio-éducatifs et sportifs ; (ii) le taux élevé d'analphabétisme de la population ; (iii) la faible accès à l'eau et à l'énergie électrique ; (iv) le faible accès aux services d'hygiène et d'assainissement ; (v) les conflits fréquents entre éleveurs et agriculteurs ; (vi) la persistance du vol de bétail ; (vii) la faible implication des femmes et jeunes dans les instances de prise de décision ; (viii) l'insécurité.

Au plan environnemental : (i) la dégradation de l'environnement ; (ii) l'ensablement des cours d'eau.

Les enjeux de développement de la Région administrative de Faranah ne diffèrent pas de ceux relevés au niveau national et sont d'ordre économique, social, politique, institutionnel, et environnemental.

3.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES

3.3.1. Objectifs

L'objectif général du PRDES est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des populations de Faranah, d'opérer la transformation structurelle de l'économie tout en mettant la Région sur la trajectoire du développement durable.

Les objectifs spécifiques sont : (i) l'amélioration de la gouvernance dans toutes ses dimensions ; (ii) l'impulsion d'une dynamique de transformation durable de l'économie régionale ; (iii) le développement inclusif du capital humain ; (iv) la gestion durable du capital naturel.

3.3.2. Actions prioritaires

Les actions prioritaires retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PRDES sont les suivantes, par pilier :

Pilier 1: Amélioration de la gouvernance

Les actions prioritaires sont : (i) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Administration publique régionale ; (ii) le renforcement des capacités des élus locaux; (iii) la vulgarisation du Code des Collectivités locales.

Pilier 2: Transformation économique

Les actions prioritaires sont : (i) l'aménagement de bas-fonds et plaines agricoles ; (ii) la construction et la réhabilitation de pistes rurales ; (iii) la construction et la restauration d'ouvrages de franchissement ; (iv) l'acquisition d'intrants agricoles divers ; (v) la construction d'unités diverses de transformation des produits agricoles ; (vi) le renforcement des capacités des producteurs et des services techniques ; (vii) la construction de parcs à bétail ; (viii) l'acquisition d'intrants divers d'élevage ; (ix) la construction d'unités diverses de transformation des produits de l'élevage ; (x) le renforcement des capacités des groupements d'éleveurs ; (xi) l'aménagement de champs fourragers ; (xii) la vaccination accrue du bétail ; (xiii) le renforcement des capacités des pêcheurs ; (xiv) la construction d'unités de conservation des produits de la pêche ; (xv) le renforcement des capacités des acteurs en entrepreneuriat ; (xvi) la mise en place de subventions pour la création et le développement des PME ; (xvii) la promotion du tourisme et de l'artisanat ; (xviii) la promotion du partenariat public-privé et d'un climat propice aux affaires.

Pilier 3: Développement inclusif du capital humain

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires ; (ii) le renforcement des capacités des personnels de santé ; (iii) la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires ; (iv) le renforcement des capacités des personnels

enseignants ; (vi) la construction et la réhabilitation des forages et des points d'eau ; (vii) le renforcement du système d'assainissement des collectivités locales ; (viii) l'extension du réseau d'adduction d'eau de la SEG; (ix) l'appui à la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes ; (x) la construction et l'équipement d'infrastructures socioéducatives.

Pilier 4: Gestion durable du capital naturel

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la sensibilisation des populations sur la lutte contre les feux de brousse et la coupe abusive du bois ; (ii) le désensablement du lit des cours d'eau ; (iii) la restauration des berges des cours d'eau ; (iv) la préservation et la protection des forêts classées ; (v) le développement des forêts communautaires.

3.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRDES sera assuré par les Cellules régionales et préfectorales/communales de suivi et d'évaluation (CRSE et CPSE/CCSE) mises en place dans toutes les Régions administratives. Ces Cellules constituent des cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Leur mission telle que définie dans le PNDES est de coordonner et d'animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES au niveau local ; de produire les rapports régionaux ou préfectoraux/communaux à transmettre au CTS. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux/communaux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau local, des représentants de la Société civile locale et d'universités régionales, ainsi que des élus locaux.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre. Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

4. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Kankan

4.1. Présentation de la Région

La Région administrative de Kankan est située à 781 km de la capitale Conakry. Elle occupe tout le Nord-Est et le centre du territoire guinéen. Elle est limitée à l'Est par les Républiques de Côte D'Ivoire et du Mali, au Nord par la République du Mali, au Sud par la Région administrative de N'zérékoré, et à l'Ouest par celle de Faranah. Elle couvre une superficie de 72145 km² pour une population de 1 972 537 habitants (RGPH3, 2014), soit une densité moyenne de 27 habitants au km².

La Région compte cinq (5) Préfectures : Kankan, Kérouané, Kouroussa, Mandiana et Siguiri. Elle est composée de 52 Sous-préfectures, cinq (5) Communes urbaines et 53 Communes rurales. Elle est caractérisée par un climat de type sub-soudanien avec l'alternance de deux (2) saisons, dont une saison sèche qui va d'octobre à avril et pendant laquelle on note des températures variant entre 28°C et 41°C, et une saison pluvieuse qui va de mai à septembre avec une pluviométrie variant entre 1100 et 1800 mm d'eau par an.

La Région administrative de Kankan dispose d'énormes potentialités. Son réseau hydrographique est dominé en grande partie par le Niger et ses affluents qui sont le Tinkisso, le Milo, le Niandan, le Mafou, le Fié, le Sankarani et le Djon, auxquels s'ajoute le fleuve Sénégal dont les principaux affluents sont le Bakoye et le Bafing. Ces fleuves forment un réseau hydrographique favorable aux aménagements hydroélectriques et agricoles. Ce potentiel est un atout susceptible de contribuer au développement de plusieurs autres secteurs de l'économie, notamment la navigation fluviale, l'agriculture et la pêche.

En outre, la position géographique de la Région, la richesse de son sous-sol renfermant d'importants gisements d'or et de diamant, et ses terres cultivables adaptées à toutes les cultures tropicales lui offrent un potentiel de croissance pour assurer son développement durable.

Malgré les immenses potentialités que recèle la Région, elle est confrontée à d'énormes difficultés de développement.

4.2 Problématique du développement de la Région

Les obstacles au développement de la Région sont :

Au plan économique : (i) le niveau de revenu des ménages relativement faible (48,7% vivent en dessous du seuil de pauvreté) ; (ii) l'insuffisance d'institutions de micro finances adaptées aux besoins des populations essentiellement agricoles ; (iii) l'enclavement des zones de production ; (iv) la dégradation et l'insuffisance de l'offre d'infrastructures de transport et de commerce ; (v) l'accès difficile aux équipements et intrants agricoles ; (vi) la faiblesse du tissu industriel ; (vii) la faiblesse de la production et de la productivité agro-pastorales.

Au plan social : (i) les multiples conflits domaniaux et des marres ; (ii) les conflits entre agriculteurs et éleveurs ; (iii) le chômage ; (iv) la dégradation du cadre de vie (insalubrité des grandes agglomérations...) ; (v) le faible accès aux services sociaux de base, ...

Au plan de la gouvernance : (i) la faible diffusion des textes législatifs et réglementaires ; (ii) la faible connaissance du code des collectivités par les élus locaux et les administrateurs ; (iii) le non-respect de l'autorité de l'Etat ; (iv) la faible participation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision ; (v) la mauvaise gestion des ressources financières mobilisées.

Au plan de l'environnement : la dégradation de l'environnement due aux feux de brousse, à la coupe abusive du bois, à la carbonisation, à l'exploitation artisanale de l'or et du diamant.

Les enjeux de développement de la Région sont d'ordre institutionnel, économique, social et environnemental.

4.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES

4.3.1. Objectifs

L'objectif général du PRDES est de contribuer au bien-être économique et social durable des populations de la Région administrative de Kankan.

Les objectifs spécifiques sont : (i) l'amélioration de la gouvernance sous tous ses aspects ; (ii) la

transformation économique ; (iii) le développement inclusif du capital humain ; et (iv) la gestion durable du capital naturel.

4.3.2. Actions prioritaires

Les actions prioritaires retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PRDES sont les suivantes par pilier :

Pilier 1: Amélioration de la gouvernance

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la construction et l'équipement de 20 postes de sécurité dans les Sous-préfectures ; (ii) la construction et l'équipement de 20 blocs administratifs sous-préfectoraux ; (iii) le renforcement des capacités du personnel auxiliaire de la justice ; (iv) la rénovation et l'équipement de cinq (5) maisons d'arrêt.

Pilier 2: Transformation économique

Les principales actions prioritaires de ce pilier sont : (i) l'aménagement et la réhabilitation des espaces agricoles (bas-fonds et plaines) ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs agricoles (agriculture, élevage, pêche...) ; (iii) la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales des zones de production ; (iv) la promotion de la culture de l'anacarde ; (v) la délimitation et l'aménagement de 42 ha de pâturage ; (vi) la construction et l'équipement d'infrastructures de conservation et de commercialisation des produits agropastoraux et halieutiques ; (vii) la construction et l'équipement de centres artisanaux ; (viii) la rénovation et l'équipement des infrastructures hôtelières ; (ix) l'aménagement des sites touristiques ; (x) la construction et la réhabilitation des points d'eau (forages, puits) ; (xi) la construction et la réhabilitation d'infrastructures routières et météorologiques ; (xii) la construction et la réhabilitation d'infrastructures marchandes.

Pilier 3: Développement du capital humain

Les principales actions prioritaires de ce pilier sont : (i) le renforcement de l'accès de la population aux services sociaux de base ; (ii) l'amélioration de l'accès de la population à des emplois productifs ; (iii) le renforcement du rôle des jeunes et des femmes dans le processus de prise de décisions ; (iv) l'amélioration de la prise en charge des personnes vivant avec un handicap (PVH).

Pilier 4: Développement du capital naturel

Les principales actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la gestion rationnelle des ressources de

la biodiversité ; (ii) la résilience des populations aux aléas climatiques, aux épidémies et aux catastrophes naturelles ; (iii) le reboisement, la protection des forêts et la dépollution des eaux ; (iv) la construction des postes de surveillance dans les 12 forêts classées ; (v) la réglementation de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant.

4.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRDES sera assuré par les Cellules régionales et préfectorales/communales de suivi et d'évaluation (CRSE et CPSE/CCSE) mises en place dans toutes les Régions administratives. Ces Cellules constituent des cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Leur mission telle que définie dans le PNDES est de coordonner et d'animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES au niveau local ; de produire les rapports régionaux ou préfectoraux/communaux à transmettre au CTS. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux/communaux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau local, des représentants de la société civile locale et d'universités régionales, ainsi que des élus locaux.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre. Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

5. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Kindia

5.1. Présentation de la Région

La Région administrative de Kindia est située dans la zone côtière guinéenne. Elle fait limite avec les Régions de Boké et de Labé au Nord, de Mamou à l'Est, de Conakry à l'Ouest et de la République de la Sierra Léone au Sud. Le territoire de la région couvre une superficie totale de 28.873 Km² répartie entre cinq (5) préfectures : Coyah, Dubréka, Kindia, Télimélé et Forécariah. Sa population est de 1.559.185 habitants (RGPH3, 2014), correspondant à une densité de 54 habitants au Km². Cette

population est à majorité rurale (62,6%) et jeune (63,3%).

Les structures communales et communautaires des Préfectures sont constituées par 5 communes urbaines, 40 communes rurales correspondant à 40 sous-préfectures, 69 quartiers et 266 districts.

La Région administrative de Kindia dispose d'importantes potentialités naturelles et économiques dont la valorisation pourrait contribuer à son développement durable et réduire significativement la pauvreté. Elles comprennent : (i) 946 000 ha de terre arable ; (ii) 433 000 ha de forêts et bois; (iii) de nombreux cours d'eau (le Konkouré, la Kolenté, la Forécariah, la Mélacorée, la Soumba, le Baadi, la Samou, le Kilissy) ; (iv) des sites hydroélectriques (Garafiri, Amaria, Kaléta, Souapiti, les grandes chutes : Baméa et Donkéya) ; (v) des ressources minières (bauxite, diamant, or, fer, calcaire, granite, manganèse) ; (vi) des sites touristiques (67 sites répertoriés) ; (vii) un important potentiel agropastoral ; (viii) une pluviométrie abondante (2 100 mm en moyenne par an).

5.2. Problématique du développement de la Région

En dépit de ses immenses potentialités, la Région fait face à de nombreux problèmes de développement : (i) le niveau élevé de la pauvreté (63% de la population totale) ; (ii) la faible productivité du secteur agricole ; (iii) la dégradation de l'environnement due à la déforestation et à l'exploitation minière ; (iv) l'insuffisance notoire d'infrastructures rurales (pistes rurales, aménagements agricoles, magasins d'entreposage, aires de séchage, unités de transformation et de conservation de fruits) ; (v) l'insuffisance et la dégradation des infrastructures de base (écoles, centres de santé, hôpitaux, réseau routier, etc.) ; (vi) l'insuffisance et la dégradation poussée des infrastructures administratives existantes ; (vii) le manque de moyens logistiques dans les services déconcentrés ; (viii) le manque et/ou l'insuffisance d'équipements et de crédits de fonctionnement dans les services de l'Administration ; (ix) l'insuffisance des réseaux d'aménagement urbain ; (x) la faible mobilisation des ressources financières pour le développement des collectivités locales ; (xi) le manque d'emploi pour les jeunes ; (xii) la prolifération et la consommation de stupéfiants par les jeunes ; (xiii) l'insécurité dans les villes et sur

les routes interurbaines ; (xiv) la recrudescence de conflits communautaires à cause de l'occupation des terres d'habitation, d'exploitation agricole et minière; (xv) le faible accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales; (xvi) l'insuffisance d'intrants agricoles ; (xvii) l'enclavement des zones de production ; (xviii) le faible aménagement des sites touristiques ; (xix) les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs.

Les enjeux et défis de développement de la Région se recoupent avec ceux du PNDES et sont d'ordre institutionnel, économique, social, et environnemental.

5.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES

5.3.1. Objectifs

L'objectif général du PRDES est l'amélioration des conditions de vie des populations de la Région de Kindia.

Les objectifs spécifiques sont : (i) la promotion de la bonne gouvernance ; (ii) la transformation économique durable ; (iii) le développement inclusif du capital humain ; et (iv) la gestion durable du capital naturel. Chacun de ces objectifs spécifiques correspond à un pilier du PNDES.

5.3.2. Actions prioritaires

Pilier 1: Promotion de la bonne gouvernance

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la réhabilitation et l'équipement des infrastructures administratives ; (ii) la réhabilitation et l'équipement des infrastructures judiciaires (palais de justice, maisons d'arrêt) ; (iii) l'appui à la lutte contre la corruption et l'impunité ; (iv) le renforcement des capacités des élus locaux et des cadres de l'Administration publique régionale ; (v) le renforcement des capacités des Organisations de la Société civile (OSC).

Pilier 2: Transformation économique

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) le renforcement des capacités des producteurs agricoles ; (ii) l'aménagement de 900 ha de bas-fonds et plaines ; (iii) l'aménagement de 28 débarcadères et 25 campements de pêche ; (iv) la réhabilitation de 675 ha de pistes rurales et de 225 ml d'ouvrages de franchissement ; (v) l'aménagement de puits

pastoraux ; (vi) la construction et réhabilitation des forages ; (vii) l'appui à la promotion des PME/PMI ; (viii) la construction d'un village artisanal ; (ix) l'aménagement et la réhabilitation des sites touristiques ; (x) la construction de cinq (5) gares routières ; (xi) la construction et la réhabilitation des infrastructures de soutien à la croissance ; (xii) le bitumage de 15 km de routes dans la Commune urbaine de Télimélé et l'achèvement du bitumage de 15 km de routes dans la Commune urbaine de Kindia.

Pilier 3: Développement inclusif du capital humain

Les actions prioritaires de ce pilier sont :

Santé : (i) l'amélioration de l'accès des populations aux structures sanitaires et aux médicaments essentiels ; (ii) le renforcement de la prévention contre les maladies endémiques comme EBOLA ; (iii) la construction, réhabilitation et équipements des infrastructures sanitaires ; (iv) le renforcement des capacités du personnel de santé ; (v) la construction des infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

Éducation : (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires ; (ii) le renforcement des capacités des enseignants ; (iii) la rénovation des locaux de pré-positionnement des stocks de vivres et non vivres dans les 5 préfectures ; (iv) la construction et l'équipement du centre d'accueil et de transit de Mambiya ; (v) la normalisation des écoles primaires dans toutes les communes ; (vi) la réhabilitation du centre de formation professionnelle et de l'école normale d'instituteurs (ENI) ; (vii) la réhabilitation et l'équipement des universités de Foulaya et Dubréka, et de l'Institut de recherche biologique de Kindia.

Jeunesse, sports et culture : (i) l'achèvement du stade régional de Kindia ; (ii) la réhabilitation des stades préfectoraux ; (iii) la réhabilitation des maisons des jeunes ; (iv) la construction et l'équipement du musée régional ; (v) l'équipement de la direction régionale de la culture, des sports et du patrimoine historique.

Action sociale : (i) la construction et l'équipement de deux écoles pour sourds muets à Kindia et Forécariah ; (ii) la construction et l'équipement d'un centre de réinsertion sociale pour personnes handicapées ; (iii) la réhabilitation des centres d'appui à l'autopromotion féminine.

Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) le reboisement des berges, des têtes de sources et espaces déboisés ; (ii) la restauration et la protection des forêts ; (iii) la protection et la préservation de l'environnement.

5.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRDES sera assuré par les Cellules régionales et préfectorales/communales de suivi et d'évaluation (CRSE et CPSE/CCSE) mises en place dans toutes les Régions administratives. Ces Cellules constituent des cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Leur mission telle que définie dans le PNDES est de coordonner et d'animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES au niveau local ; de produire les rapports régionaux ou préfectoraux/communaux à transmettre au CTS. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux/communaux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau local, des représentants de la Société civile locale et d'universités régionales, ainsi que des élus locaux.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre. Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre. Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

6. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Labé

6.1. Présentation de la Région

Située dans la partie Nord de la Moyenne Guinée, la Région administrative de Labé est limitée au Nord par les Républiques du Mali et du Sénégal, à l'Est par la Préfecture de Dinguiraye, au Sud par la Région administrative de Mamou et la Préfecture de Téliélé, à l'Ouest par la Région administrative de Boké.

Elle comprend cinq (5) Préfectures qui sont : Koubia, Labé, Lélouma, Mali et Tougué. La Région de Labé partage une frontière commune de 450 kilomètres avec les Républiques du Mali et du Sénégal. Elle couvre une superficie de 22 616 km² pour une population de 994 458 habitants (RGPH 2014), soit une densité moyenne de 44 habitants/Km².

La Région est constituée d'un relief compartimenté dont les principaux points culminants sont : les monts Loura (1515 m) à Mali, Kolima (1220 m) et Horé Fello (1115 m) dans la Préfecture de Labé.

Située en plein Fouta Djallon, « Château d'eau de l'Afrique Occidentale », la Région administrative de Labé recèle d'importantes potentialités pour son développement :

- un important réseau hydrographique dont les principaux sont : (i) le bassin de la Konkouré avec la Saala, la Kassa et le Kokoulo ; (ii) le bassin de la Gambie avec la Dimma, la Silamé, la Koulountoun et la Oundou; (iii) le bassin de la Koliba avec la Komba; (iv) le bassin du Sénégal avec la Téné, la Dombélé, la Kioma et la Falémé, affluents du Bafing ;
- un potentiel hydroélectrique important : (i) Koukoutamba (300 MW) sur le Bafing dans la Préfecture de Tougué ; (ii) Ouességuélé (29 MW) sur Ouességuélé dans la Préfecture de Lélouma au Nord-Ouest de Labé ; (iii) Madina Kouta (67 MW) sur la Gambie dans la Préfecture de Mali, près de la frontière avec le Sénégal ; (iv) Natibali (34 MW) sur la Saala à 20 kilomètres à l'Ouest de Labé ;

- une pluviométrie abondante (1500-2000 mm en moyenne par an) ;
- de vastes étendues de plaines non aménagées particulièrement à Tougué (plus de 7 000 ha) et un grand nombre de bas-fonds dont les superficies sont estimées à plus de 1 600 ha ;
- un potentiel minier énorme qui porte sur des gisements de bauxite (plus de 5 milliards de tonnes de réserves) notamment à Tougué, du calcaire à Mali, d'ardoise à Labé, ainsi que des indices de fer, de diamant, de plomb, de zinc, d'uranium, de matériaux de construction....
- un climat doux, de beaux paysages et des sites touristiques attrayants (plus de 120 répertoriés) ;
- des possibilités d'échanges commerciaux favorables à l'intégration sous régionale.

6.2. Problématique du développement de la Région

Le développement de la Région est obéré par un faisceau de problèmes qui sont le reflet des pesanteurs qui plombent la croissance économique et sociale du pays. Au nombre de ces problèmes, on peut citer : (i) la faible inclusion marquée ici par les disparités entre le Nord et le Sud de la Région en matière d'investissements publics et de présence de l'État; (ii) le niveau élevé de la pauvreté (65%) ; (iii) le faible accès aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, éducation, assainissement...) ; (iv) les fortes pressions sur l'environnement ; (v) la dégradation très poussée des voies de communication ; (vi) l'absence de routes bitumées entre les préfectures et dans toutes les Communes urbaines, à l'exception de la commune urbaine de Labé ; (vii) l'enclavement des zones de production ; (viii) l'insécurité transfrontalière; (ix) les conflits entre agriculteurs et éleveurs; (x) l'insécurité foncière; (xi) la montée du « djihadisme » ; (xii) l'insuffisance des infrastructures d'élevage; (xiii) l'absence d'industries dans la Région ; (xiv) la faiblesse de la production et de la productivité agricole ; (xv) l'insuffisance des infrastructures sportives et culturelles.

Les enjeux de développement sont les mêmes qu'au niveau national et sont d'ordre économique, politique, social, environnemental et institutionnel.

6.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES

6.3.1. Objectifs

L'objectif général du PRDES est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des populations de la Région, d'opérer la transformation structurelle de l'économie en mettant la Région sur la trajectoire du développement durable.

Les objectifs spécifiques sont : (i) l'amélioration de la gouvernance sous tous ses aspects ; (ii) la transformation économique ; (iii) le développement inclusif du capital humain et (iv) la gestion durable du capital naturel.

Chacun de ces objectifs spécifiques correspond à un pilier du PNDES.

6.3.2. Actions prioritaires

Pilier 1: Amélioration de la gouvernance

Les actions prioritaires sont : (i) la sécurisation des frontières ; (ii) le renforcement des capacités des élus locaux ; (iii) le renforcement des capacités des Organisations de la Société civile ; (iv) le renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières des collectivités locales ; (v) le renforcement de la culture démocratique et de la citoyenneté ; (vi) le renforcement des capacités des services de sécurité et de protection civile ; (vii) la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ; (viii) la vulgarisation et l'application du Code foncier et domanial ; (ix) la réhabilitation des infrastructures administratives.

Pilier 2: Transformation économique

Les actions prioritaires sont : (i) l'aménagement des plaines et bas-fonds ; (ii) le désenclavement des zones de production agricole ; (iii) la création de centres artisanaux ; (iv) la promotion des agro-industries ; (v) la réhabilitation des infrastructures hôtelières et l'aménagement des sites touristiques ; (vi) la construction et la réhabilitation des infrastructures de transports et météorologiques ; (vii) la construction et la réhabilitation des routes ; (viii) la construction des infrastructures énergétiques tant au niveau rural qu'au niveau urbain ; (ix) la promotion des énergies renouvelables ; (x) la construction des infrastructures de télécommunication (téléphone, internet) de qualité pour une meilleure couverture de la Région ; (xi) la réhabilitation du centre agricole

et de la société industrielle des plantes aromatiques de Labé.

Pilier 2: Développement inclusif du capital humain

Les actions prioritaires sont : (i) la construction, l'équipement et la réhabilitation d'infrastructures scolaires et le renforcement des capacités du personnel enseignant ; (ii) la construction, l'équipement et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires et le renforcement des capacités du personnel de santé ; (iii) le renforcement du rôle des jeunes, des femmes dans les processus décisionnels ; (iv) la promotion des droits de l'enfant ; (v) l'appui aux organisations culturelles ; (vi) la construction et la réhabilitation des points d'eau ; (vii) l'aménagement des sites hydroélectriques ; (viii) la poursuite des travaux de construction et d'équipement de l'université Hafia de Labé ; (ix) la construction de l'École régionale des Arts et Métiers.

Pilier 4: Gestion durable du capital naturel

Les actions prioritaires sont : (i) la préservation et la restauration des forêts classées ; (ii) la sensibilisation des populations pour la lutte contre les feux de brousse ; (iii) le reboisement des têtes de sources et des berges ; (iv) la fixation des agriculteurs et des éleveurs.

6.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRDES sera assuré par les Cellules régionales et préfectorales/communales de suivi et d'évaluation (CRSE et CPSE/CCSE) mises en place dans toutes les Régions administratives. Ces Cellules constituent des cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Leur mission telle que définie dans le PNDES est de coordonner et d'animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES au niveau local ; de produire les rapports régionaux ou préfectoraux/communaux à transmettre au CTS. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux/communaux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau local, des représentants de la société civile locale et d'universités régionales, ainsi que des élus locaux.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre.

Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

7. Synthèse du PRDES de la Région administrative de Mamou

7.1. Présentation de la Région

La Région administrative de Mamou a été créée par la loi 017/CTRN/94 du 18 août 1994. Elle est composée de trois (3) préfectures : Dalaba, Pita et Mamou, 36 collectivités, dont 03 communes urbaines et 33 Communes Rurales. D'après le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2014, la population totale de la Région est de 731.188 habitants dont 399.180 sont des femmes. Environ 88,5% de cette population vivent en milieu rural. La Région couvre une superficie totale estimée à 15.900 Km². Elle est limitée au nord par les Préfectures de Lélouma, Labé et Tougué ; Dabola, Dinguiraye et Faranah à l'Est ; la République de la Sierra Léone au Sud ; Kindia et Téli-mélé à l'Ouest.

Le climat de la Région est de type tropical. La pluviométrie moyenne est de 1771,2 mm par an. Le relief est constitué de hauts plateaux dont les altitudes varient entre 750 m et plus de 1000 m. Les principaux sommets sont : Le mont Maci (1.264 m) à Pita ; le Mont Tinka (1.425 m) à Dalaba ; le Mont Banga (1.176 m) à Mamou.

Les principaux cours d'eau qui arrosent la Région sont : le Bafing (fleuve Sénégal), le Koliba, le Konkouré, le Tinkisso, la Kokoulo et le Kaba.

En outre, la Région dispose d'importantes potentialités agro-pastorales, hydriques, énergétiques, touristiques, artisanales et minières non encore exploitées. D'autres opportunités s'ouvrent à la Région pour son développement économique, entre autres, (i) l'existence d'une plateforme de conservation de près de 15.000 tonnes de produits agricoles, (ii) l'existence d'organisations paysannes dynamiques et fonctionnelles comme la fédération des paysans du Foutah Djallon (Timbi Madina) et les groupements agricoles de Soumbalako, (iii) la jeunesse de sa population...

7.2. Problématique du développement de la Région

Malgré ces potentialités et les efforts fournis par le Gouvernement et les partenaires au développement, l'analyse de la situation économique et sociale de la Région indique que 55% de la population reste encore pauvre (ELEP 2012). La Région est confrontée à plusieurs problèmes de développement d'ordre économique et social.

Dans le domaine économique : (i) le faible revenu de la population rurale composée essentiellement d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs ; (ii) la dégradation de l'environnement due à l'exploitation incontrôlée et abusive des ressources naturelles ; (iii) l'absence d'industries qui devraient contribuer à la lutte contre la pauvreté ; (iv) l'enclavement des zones de production qui résulte de la faiblesse du réseau routier intercommunautaire ; (v) la mauvaise gouvernance économique et financière.

Dans le domaine social : (i) la faible capacité d'accueil des infrastructures scolaires surtout en milieu urbain ; (ii) l'insuffisance d'encadrement et de suivi des élèves ; (iii) l'insuffisance de coordination et de synergie d'actions entre les acteurs locaux ; (iv) le faible accès des populations aux services de santé dans un contexte de persistance des affections invalidantes comme le VIH/SIDA et le paludisme ; (v) le chômage des jeunes ; (vi) la faible implication des femmes et des jeunes dans les instances de prises de décisions ; (vii) l'exode rural ; (viii) l'insuffisance des services sociaux de base ; (ix) l'analphabétisme ; (x) les pesanteurs socioculturelles.

Les enjeux de développement de la Région se recoupent avec ceux du PNDES et sont d'ordre institutionnel, économique, social, et environnemental.

7.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES

7.3.1. Objectifs

L'objectif général du PRDES est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des citoyens de Mamou, d'opérer la transformation structurelle de l'économie tout en mettant la Région sur la trajectoire du développement durable.

Les objectifs spécifiques sont : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) la transformation économique ; (iii) le développement inclusif du capital humain ; et (iv) la gestion durable du capital naturel. Chacun de ces objectifs spécifiques correspond à un pilier du PNDES.

7.3.2. Actions prioritaires

Pilier 1: Amélioration de la gouvernance

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la modernisation et l'appui au fonctionnement de l'Administration régionale ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles des Préfectures de Mamou, Dalaba, Pita et de leurs collectivités locales ; (iii) la construction et l'équipement d'un siège pour le Conseil régional des Organisations de la Société civile à Mamou ; (iv) l'appui au renforcement des capacités d'intervention des services de défense, de sécurité, de protection civile et de justice de la Région et des Préfectures de Mamou, Dalaba et Pita et (v) la mise en place d'un Cadre permanent de dialogue et de concertation entre les acteurs étatiques et non étatiques.

Pilier 2: Transformation économique

Les actions prioritaires de ce pilier sont :

Agriculture : (i) l'aménagement hydro-agricole de 4080 ha dans les 3 Préfectures ; (ii) le désenclavement des principales zones de production par la réhabilitation de 1.100 km de pistes, 1.400 ml de ponts et dalots ; et (iii) la construction dans les Préfectures de Mamou, Dalaba et Pita, de 15 magasins de stockage et de 6 chambres froides.

Élevage : (i) la vaccination et le déparasitage de 680.000 têtes de bovins, ovins, caprins et volailles des trois Préfectures de la Région ; (ii) la réhabilitation de la ferme agro-pastorale modèle de Ditinn à Dalaba ; (iii) la construction de puits pastoraux ; (iv) le soutien à l'organisation et au professionnalisme des acteurs de la filière.

Commerce et Industrie : (i) la construction à Timbi-Madina d'une usine de transformation de la pomme de terre ; (ii) la réhabilitation de la conserverie de Mamou ; (iii) la réalisation d'un marché national de transit à Konkouré (Mamou).

Tourisme, Hôtellerie et Artisanat : (i) le désenclavement et l'aménagement de 60 sites touristiques recensés dans les 3 Préfectures de

la Région ; (ii) le renforcement des capacités de 10.000 artisans identifiés dans les Communes des 3 Préfectures de la Région ; (iii) la construction et l'équipement de deux villages artisanaux dont un à Pita, un à Mamou et d'un Centre régional d'artisanat.

Hydraulique villageoise : (i) l'adduction d'eau de trois Communes rurales de Mamou (Konkouré, Soya et Bouliwel) ; (ii) la réalisation de 120 forages à Mamou, Dalaba et Pita.

Mines et Géologie: (i) la rénovation de la base géologique d'Oustoya/Pita ; (ii) la relance d'une unité d'exploration, de prospection et d'encadrement de travaux miniers dans la Région.

Pilier 3: Développement inclusif du Capital humain

Les actions prioritaires de ce pilier sont :

Education : (i) la construction et l'équipement de 348 salles de classes dont 117 à Pita, 180 à Mamou et 51 à Dalaba ; (ii) la réhabilitation et l'équipement de 122 écoles primaires publiques dont 38 à Mamou, 30 à Dalaba et 54 à Pita ; (iii) la rénovation et l'équipement de 4 écoles d'enseignement technique et professionnel de la Région (ENATEF, CFP, ENAE et le CEED) ; (iv) la construction et l'équipement de 4 écoles d'Enseignement technique et professionnel à Mamou (Préfecture) dont une (1) ENI, un (1) CFP, un (1) CAPP et une (1) École régionale des Arts et Métiers ; (v) l'expérimentation de la mise en place de 20 microprojets d'accompagnement des sortants des écoles professionnelles ; (vi) le renforcement des capacités professionnelles des Enseignants des Écoles professionnelles de la Région ; (vii) le développement des infrastructures et l'équipement des universités de Mamou et Dalaba ; (viii) l'appui à la formation continue des enseignants et à la Recherche appliquée dans les universités de Mamou et Dalaba.

Santé: (i) l'appui à la mise en place de 41 mutuelles de santé dans la Région ; (ii) le renforcement de la capacité d'accueil de l'hôpital régional de Mamou et les 2 hôpitaux préfectoraux de Pita et Dalaba ; (iii) l'appui au développement de la médecine traditionnelle dans la Région ; (iv) la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires dans 10 Communes rurales des Préfectures de Dalaba, Pita et Mamou.

Hygiène et assainissement : (i) le renforcement des capacités des structures chargées des questions d'hygiène dans la Région ; (ii) l'appui au projet « Assainissement Total Piloté Par la Communauté (ATPC) ».

Jeunesse : (i) la construction et l'équipement à Mamou d'un stade préfectoral ; (ii) l'aménagement du stade préfectoral de Dalaba ; (iii) l'équipement des maisons des jeunes construites à Mamou et à Pita dans le cadre du 56^{ème} anniversaire de l'indépendance de la Guinée.

Promotion féminine : (i) l'appui à l'autonomisation de 30 groupements féminins dans la Région ; (ii) la mise en place d'une base de données multisectorielle fonctionnelle au sein de la Direction régionale du Plan ; (iii) la vulgarisation des lois relatives à la promotion de la femme, de l'enfant et de la jeune fille.

Urbanisme et habitat : (i) l'achèvement des travaux de construction des infrastructures dans le cadre du 56^{ème} anniversaire ; (ii) la construction de 15 logements administratifs dont 7 à Mamou, 4 à Dalaba et 4 à Pita.

Pilier 4: Préservation du Capital naturel

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la conservation, la restauration et la protection des ressources naturelles de la Région ; (ii) le renforcement des capacités humaine, matérielle et opérationnelle des services techniques des Eaux et Forêts et Environnement de la Région et des Préfectures de Mamou, Dalaba et Pita.

7.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRDES sera assuré par les Cellules régionales et préfectorales/communales de suivi et d'évaluation (CRSE et CPSE/CCSE) mises en place dans toutes les Régions administratives. Ces Cellules constituent des cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Leur mission telle que définie dans le PNDES est de coordonner et d'animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES au niveau local ; de produire les rapports régionaux ou préfectoraux/communaux à transmettre au CTS. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux/communaux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau

local, des représentants de la société civile locale et d'universités régionales, ainsi que des élus locaux.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre. Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

8. Synthèse du PRDES de la Région administrative de N'Zérékoré

8.1. Présentation de la Région

Située à l'extrême Sud de la Guinée et composée de six Préfectures (Beyla, Guéckédou, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou), la Région administrative de N'Zérékoré partage ses frontières avec la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Léone. Elle couvre une superficie de 37.658 Km² sur laquelle sont disséminées soixante Communes rurales (CR) et six Communes urbaines. Selon le RGPH III 2014, la Région compte 1.578.030 habitants, soit une densité de 42 habitants au km².

Elle a un relief très accidenté et est dominée par deux grands massifs montagneux : le massif du Daro à Guéckédou dont le point culminant est le Mont Konossou (1345 m) et le massif du Nimba (1752 m) dans la Préfecture de Lola avec un prolongement de la chaîne du Simandou dans Beyla (1656 m).

Sa flore est constituée de savanes arborées et des îlots de forêts au Nord dans les Préfectures de Beyla et Guéckédou, et des forêts denses au Sud à Macenta, (Forêt classée de Ziama), à N'Zérékoré (Mont Béro), Yomou (forêt classée de Diécké), et à Lola (forêt classée de Déré). Elle possède une faune riche comprenant plusieurs espèces animales (biches, antilopes, petits gibiers) et aquatiques (hippopotames, caïmans, crocodiles).

La Région de N'Zérékoré dispose d'un réseau hydrographique dense et d'une pluviométrie abondante (2000 à 2900 mm par an). Les principaux cours d'eau sont : la Makona et le Niandan qui

prennent leur source dans le massif du Daro, le Milo, le Djon, le Cavally et le Diani qui prennent leur source dans le massif du Nimba.

Les potentialités énergétiques sont également importantes avec l'identification de chutes (37 sites) sur lesquelles on peut ériger des barrages à usages multiples (500,4 MW) de puissance de production projetée.

La Région bénéficie d'un potentiel agricole pouvant permettre l'autosuffisance alimentaire et placer le pays parmi les exportateurs de café, cacao, caoutchouc, huile de palme, etc. Le potentiel en bas-fonds et plaines est évalué à 451.645 ha.

La Région compte un important effectif de cheptel (162.265 bovins, 109.151 ovins, 121.116 caprins, 51.511 porcins, 34.028 poulets de ponte et 11.354 poulets de chair).

La pêche est en train de prendre un essor considérable à travers le développement de la pisciculture grâce au projet de développement de la rizi/pisciculture en Guinée Forestière, financé conjointement par l'AFD et l'Union Européenne.

Le secteur de l'artisanat compte une trentaine de corps de métiers dynamiques qui favorise l'émergence de nombreuses organisations professionnelles (artisans, agriculteurs, éleveurs).

Le potentiel touristique de la Région représente à la fois une niche d'emplois directs et une opportunité pour le développement d'autres activités telles que l'artisanat et l'hôtellerie.

Au plan minier, la Région recèle deux gisements de fer aux Monts Nimba et Simandou. Selon les estimations, le potentiel de la Région en minerai de fer serait de 7 milliards de tonnes de réserves d'une teneur variant entre 63% et 68% pour le Mont Nimba et 65% et 68% pour le Mont Simandou.

La ville de N'Zérékoré assume une importante fonction commerciale et développe des transactions sur l'huile de palme, l'huile de palmiste, l'arachide, le haricot, la banane plantain, la cola et le riz. Enfin, elle se trouve à proximité de pays voisins, situation favorable aux échanges commerciaux et à l'intégration sous régionale.

8.2. Problématique du développement de la Région

En dépit des potentialités citées ci-dessus, le développement de la Région se heurte à de nombreux problèmes dont : (i) l'exode rural ; (ii) la forte immigration ; (iii) l'explosion démographique ; (iv) la faible urbanisation ; (v) la dégradation de l'environnement ; (vi) l'enclavement des zones de production ; (vii) le faible aménagement des plaines et bas-fonds ; (viii) le niveau élevé de la pauvreté (66.9% d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté) ; (ix) l'insuffisance des infrastructures et la faiblesse des équipements de base (électrification rurale et urbaine, eau, routes, transport, télécommunications) ; (x) le faible accès aux services sociaux (éducation, santé et protection sociale) ; (xi) la fragilité du tissu social ; (xii) le faible développement du tourisme, de l'artisanat et des petites et moyennes industries ; (xiii) le faible développement de l'industrie.

Les enjeux sont d'ordre économique, social, institutionnel, politique et environnemental.

8.3. Orientations stratégiques et actions prioritaires du PRDES

8.3.1. Objectifs

L'objectif général du PRDES est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des populations de N'Zérékoré, d'opérer la transformation structurelle de l'économie tout en mettant la Région sur la trajectoire du développement durable.

Les objectifs spécifiques sont : (i) l'amélioration de la gouvernance dans toutes ses dimensions ; (ii) la transformation économique ; (iii) le développement inclusif du capital humain ; (iv) la gestion durable du capital naturel.

8.3.1. Actions prioritaires

Les actions prioritaires retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PRDES sont les suivantes :

Pilier 1: Amélioration de la gouvernance

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la construction, l'achèvement, la restauration et l'équipement des infrastructures des services judiciaires (tribunaux, maisons d'arrêt, palais de justice...); (ii) le renforcement des capacités du personnel judiciaire ; (iii) la construction, la

restauration et l'équipement des infrastructures des services de sécurité (gendarmerie, police, protection civile); (iv) le renforcement des capacités des services de défense et de sécurité sur les TIC ; (v) la dotation des services de police et de gendarmerie en équipements et en matériels conventionnels de maintien d'ordre ; (vi) la matérialisation des frontières terrestres ; (vii) l'organisation de campagnes d'éducation civique et de sensibilisation sur la paix ; (viii) le renforcement des capacités des cadres de l'Administration régionale, préfectorale et sous préfectorale ; (ix) l'équipement des structures de développement de l'Administration régionale, préfectorale et sous préfectorale ; (x) le renforcement des capacités des élus sur les finances publiques et locales et la mobilisation des ressources locales ; (xi) le renforcement des capacités des Organisations de la Société civile (concertations pluri acteurs de la Société civile, des collectivités locales, de l'Administration publique sur les questions de gouvernance et de paix , médias...); (xii) la réhabilitation des blocs administratifs de la Région.

Pilier 2: Transformation économique

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la mise en valeur de 15 590 ha de bas-fonds et plaines ; (ii) l'appui à la culture maraichère dans la Région ; (iii) la construction d'infrastructures de stockage des produits agricoles ; (iv) l'appui à l'installation de 54 plateformes multifonctionnelles ; (v) l'appui à la création de 77 pâturages communautaires dans les préfectures de Beyla, Guéckédou, Lola, Macenta et N'Zérékoré ; (vi) l'appui à la création d'une ferme bovine dans la Commune rurale de Koropara ; (vii) la construction d'une fabrique Régionale d'aliments pour le bétail et la volaille ; (viii) l'appui au développement de la porc culture ; (ix) la réalisation de 393 forages dans les 6 Préfectures de la Région ; (x) la réhabilitation de 793 points d'eau modernes dans les 6 Préfectures de la Région ; (xi) la construction d'étangs pour la pisciculture et la rizi/pisciculture ; (xii) la construction, la réhabilitation et l'entretien de 3 119 km de routes et de pistes rurales, 610 ml d'ouvrages de franchissement et le bitumage de 65 km de routes Nzérékoré-Yomou ; (xiii) l'appui au développement des activités génératrices de revenus en faveur des communautés ; (xiv) la réhabilitation et l'équipement des infrastructures hôtelières ; (xv) l'aménagement des sites touristiques ; (xvi) la mise en place de 120 comités villageois d'entretien des pistes.

Pilier 3: Développement inclusif du capital humain

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) la construction, la réhabilitation, l'extension et l'équipement des infrastructures scolaires dans les Préfectures de Beyla, Guéckédou, Lola, Macenta et N'Zérékoré ; (ii) la construction et l'équipement des directions préfectorales de l'éducation de Lola, Macenta et Yomou ; (iii) la construction et la réhabilitation de latrines publiques ; (iv) la construction et l'équipement de 80 centres d'alphabétisation fonctionnelle et de 100 centres NAFA dans la Région ; (v) la réhabilitation et l'équipement de 32 centres d'alphabétisation et de 29 centres NAFA ; (vi) la construction et l'équipement de 4 écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle dans les Préfectures de Lola, Yomou et N'Zérékoré ; (vii) le renforcement des capacités de 100 formateurs (public-privé) dans les Préfectures de Guéckédou, Macenta, N'Zérékoré ; (viii) l'achèvement de la construction et de l'équipement du campus de Niakiapala et la poursuite des travaux du campus de Gborola de l'Université de N'Zérékoré ; (ix) l'appui aux différents centres de recherche scientifique ; (x) le renforcement des capacités du personnel des institutions de l'enseignement supérieur et de recherche scientifique ; (xi) la mise en place de systèmes d'assainissement dans les villes et grandes agglomérations ; (xii) la rénovation des stades préfectoraux de football de la Région ; (xiii) la rénovation et l'équipement des maisons de jeunes ; (xiv) l'appui à la jeunesse et la promotion des emplois jeunes ; (xv) la construction et l'équipement des Centres d'Appui à l'Autopromotion Féminine (CAAF) Régional ; (xvi) la promotion des droits de l'enfant et la protection sociale des enfants en situation difficile (enfants de rue, enfants en situation de mobilité...); (xvii) la rénovation et l'équipement des infrastructures d'hygiène, d'assainissement dans les Préfectures de N'Zérékoré, Macenta, Lola et Guéckédou ; (xviii) la promotion de la santé communautaire ; (xix) la construction et l'équipement de 2 postes filtres ; (xx) la réhabilitation et l'équipement de 17 postes de santé dans les Préfectures de N'Zérékoré, Macenta, Lola et Guéckédou ; (xix) la construction et l'équipement d'un centre de réinsertion sociale d'enfants en situation difficile ; (xx) la construction de logements sociaux ; (xxi) la construction de l'École régionale des Arts et Métiers ; (xxii) la construction de 100 logements sociaux dans les six Préfectures de la Région.

Pilier 4: Gestion durable du capital naturel

Les actions prioritaires de ce pilier sont : (i) l'élaboration de plans d'occupation des sols ou plans fonciers pour les Communes urbaines et des grandes agglomérations rurales ; (ii) la vulgarisation des codes foncier et domanial, de l'urbanisme, des collectivités locales, de construction ; (iii) le renforcement de la surveillance des forêts et de la faune ; (iv) la restauration/reboisement des zones dégradées (têtes de sources, berges des cours d'eau, coteaux, etc.) ; (v) l'amélioration de l'implication des populations dans la préservation de la biodiversité ; (vi) l'identification et l'aménagement des décharges publiques ; (vii) la mise en place et l'équipement de 120 comités villageois d'entretien des pistes ; (viii) la formation des éco-gardes en foresterie ; (ix) l'appui à la vulgarisation des foyers améliorés.

8.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRDES sera assuré par les Cellules régionales et préfectorales/communales de suivi et d'évaluation (CRSE et CPSE/CCSE) mises en place dans toutes les Régions administratives. Ces Cellules constituent des cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Leur mission telle que définie dans le PNDES est de coordonner et d'animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES au niveau local ; de produire les rapports régionaux ou préfectoraux/communaux à transmettre au CTS. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux/communaux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau local, des représentants de la société civile locale et d'universités régionales, ainsi que des élus locaux.

Les sessions des CRSE/CPSE/CCSE tiennent lieu de revues régionales ou préfectorales/communales. Elles servent à valider les actions des Plans locaux de développement en cohérence avec les priorités du PNDES et à faire le bilan de leur mise en œuvre. Elles tiendront quatre sessions dans l'année et leurs rapports validés alimenteront les revues techniques du PNDES.

